

Les territoires de la conservation :
la création de la Réserve de biodiversité (projetée) Noire-
Coulonge en Outaouais

PAR

Manuel Charette
Sous la supervision du professeur David Jaclin

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
Maîtrise ès arts en Anthropologie

École d'études sociologiques et anthropologiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Manuel Charette, Ottawa, Canada, 2024

Résumé

Le 30 août 2023, le gouvernement du Québec a annoncé la création de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge, octroyant un statut de protection temporaire à un territoire de 850,2 km² situé dans le Pontiac, à l'ouest de l'Outaouais. Cette annonce survient dans le contexte où les effets des crises bioclimatiques sont vécus de manière croissante dans la région et où la conservation est simultanément vue comme un espoir pour contrer ces bouleversements bioclimatiques et comme une solution qui s'est jusqu'ici avérée inefficace pour veiller au maintien de la biodiversité. Mandaté.e.s par le ministère de l'Environnement du Québec, le Conseil régional en environnement et en développement durable dans l'Outaouais (CREDDO) et la Société pour la nature et les parcs – vallée de l'Outaouais (SNAP-VO) mènent les activités de planification nécessaires à la création permanente de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge. Se saisissant de ces tensions entre les espoirs et les critiques porté.e.s envers la conservation, ces deux organisations régionales cherchent à faire de la conservation une alternative économique à l'extractivisme, un vecteur d'inclusion sociale et un espace de réconciliation avec les communautés autochtones.

La présente thèse explore les pratiques de conservation émergeant dans le Pontiac en questionnant cette volonté d'optimiser les pratiques de conservation au Québec. Par-delà les mérites écologiques attribués à la simple existence d'aires protégées, je propose ici de porter attention aux processus nécessaires à la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge suivant son annonce. Un travail ethnographique a permis de rendre compte des processus nécessaires à la création officielle d'une réserve de biodiversité en suivant le CREDDO et la SNAP-VO durant le dernier trimestre de leur mandat de planification visant à faire passer cette aire protégée de « projection » à « réalisation ». Ainsi, cette thèse interroge la manière dont les promesses d'une conservation réactualisée et améliorée se matérialisent dans le Pontiac. Il en ressort que les difficultés à formuler et mettre en œuvre des alternatives aux dynamiques qui sous-tendent la conservation freinent en bonne partie les efforts mis en place pour parvenir à la différence souhaitée par et pour la conservation.

Remerciements

Je remercie toutes les personnes impliquées dans le projet Noire-Coulonge de m'avoir permis d'en suivre la création. Merci particulièrement au CREDDO, à la SNAP-VO et aux Gardiens de Kitigan Zibi de m'avoir permis de suivre leurs activités et pour la richesse des conversations.

Je remercie mon superviseur, David Jaclin, de m'avoir guidé dans ce parcours. Merci pour toutes les opportunités offertes, la plus grande étant probablement de m'avoir ouvert tes portes alors que j'étais en quête de souffles et d'ouvertures. Merci de m'avoir fait bénéficier de tes pratiques, de ton amour pour la langue, de ton sens de la formule et d'avoir attiré mon attention sur l'importance de cultiver l'intuition. Merci surtout de m'avoir exposé à des mo(n)des qui me seraient autrement demeurés inconnus et qui continueront de m'inspirer encore longtemps.

Je remercie Dalie Giroux pour sa générosité et sa pédagogie qui auront aidé à faire débloquer cette recherche. Merci pour ces mouvements inspirants d'introspection collective qui animent ton travail et de m'avoir transmis une volonté de penser autrement le monde dans lequel je vis par le biais de la recherche.

Je remercie Larisa Kurtović pour son aide et ses conseils durant l'élaboration de cette thèse. Merci de m'avoir ramené à l'essentiel dans mes moments d'égarement et de m'avoir rappelé l'importance de trouver des points d'ancrage.

Merci, toutes les trois, d'avoir contribué à votre manière au façonnement de cette thèse et d'orienter, directement et indirectement, mes explorations de ce curieux univers de la recherche que je découvre encore.

Je remercie également ma famille et mes ami.e.s pour tous les moments de complicité partagés, pour tout le soutien offert et pour tous les apprentissages qui m'auront fait le plus grand bien au fil des années.

Finalement, merci à Diana, pour la connivence rare et pour la chance de cultiver ensemble un lien d'une nature difficilement descriptible. Je chéris le chemin emprunté ensemble, alors que nos deux parcours se sont croisés, et te suis reconnaissant de t'être toujours retourné malgré tes quelques pas d'avance pour t'assurer que je marchais toujours dans la bonne direction. J'ai hâte au reste de la route.

La réalisation de cette thèse m'aura amené à contacter et (commencer à) déconstruire tout un tas de choses, certaines auxquelles je ne pensais pas être confronté dans ce contexte. À tout le monde qui a contribué à enlever une pierre à l'édifice, merci beaucoup. Merci également pour toutes les expositions aux possibilités alternatives et pour la générosité d'avoir partagé une partie de ces plans alternatifs. S'il y a une chose que je retiens de tout ce processus, c'est que la possibilité d'inventer demeure. Même quand les jeux semblent faits.

Table des matières

1. Introduction : le feu prend la forêt	1
<u>La nature (a) des problèmes et des solutions</u>	3
<u>Refontes, critiques et réponses</u>	8
<u>Une écologie de l'entre-deux (méthodologie)</u>	13
2. Parcourir les territoires de la conservation (approche et outils conceptuels)	23
<u>Territoires anthropologiques</u>	23
<u>La territorialisation de la protection</u>	25
<u>L'écologie de la conservation</u>	28
<u>La réconciliation et l'État</u>	30
3. Ceci (n'est) pas une aire protégée : cartographie du territoire de la protection	33
<u>« On est-tu dans l'aire protégée? »</u>	33
<u>La profondeur de la carte</u>	41
<u>La conservation par-delà ses frontières</u>	49
<u>Conclusion</u>	57
4. Les communautés de l'État : frictions dans l'élaboration d'une structure de (co)gestion	59
<u>Par et pour la communauté</u>	59
<u>Anatomie d'une prise de partie</u>	62
<u>Prendre partie ou (re)prendre ses droits?</u>	74
<u>Conclusion</u>	85
5. La fabrique du regard : inventaires d'espèces et tentative d'intégration des savoirs	89
<u>(Sa)voir pour conserver</u>	89
<u>À la recherche d'arguments de conservation</u>	100
<u>Un cas d'amblyopie?</u>	108
<u>Conclusion</u>	114
6. Conclusion : la perte	116
7. Bibliographie	125

Liste des figures

Figure 1. Promesses de conservation. Source : CREDDO

Figure 2. Croquis préliminaires de la protection par le CREDDO. La surface de la réserve de biodiversité projetée (en mauve) et un agrandissement proposé (en rouge).

Figure 3. Cartographie de l'exclusion, versant Noire

Figure 4. Cartographie de l'exclusion, versant Coulonge

Figure 5. Iconographie de la réappropriation et manifestations du pouvoir administratif municipal en territoire anishinabeg non-cédé.

Figure 6. Injonctions pour éteindre le feu. Source : SNAP Québec

1. Introduction : le feu prend la forêt

« Quelle est l'alternative? Et comment est-ce qu'on s'y rend? »

Robin Wall Kimmerer (2013 : 376, traduction libre)

En un éclair, la chaleur de la foudre immerge le tronc asséché de l'arbre, son étincelle déclenche le brasier. Porté par les bourrasques arides du mois de juin, il saisit le tapis d'aiguilles de pins, de feuilles déchues de hêtres, d'érables, de peupliers, d'ormes et de bouleaux, qu'il intègre jusqu'à devenir lui-même tapis. Le tissage pyrique suit avec empressement les racines qu'il rencontre, pénétrant un sol aussi asséché que la piste d'atterrissage en gravier concassé et terre battue de l'Aérodrome Nigault, juste devant sur l'autre rive. Ratissant la berge de la rivière Noire en amont et en aval simultanément, les flammes poussent, comme si elles étaient attirées par le ciel, comme si elles tentaient de grimper à la cime des arbres, enveloppant dans la montée le tronc des pins épargnés par un siècle et demi de coups de hache et d'abatteuse. Même la rivière n'y peut rien pour freiner l'expansion du brasier, qui la traverse comme s'il y avait bâti un pont, inondant au passage les rives argileuses et les plages de sable qui abritent les œufs fraîchement pondus de la tortue des bois menacée. Sur 600 hectares, tout ce qui vit à la hauteur du lac Brûlé se destine à la combustion en quelques jours seulement, à être traversé par les forces incandescentes qui laissent derrière elles la copie carbone de leur rayonnement. Une dense nuée de fumée transduit la valse des flammes, propage dans l'atmosphère les signaux d'un bout du monde qui part en cendres. Et qui se disperse sans trop qu'on sache où il va.

En tout, ce sont cinq feux qui émergeront, dans un intervalle de quelques jours, dans les territoires non-organisés de la région du Pontiac. Les quatre autres n'auront pas l'envergure de celui qui longera et traversera la rivière Noire, mais ils contribueront tous à enfumer l'air du Pontiac, de Gatineau et même de New York. Pendant quelques jours, le ciel gris orangé chargé de résidus carboniques a ramené en pleine figure – et en pleins poumons – des citoyen.e.s gatinois.e.s la réalité lointaine du brasier de la forêt, à plus de 200 kilomètres du foyer urbain. Au cœur de ces territoires, la poignée de personnes habitant les lieux de manière semi-permanente assistait depuis le premier rang au déploiement de la scène. Depuis les fenêtres des cabanes des pourvoiries situées sur les lacs connectant la rivière Noire à la rivière Coulonge, à une dizaine de kilomètres à l'est,

l'écran de fumée grise donnait à voir simultanément le soleil et la lune dans des teintes de rose sur la trame de fond orangée du ciel. Dans ces pourvoiries, ainsi que dans les chalets aux abords du lac Vert – adjacent à la rivière Noire – et du lac Jim – adjacent à la rivière Coulonge – se sont déployées en juin 2023 les couleurs vives de ce paysage de la combustion.

Ceux qui n'avaient pas déserté chalets et cabanes recevaient le double ultimatum des flammes et de l'évacuation. L'incendie en expansion fulgurante et la sécheresse annoncée de ce début de mois de juin ont amené la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) à qualifier les feux d'hors-contrôle. Toutefois, vu le caractère « reculé » des feux, la SOPFEU a pris la décision de ne pas intervenir activement pour l'arrêter, et de favoriser plutôt un soutien aux évacuations qui ont lieu le temps de laisser les flammes s'essouffler. Il faut faire des choix, car les feux font rage à la grandeur du Québec, tellement que le gouvernement provincial a décidé le dimanche 4 juin de fermer la forêt, en décrétant l'interdiction d'accéder au territoire forestier se trouvant au nord du 46^e parallèle. Pour ceux qui s'y trouvaient déjà, le mot d'ordre est d'évacuer, sans pouvoir retourner en arrière avant la levée de l'interdiction d'accès et la « réouverture » du territoire. Pris entre l'urgence de partir et le risque de ne pas pouvoir revenir, ils ont été plusieurs à ressentir la pression conjonctive des réalités écologiques et administratives. Pleins feux sur l'incertitude d'un feu qui échappe à notre contrôle, et auquel on cherche en retour à échapper.

*

Juste avant la mise en place de barrages routiers pour contrôler la circulation dans la région question d'empêcher les gens d'emprunter le chemin des Bois-Francs en direction de l'incendie ou pour garder le compte de ceux qui le fuient, je suis à Campbell's Bay, assis à une table à pique-nique d'une pataterie située à l'intersection de la route 148 et de la route 301. Dans le stationnement juste à côté de moi, un homme ouvre la portière de son *pick-up* après avoir récupéré un sac de papier brun contenant sa commande. Je le vois tourner la clé dans le contact de son vieux Dodge, le démarrage déclenchant le grondement du moteur auquel se synchronise le rejet d'un jet de fumée depuis son pot d'échappement. Le gris de la dense fumée d'échappement se fond rapidement dans l'atmosphère grise des feux de forêt, qui s'agence avec les nuances de gris du gravier du stationnement et le gris de l'asphalte de l'intersection. Seul le rayonnement diffus du soleil vient donner une teinte orange brûlée à ce décor terne.

Alors que je me lève pour récupérer ma commande au comptoir, je vois un camion forestier roulant en direction est sur la 148 s'arrêter à l'intersection avant de tourner à gauche sur la route 301 Nord. Chargé d'au moins une cinquantaine de billots de bois et de toute l'absurdité de la situation, le 18-roues se dirige vers les scieries de Maniwaki ou de Mont-Laurier, là où sont acheminés les arbres coupés au cœur des forêts du Pontiac. Le temps d'un pogo et d'une poutine, ce sont trois 18 roues qui emprunteront la route des scieries de la Haute-Gatineau. Même les « ressources naturelles » doivent être évacuées à l'aune de la catastrophe. Une cinquantaine de troncs d'arbres fraîchement coupés, rescapés des flammes, se dirigent à vive allure vers le nord, direction les scieries de Maniwaki et de Mont-Laurier. Heureusement, ceux-là ont pu être sauvés.

Dans ces forêts de l'ouest de l'Outaouais, rares sont les phénomènes qui mettent un frein aux coupes forestières, l'activité industrielle responsable de la constitution du tissu social et économique de la région depuis la colonisation euro-canadienne du milieu du XIX^e siècle. Pas même la forêt qui brûle n'est à l'abri qu'on lui extraie ses arbres. Au contraire, certains considèrent la coupe comme un moyen efficace de réduire les risques de feux de forêt. « *You cut the wood, or you lose the wood* » me dira plus tard Luc¹, un entrepreneur récréotouristique de Fort-Coulonge me partageant les réflexions qu'il tire de cet épisode. Si la forêt brûle, elle ne peut plus être profitable, mais si la forêt est coupée, elle ne risque plus de brûler.

La nature (a) des problèmes et des solutions

Problèmes

L'expérience de feux de cette envergure est une nouveauté dans l'histoire récente dans la région. Le feu entraîne toutes sortes de réponses de la part des gens qui y sont en contact. Ces réponses sont selon les cas plutôt pragmatiques – évacuations des personnes et des ressources, mesures administratives de fermeture du territoire, surveillance des comportements de l'incendie, etc. – ou plutôt spéculatives – craintes pour l'avenir, tentatives d'explication, recherche de solutions, etc. Dans les deux cas, les feux incarnent une manifestation à la fois symbolique et matérialisée des fameux *changements climatiques* longtemps annoncés, arrivée face à laquelle on

¹ À moins d'être mentionné explicitement, tous les noms utilisés dans ce texte sont des pseudonymes.

est plusieurs à chercher une multitude de réponses et de positionnements. Comme le pose Hannah Knox :

« Tim Ingold décrit l'expérience du climat comme une relation à ce qui nous entoure [...]. Mais qu'est-ce qui arrive quand cet entrelacement est vécu à la fois comme une preuve et un présage d'un futur à venir causé par les infrastructures du passé récent? » (Knox 2020 : 4, traduction libre)

L'opinion partagée par Luc s'inscrit dans une tentative collective de répondre à une question aussi simple que vertigineuse qui marque notre époque : « On fait quoi? ». Alors que les changements climatiques annoncés sont vécus sous l'égide de la catastrophe, qui se manifeste avec ses ouragans, ses tsunamis, ses tremblements de terre et ses feux forêts vécus à une fréquence et avec une intensité jamais connues ; alors que les vies elles-mêmes sont chamboulées à une vitesse exponentielle, et que leur diversité est en déclin, que faire lorsque l'on ressent les effets matérialisés de ces crises bioclimatiques? Pour certains, elles amènent un empressement à sécuriser des investissements, à maximiser le profit avant que l'accès aux ressources ne soit rendu impossible. Pour d'autres, la menace que ces crises font peser sur les humains et leur environnement entraîne l'élan de la protection des habitats (non-)humains, de l'adaptation aux changements climatiques et de la lutte écologique.

Cet été-là, la Noire et la Coulonge auront connu simultanément les puissances de l'extraction, de l'incendie, de l'administration... et de la conservation.

*

Solutions

Quelques semaines avant le début des incendies, je me retrouvais dans les bureaux du Conseil régional d'environnement et de développement durable dans l'Outaouais (CREDDO), à Gatineau. Le CREDDO est une organisation non-gouvernementale (ONG) qui réalise divers projets à vocation écologique dans l'ensemble de la région de l'Outaouais. En faisant partie du réseau provincial des conseils régionaux en environnement, il est considéré comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'environnement en Outaouais. Ce statut de privilégié permet au CREDDO d'entretenir une proximité avec les institutions politiques de la région et de collaborer avec les gouvernements provinciaux et municipaux dans la réalisation de

leurs projets. Ces projets peuvent aller de la lutte contre l'érosion des berges au verdissement des centres urbains en passant par des initiatives de protection de la biodiversité.

Je me suis retrouvé dans leurs bureaux, au centre-ville de Hull, pour rencontrer une partie de l'équipe après que mon superviseur m'ait mis en contact avec l'organisation. Là, j'ai rencontré pour la première fois Nancy et Nayla, deux employées du CREDDO qui travaillent dans la gestion des milieux naturels. À bien des égards, cette conversation a mis en lumière l'essentiel du contexte de ce qui allait devenir cette thèse.

Nancy et Nayla m'expliquent les grandes lignes du fonctionnement de l'organisation, résumant les projets dans lesquels elles sont impliquées. Leurs mots communiquent aussi une sensibilité écologique, une volonté de protéger la nature mise à mal par les rapports à l'environnement dominants. Elles voient dans leur travail la possibilité de contribuer positivement aux luttes environnementales, à fournir une partie de la réponse aux crises bioclimatiques contemporaines. À leur sens, la réponse passe par la prise de mesures pour assurer une meilleure protection de la nature, pour assurer une gestion plus efficace des espaces considérés comme naturels. Cette équivalence entre protection et (bonne) gestion, je le comprendrai plus tard, joue un rôle central dans les pratiques de conservation.

Nancy s'implique depuis quelques décennies déjà pour assurer la protection des milieux naturels de l'Outaouais. Elle a par exemple été très active avec l'association des Amis de la forêt Boucher, une organisation communautaire qui a défendu cette forêt située entre Hull et Aylmer contre les développements immobiliers qui en menaçaient la survie. Dans la petite salle de réunion du CREDDO, elle m'explique le projet sur lequel elle se concentre avec le CREDDO depuis plus d'une dizaine d'années : créer une aire protégée dans le Pontiac. Rejointe par Nayla depuis 2022, Nancy et elle travaillent pour le compte du CREDDO afin que les bassins versants de deux rivières de la région, les rivières Noire et Coulonge, soient protégés par le gouvernement du Québec.

L'intérêt envers la protection de ces rivières, qui coulent côte à côte, provient principalement de leur caractère « sauvage » m'expliquent Nayla et Nancy. Du fait de leur positionnement géographique reculé – étant situées en majorité dans des « territoires non-organisés » où il n'y a à peu près pas d'habitations permanentes – les bassins versants de la Noire et de la Coulonge sont décrits comme des joyaux naturels – parmi les derniers dans la région. Ces joyaux laissent place, me raconte-t-on, à des paysages magnifiques et à des écosystèmes qui

abritent une part importante de la biodiversité de la région. Voilà deux choses à protéger dans ces (mi)lieux, deux bonnes raisons de créer une aire protégée.

J'ai entendu peu de personnes parler de la beauté et de la richesse des rivières Noire et Coulonge avec autant de passion que Jeanne. Quand elle décrit l'endroit, elle parle d'une nature à couper le souffle, de ces forêts de pins qu'elle décrit comme majestueuses. Dans ce qu'elle me raconte, le raisonnement est similaire que celui de Nancy et Nayla : ces milieux naturels doivent non seulement être protégés parce qu'ils sont magnifiques, mais surtout pour assurer le maintien de la biodiversité qui s'y trouve.

Jeanne travaille depuis une quinzaine d'années pour une autre organisation régionale active dans l'Outaouais, la Société pour la nature et les parcs – vallée de l'Outaouais (SNAP-VO). La SNAP-VO, également investie dans le Pontiac depuis la fin des années 2000, collabore étroitement avec le CREDDO dans ses efforts de conservation de la biodiversité. Ces deux organisations sont partenaires depuis 2018, travaillant ensemble pour faire naître l'aire protégée.

La division organisationnelle de la SNAP-VO est similaire à celle du CREDDO en ce qu'elle constitue un chapitre régional de la Société pour la nature et les parcs (SNAP), une organisation pancanadienne qui a pour objectif précis d'assurer la conservation via la création de parcs et d'aires protégées. Avec la SNAP-VO, Jeanne s'efforce à protéger la nature de l'Outaouais en militant auprès des différents gouvernements. Ce sont « les pieds sur le terrain », raconte Jeanne, que la SNAP-VO cherche à conserver. Sur le terrain, elle est souvent accompagnée de Jim, une figure bien connue dans l'univers de la conservation en Outaouais, quelqu'un qui a autant le Pontiac que l'environnement à cœur.

Dans leurs efforts de création de l'aire protégée autour de la Noire et de la Coulonge, Jeanne et Jim sont épaulés depuis peu par Maxime, un biologiste qui a rejoint la SNAP-VO au printemps 2023 et pour qui ce projet d'aire protégée est le premier dossier. Quand il me partage ses impressions de son nouveau travail, il me raconte que l'approche à la conservation est différente des modèles conventionnels. D'ailleurs, toutes les personnes travaillant à la SNAP-VO ou au CREDDO mettent l'accent sur leur volonté de faire de la conservation différemment, d'employer des pratiques innovantes pour assurer la protection de ces bassins versants sauvages. « Le sud du Québec est l'endroit le plus concentré en biodiversité, mais la région la moins protégée. On a

besoin de trouver de nouvelles approches pour maximiser la protection de l'environnement dans les régions comme le Pontiac », me dit Maxime.

Cette manière différentielle de pratiquer la conservation, le CREDDO et la SNAP-VO cherchent à la développer dans le Pontiac via une étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs² du gouvernement du Québec. Lorsqu'en 2018, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de créer une aire protégée pour les rivières Noire et Coulonge, répondant à l'appel du CREDDO et de la SNAP-VO, les deux organisations ont reçu le mandat de « mener des activités de planification » en vue de la création de cet espace de conservation. En tant que planificatrices, ces deux ONG s'assurent de colliger les informations, les arguments et les moyens nécessaires à la concrétisation de cette aire protégée à l'étude depuis plus d'une décennie : une approche qui se veut innovante pour assurer la protection de la Noire et de la Coulonge. Si le Pontiac leur est familier, le CREDDO et la SNAP-VO naviguent en terre inconnue en ce qui a trait à sa conservation.

*

Au moment où je rencontrais ces gens et je découvrais ce projet, j'avais l'intention de travailler sur l'octroi de la personnalité juridique à la rivière Magpie, sur la Côte-Nord du Québec pour mon projet de maîtrise. J'étais intéressé à comprendre la manière dont ce nouvel outil juridique réarticule les relations entre humains et eaux dans le contexte environnemental actuel. Initialement, l'objectif de la rencontre avec le CREDDO était de discuter de la possibilité d'entreprendre un contrat de recherche, distinct de mes recherches de maîtrise. Cependant, j'étais interpellé par la question de la conservation et la proximité (relative) du lieu où elle était en voie d'émergence, moi qui suis résident de Gatineau. Je retrouvais, dans ce projet de création d'aire protégée, l'amalgame de questions juridiques, écologiques et politiques qui influencent les modes de relation avec les cours d'eau et qui m'avaient intéressé au cas de la rivière Magpie.

J'avais comme intention de suivre la voie des rivières, de faire une anthropologie de l'eau focalisant sur l'évolution des rapports aux rivières Noire et Coulonge par le prisme de la conservation – de transposer en quelque sorte l'idée de mon projet sur la Côte-Nord dans

² Ci-après « le ministère de l'Environnement ».

l'Outaouais. Cette volonté (malhabile) s'est rapidement avérée impossible : pour des raisons que j'explique plus bas, les rivières Noire et Coulonge en elles-mêmes ont finalement dû être exclues de l'aire protégée créée dans le Pontiac. Finalement, cette tentative de faire une anthropologie de l'eau s'est transformée en une anthropologie de la conservation – au croisement des questions environnementales et politiques qu'elle entraîne – dans un contexte où un intérêt pour un nouvel outil légal pour protéger les rivières s'est muté en un intérêt pour le renouvellement d'un outil légal déjà bien (re)connu pour conserver la biodiversité. Sur ce nouveau terrain, la présence des rivières s'est avérée à la fois fondatrice et fantomatique. Ce qui suit vise à raconter l'émergence de la création de l'aire protégée *autour* des rivières Noire et Coulonge, protection qui se déploie dans le sillon de l'absence de ces rivières.

*

Refontes, critiques et réponses

Pourquoi le rôle de planifier la prise de concrétude d'une aire protégée qui figure dans les projections du gouvernement du Québec revient-elle à deux organisations non-gouvernementales? Cette stratégie du ministère de l'Environnement provincial de collaborer activement avec des ONG de conservation est elle aussi en pleine émergence, et le projet dans le Pontiac en est une des premières itérations à l'échelle de la province. En effet, la délégation des activités administratives conventionnellement réservées aux employé.e.s de la fonction publique est une pratique récente, qui s'inscrit dans une refonte du régime provincial de conservation depuis 2021. L'objectif principal de cette refonte, menée par une réactualisation de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN), est d'augmenter l'efficacité des efforts de protection de la part de l'État québécois. Le gouvernement aussi veut mieux conserver.

De plus en plus de gens clament l'importance d'augmenter les projets de conservation pour faire face aux crises bioclimatiques que l'on traverse actuellement, comme en témoigne l'adhésion du Québec et du Canada à l'objectif de protéger 30% de son territoire d'ici 2030. Cette annonce à l'international peut sembler énigmatique alors que le milieu de la conservation a fait face dans les dernières décennies à de nombreuses critiques. La conservation est présentée comme une solution phare de l'action environnementale, mais c'est une solution dont la capacité à « faire quelque chose » de significatif pour répondre aux crises bioclimatiques est remise en question par plusieurs.

Cette volonté de rendre la conservation plus efficace, partagée par les ONG et de conservation et le gouvernement provincial, semble être une réponse à cette remise en question.

Les critiques de la conservation peuvent être distinguées sur deux fronts : les premières jugent les efforts entrepris insuffisants pour assurer une protection sérieuse de la biodiversité de la province, comme en témoigne l'échec d'atteindre les cibles internationales préalablement fixées, notamment celui de protéger 17% du territoire en 2020. Comme l'évoquent le CREDDO et la SNAP-VO, il faut conserver plus pour mieux protéger. Il semble toutefois qu'il faille également mieux conserver pour assurer une meilleure protection de l'environnement.

Les secondes reprochent aux initiatives de protection environnementale d'être mésadaptées aux contextes où elles surviennent, causant des perturbations dans le tissu social (West, Igoe et Brockington 2006 ; Adams et Hutton 2007). Elles peuvent même mener à des expropriations et des déplacements de population, comme en témoigne le cas tristement célèbre du Parc Forillon en Gaspésie (Babin 2015). La conservation est également vue par plusieurs comme un vecteur de renforcement de la dépossession territoriale des peuples autochtones³, où le territoire est exclusivement administré par l'État et où l'exercice des droits des peuples autochtones est restreint et leur juridiction est non-reconnue (Pasternak 2017 ; Youdelis et al. 2020 ; Coulthard 2014 : 124).

Ces critiques, qui renvoient aux fondements mêmes de la conservation, ne se limitent pas au cas québécois et sont généralisées à travers la planète. Dans le milieu académique, les constats d'inefficacité et d'injustices rattachés au paradigme de la conservation ont mené à un débat sur les manières de réactualiser et d'optimiser les pratiques de conservation, ce que Ben Minteer et Thaddeus Miller ont appelé le *New Conservation Debate* (le débat sur la Nouvelle Conservation) (2011 : 945-947). Au cœur de ce débat se trouve un désaccord profond sur la hiérarchisation des différents objectifs de la protection environnementale et sur les manières de les articuler : une mise en tension entre protection (de l'environnement) et développement (de l'économie). Pour qui (et pour quoi) devrait-on conserver d'abord et avant tout?

³ Certaines pourraient affirmer que l'inclusion dans la LCPN de dispositions permettant la création d'Aires protégées d'initiative autochtone renverse ce paradigme. Il est vrai que l'existence de cette nouvelle catégorie d'aire protégée ouvre la voie vers des modèles de conservation qui favorisent le déploiement d'une gouvernance territoriale autochtone. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que le territoire protégé demeure québécois et qu'à ce jour, aucune aire protégée québécoise n'a été reconnue comme une aire protégée d'initiative autochtone, même dans les cas où l'initiative est explicitement autochtone. En témoigne le cas de la Réserve de biodiversité Akumunan, où le projet de création de l'aire protégée émane de la Première Nation Innue d'Essipit (voir Champagne-Côté et al. 2023).

Cette question influence étroitement une autre question : *comment* conserve-t-on? Pour certain.e.s, comme Peter Karieva et Michelle Marvier, il est impératif de protéger l'environnement – c'est-à-dire la nature et les non-humains – *pour* les humains plutôt que le protéger *des* humains (Karieva & Marvier 2012 : 968). Rejetant l'idée de réserver des espaces dédiés « à la nature » où les usages humains du territoire sont fortement restreints, comme le veut le modèle traditionnel de création de parcs naturels, Karieva et Marvier se font porte-parole d'une conservation qui serait intégrée aux activités humaines et qui serait d'abord et avant tout au bénéfice des collectifs humains. Ce faisant, ils contestent les manières conventionnelles de faire de la conservation au profit d'une actualisation mieux adaptée, selon eux, aux réalités socio-écologiques du paradigme occidental contemporain.

Pour d'autres, ce sont ces discours apparentés au développement durable qui expliqueraient l'efficacité limitée de la conservation pour assurer le maintien de la biodiversité. Pour Michael Soule, les tenants de cette « Nouvelle Conservation » rejettent complètement les savoirs écologiques (occidentaux) au profit d'une vision anthropocentrée qui voue tous les efforts de conservation à l'échec (Soule 2013 : 895). De plus, Soule dénonce le rejet de la valeur intrinsèque de la Nature par les « nouveaux conservateur.ices » – un des piliers éthiques de la conservation environnementale – affirmant que protéger uniquement en fonction des bénéfices matériels que peuvent apporter la Nature ne fait qu'annoncer une dégradation accrue de la biodiversité (2013 : 896).

La vision du CREDDO et de la SNAP-VO pour la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge consiste en quelque sorte en une réconciliation de ces deux visions de la conservation. Cherchant à mettre sur un même pied d'égalité les visées sociales et les visées écologiques de la protection de la biodiversité, l'approche préconisée évite d'hierarchiser les besoins humains et les réalités dites naturelles. Plutôt que de choisir entre la protection de l'environnement et le développement économique local, le projet de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge est présenté comme une opportunité de favoriser le développement économique par la mise en protection de ces rivières et d'inciter l'appui pour la conservation par la promesse du développement. Le gouvernement du Québec souhaite que le scénario annoncé, où tout le monde semble sortir gagnant de la conservation, devienne une norme provinciale en matière de

conservation. Dans le cas du Pontiac, il s'agit d'une manière que l'Outaouais « aille plus loin », comme l'indique ce graphique de présentation du projet :

L'Outaouais peut aller plus loin

Ce projet a pour objectif principal de réaliser des activités de planification dans le cadre d'une démarche de création par le gouvernement du Québec d'une aire protégée.

L'aire protégée proposée par le CREDDO et la SNAP-VO dans le cadre du présent projet obtiendrait un statut légal permanent et viserait un territoire de plus de 115 000 hectares dans les bassins hydrographiques des rivières Noire et Coulonge.

Dans un second temps, d'autres objectifs additionnels sont espérés:

- Maintien des services écosystémiques
- Augmentation de la connectivité écologique
- Réconciliation avec les communautés autochtones
- Favoriser l'adaptation aux changements climatiques
- Favoriser le développement éco-récréotouristique
- Accroître la protection des milieux humides et hydriques du territoire régional



The infographic features a central illustration of a forest with a winding blue stream. Various people are engaged in outdoor activities: a person on a bicycle, a person on a horse, a person fishing, a person with a dog, a person with a camera, and a person with a tent. Three text boxes with arrows point to different parts of the scene:

- Top: "Nous voulons rattraper le retard de l'Outaouais en matière d'aires protégées" (We want to catch up with the Outaouais in terms of protected areas).
- Right: "Nous incluons les utilisateurs de la forêt dans ce projet d'aire protégée" (We include forest users in this protected area project).
- Bottom: "Le projet auquel nous contribuons permettra de faire découvrir ce secteur de l'Outaouais en y stimulant le secteur récréotouristique" (The project to which we contribute will allow us to discover this sector of the Outaouais by stimulating the recreational tourism sector).

Figure 1. Promesses de conservation. Source : CREDDO

En plus de chercher à assurer une protection à des territoires naturels et un développement économique, le modèle de conservation proposé par le CREDDO, la SNAP-VO et le gouvernement du Québec vise à assurer des bénéfices sociaux découlant de la conservation. Ces bénéfices sociaux, à savoir l'inclusion des « utilisateurs de la forêt » et « la réconciliation avec les communautés autochtones », mettent en lumière les fondements moraux de cette approche renouvelée de la conservation. En effet, la volonté de faire de la conservation de manière différentielle et d'en faire une différence environnementale significative se fonde sur le désir de faire le bien. Il s'en produit une chaîne de discours et de pratiques où les changements climatiques menaçant la biodiversité deviennent un impératif à protéger la nature, où cet impératif

devient une volonté de créer une aire protégée, où cette volonté devient un projet et où ce projet devient une action écologique. Ce qui relie tous les éléments de cette chaîne, comme je l'expliquerai un peu plus loin, est le déploiement d'une écologie bien particulière : une écologie morale. C'est cette écologie morale porte l'alternative environnementale souhaitée par les gens du CREDDO et de la SNAP-VO.

*

Le 30 août 2023, sans donner de préavis au CREDDO et à la SNAP-VO, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il « mettait en réserve » dans le Pontiac un territoire de 850 km² dans le but de créer la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge. Par la mise en réserve de ce territoire, sa protection est assurée par le ministère de l'Environnement en attendant l'octroi définitif du statut de réserve de biodiversité. Toutefois, la protection demeure temporaire, comme l'indique le statut donné à l'aire protégée : Réserve de biodiversité *projetée* Noire-Coulonge. L'objectif des dernières étapes de planification du CREDDO et de la SNAP-VO est de concrétiser cette « projection » – une étape charnière pour la création officielle de la réserve de biodiversité Noire-Coulonge.

Alors que se dessine ce nouveau virage de la conservation au Québec, que l'on tente d'éprouver une recette renouvelée dans un coin « reculé » de l'Outaouais, mon projet de recherche interroge cette volonté du ministère provincial de l'Environnement et de deux organisations écologiques régionales de s'allier pour tenter de « protéger le territoire différemment ». En interrogant, depuis le cas du projet de la Noire-Coulonge, ce moment où la conservation est officiellement annoncée, mais pas encore officielle, j'en suis venu à me demander comment ces projections de conservation, avec les promesses, les arguments moraux et les considérations normatives qui les portent, en viennent à se concrétiser dans le Pontiac.

Ce faisant, la question suivante en est venue à structurer l'ensemble de ma recherche : **comment cette volonté de faire de la conservation différemment, sous-jacente à la création de la Réserve de biodiversité (projetée) Noire-Coulonge, est-elle mise en pratique par le CREDDO et la SNAP-VO?** Par le biais d'un intérêt aux gestes essentiels pour que la conservation existe formellement et pour les débordements que ces gestes entraînent, j'en suis venu à suivre les manières dont ils ont contribué à constituer une nouvelle réalité pour ces bassins versants. Dans cette thèse, je fais valoir que l'élaboration des pratiques nécessaires à la création de cette aire

protégée a rendu la volonté de conserver différemment difficilement réalisable, principalement parce qu'elles reproduisent les mêmes dynamiques causant les problèmes identifiés comme devant être surmontés.

Une écologie de l'entre-deux (méthodologie)

Les éléments de réponse que je propose ci-bas sont le fruit d'un travail de terrain ethnographique d'une durée de trois mois ayant eu lieu entre mars et juin 2024 et d'un pré-terrain s'étant déroulé de manière intermittente sur neuf mois afin de me familiariser avec ce projet d'aire protégée.⁴

L'orientation de ce terrain ethnographique suit la proposition faite par les anthropologues Peter Billie Larsen et Dan Brockington. Dans l'introduction de leur volume *The Anthropology of Conservation NGOs* (2018), ils proposent d'appréhender les débats entourant les dynamiques contemporaines de la conservation par le prisme des actrices qui portent l'étendard de ses projets et de ses aspirations : les ONG de conservation (*conservation NGOs*). Comme ces organisations se retrouvent au cœur de l'effervescence environnementale contemporaine, contribuant à créer et à influencer l'utilisation d'instruments de conservation à toutes les échelles (Larsen & Brockington 2018 : 7), leur travail est indicatif des réalités émergentes qui entourent les efforts de protection de la biodiversité.

Le filon méthodologique principal de cette thèse fut de suivre et documenter les gestes de conservation des employé.e.s du CREDDO et de la SNAP-VO par le biais d'une observation participante, afin de m'engager de manière située et contextualisée avec les pratiques de ces ONG. Cette observation participante a eu lieu durant le dernier trimestre du mandat de planification du CREDDO et de la SNAP-VO. J'ai surtout suivi les employé.e.s de ces ONG dans leurs prises de contact avec les autres personnes impliquées par le projet. Ces prises de contact ont surtout concerné la question de la gestion de cette aire protégée émergente, prisme à travers lequel le CREDDO et la SNAP-VO ont cherché à impliquer la « communauté locale » dans le projet. Pour ce faire, ils ont mis sur pied une table d'harmonisation réunissant des organisations telles que le gouvernement du Québec, la Première Nation Kitigan Zibi Anishinaabeg, une association de

⁴ Un certificat éthique a été accordé pour la réalisation de cette recherche par le Bureau d'éthique à la recherche de l'Université d'Ottawa.

propriétaires de chalet de la région, des entreprises récréotouristiques et une poignée d'habitants curieux. J'ai participé à cette table d'harmonisation pour documenter la manière dont le contact avec cette communauté locale et les rapports politiques se façonnaient.

Dans cette optique, j'ai également assisté aux ateliers citoyens et aux rencontres avec les acteurs « locaux » impliqués dans le projet organisé.e.s par les ONG. Ces événements auront permis de documenter plus en profondeur les tenants et les aboutissants (visés) par le projet Noire-Coulonge ainsi que son contexte en assistant à la manière dont le projet a été présenté aux citoyen.ne.s concerné.e.s. De plus, ces événements auront permis de témoigner de la manière dont les interactions avec les autres personnes prenaient forme et évoluaient au fil des rencontres.

Finalement, j'ai accompagné la SNAP-VO dans un travail d'inventaire d'espèces entre la rivière Noire et la rivière Coulonge ayant pour objectif de servir comme base pour une demande d'agrandissement de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge. Ces inventaires, réalisés conjointement avec les Gardiens de Kitigan Zibi/*Nagadjitodjig Aki*, m'auront exposé à une partie fondamentale de la planification et de la fabrique d'une aire protégée. Les trois volets de cette observation participante ont été complétés par une visite dans les archives du Pontiac afin de retracer la chronologie et la généalogie des projets de conservation dans la région.

Ce travail a permis d'envisager la conservation d'abord et avant tout comme un processus créatif, dynamique et polymorphe qui est le produit des pratiques des ONG de conservation (Larsen & Brockington 2018 : 13-14). Dans ce contexte où la conservation québécoise cherche à se réinventer, le CREDDO et la SNAP-VO n'ont pas fait que suivre des procédures administratives préétablies en tant qu'exécutrices pour le compte du gouvernement du Québec : elles ont plutôt – dans les limites du cadre légal et administratif de la conservation – élaboré des pratiques diversifiées et malléables, évoluant au fil du temps et des contacts avec les autres personnes impliquées par la protection dans le Pontiac. À ce titre, porter une attention toute particulière envers l'émergence de ces pratiques permet de focaliser sur les conditions dans lesquelles les efforts des ONG de conservation se matérialisent et leurs effets sur les rapports socio-écologiques dans lesquels ces efforts s'inscrivent (Larsen & Brockington 2018 : 2, 14).

Dans *Thinking Like a Climate*, Hannah Knox se penche sur les efforts menés par un groupe de personnes qui tentent d'assurer une réponse locale aux changements climatiques dans la ville de Manchester (2020). Par un travail ethnographique auprès de décideurs politiques municipaux,

de militants environnementaux et de scientifiques du climat, elle relate les aspirations et les défis que pose le développement d'une gouvernance climatique municipale (Knox 2020 : 29-30). À bien des égards, la démarche de Knox informe la stratégie méthodologique de cette thèse. Alors qu'elle s'intéresse à la manière dont les modes d'organisation bureaucratiques sont reconfigurés par l'apparition de modèles climatiques – outils technocratiques d'adaptation aux changements climatiques – dans les stratégies de planification de la ville de Manchester (Knox 2020 : 13-14), la recherche que j'ai entreprise s'intéresse en bonne partie à la dimension « biodiversité » de ces processus anthropocéniques. Tout comme la volonté de faire de Manchester une ville « post-industrielle et faible en carbone » reconfigure l'activité bureaucratique (Knox 2020 : 9), le désir de faire de la Noire et de la Coulonge un territoire « post-extractif et favorable à la biodiversité » emmène avec lui une série de modélisations écosystémiques qui reconfigurent les rapports bureaucratiques à la conservation les rapports sociaux, politiques et écologiques des bassins versants de ces rivières.

Une part centrale de l'ethnographie de Knox se concentre autour de la planification entreprise par les bureaucrates municipaux de Manchester pour mettre en action les changements politiques souhaités dans la ville. Pour ce faire, elle rejette la dichotomie traditionnelle qui sépare planification et action, où la première serait le fruit d'une projection rationnelle du monde et la seconde un résultat causal de la prise de concrétude de cette réalisation (Knox 2020 : 163-164). Se basant sur la définition de Lucy Suchman, elle envisage la planification comme une action située (2007 : 70 dans Knox 2020 : 163). Cette manière de concevoir la planification est centrale à cette thèse en ce qu'elle cadre avec la nature des activités du CREDDO et de la SNAP-VO : la création du plan de conservation auquel ils travaillent marquera la création officielle de l'aire protégée. Comme c'est l'aboutissement de la planification qui concrétisera la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, la planification ne représente pas une étape préalable à l'action de la conservation, elle en constitue ici l'action en elle-même.

En suivant et en participant à ces activités de planification du CREDDO et de la SNAP-VO, il a été possible de témoigner d'une particularité des ONG de conservation qui réside dans ce que plusieurs ont qualifié de positionnement frontalier (Guston 2001 ; Carr & Wilkinson 2005 ; O'Mahony & Bechky 2008 dans Larsen & Brockington 2018). Bien qu'il soit d'acception commune d'envisager la conservation comme un champ distinct, le caractère frontalier des ONG

de conservation rappelle qu'elle opère de manière générale à la confluence d'une série de rapports et de relations entre divers acteurs qu'elle contribue à faire évoluer (Larsen & Brockington 2018 : 4). Les ONG de conservation opèrent notamment à l'interface des sciences et de la politique, notamment lorsqu'elles cherchent à faire appliquer des mesures de protection qui se fondent sur l'expertise de biologistes par des acteurs gouvernementaux, mais peuvent également marquer un point de rencontre entre économie et écologie (Vaccaro et al. 2013). Dans le cadre des inventaires d'espèces et des rencontres de la table d'harmonisation, j'ai pu témoigner de ces positionnements frontaliers de la conservation et de ses acteurs, positionnant nécessairement ma recherche le long de cette frontière. Ce positionnement frontalier, où les ONG de conservation se retrouvent entre deux sphères, n'est toutefois pas que le résultat des activités de conservation, il en est, à plusieurs égards, structurant.

La conservation se produit dans l'entre-deux des sphères administratives et écologiques. Ces deux sphères s'avèrent difficilement réconciliables en raison des divergences importantes dans les logiques écologiques, politiques et épistémologiques qui les régissent. Pourtant, il devenait difficile de préconiser l'une sur l'autre : les décisions donnant forme à la territorialisation se prennent loin des espaces qui s'en retrouveront transformés alors que les réalités écologiques et sociales de ces espaces occupent une place centrale dans le processus de territorialisation.

En effet, elle est le fruit du croisement des émanations du politique dans les espaces à conserver et des manifestations écologiques dans les activités administratives de l'État québécois. Comme l'évoque Anna Tsing, les lieux où sont fabriquées les politiques publiques ne correspondent bien souvent pas à ceux où ces politiques sont vécues (2005). Témoigner de ce croisement par l'impératif qu'ont eu le CREDDO et la SNAP-VO d'agir en tant qu'intermédiaires entre des espaces géographiques conservant (ceux du pouvoir étatique) et d'autres espaces géographiques (ceux des écosystèmes à protéger) conservés rappelle le caractère doublement situé de leurs activités de planification.

Reconnaître le caractère situé de ces actions de planification du CREDDO et de la SNAP-VO m'a permis de les appréhender d'un point de vue proprement ethnographique – avec les spatialités et les temporalités qui leur sont propres – pour éviter d'envisager la conservation uniquement dans ses dimensions idéologiques. Il m'a semblé important de ne pas réduire ce processus de territorialisation à une série de « formations discursives, où des grappes de

participant.e.s, institutions et idéologies [...] qui donnent certains pouvoirs à des lieux et des êtres qui s'adonnent à être là » (Tsing et al. 2024 : 36, traduction libre). À cet égard, l'entre-deux produit par le CREDDO et la SNAP-VO aura aussi été politique, en ce que les ONG auront fait le pont entre l'État, la « communauté locale » et les espaces conservés, contribuant à mettre en relation tous ces acteurs et à habiliter leur rôle dans la création de l'aire protégée.

Conserver dans l'entre-deux (post)colonial

Suivre la création d'une aire protégée implique de suivre une démarche qui s'inscrit dans l'application du régime légal québécois. Comme cette aire protégée se trouve sur un territoire anishinaabeg non-cédé, des interactions sont nécessairement nées entre le droit québécois et les ordres juridiques et politiques anishinaabeg. Ces interactions, incarnées par les rapports entre le CREDDO, la SNAP-VO et la Première Nation Kitigan Zibi Anishinaabeg, s'inscrivent nécessairement dans la matrice des rapports asymétriques et violents de la colonisation. Cette réalité a impliqué que je réfléchisse au traitement de la manifestation de ces rapports dans ma recherche.

Pour Shiri Pasternak, le fait de « vivre en relation avec le droit Anishinabe » (2017 : 45) est une première étape pour rebalancer l'asymétrie des rapports entre allochtones et autochtones dans le cadre d'une recherche. Détaillant la méthodologie de son travail dans *Grounded Authority*, fondée sur un « renversement des termes de la reconnaissance », elle explique :

« Par cette approche, j'espère de modéliser la coexistence de manière à renverser les termes de la reconnaissance pour la faire passer de formes de relations stato-centrées, asymétriques et non-réciproques à des relations qui commencent plutôt par la recherche de la part de colons envers les peuples autochtones de la reconnaissance de notre droit d'être ici au sein de leur juridiction. » (Pasternak 2017 : 45, traduction libre)

Cette approche méthodologique cherche à éviter la reproduction des politiques de la reconnaissance, une dynamique décrite par Glen Coulthard dans *Peau rouge, masques blancs (Red Skins, White Masks)* :

« Inspiré des travaux de Richard J.F. Day, j'utilise l'expression « politique de la reconnaissance » pour renvoyer à toute la gamme de modèles de pluralisme libéral fondés sur le concept de reconnaissance, qui cherchent à « réconcilier » les revendications de statut de nation autochtone avec la souveraineté de l'État colonial en accommodant

certaines demandes identitaires faites par les Autochtones grâce à un renouvellement des relations juridiques et politiques avec le gouvernement canadien » (Coulthard 2018 [2014] : 16-17).

Pour la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, les rapports entre les ONG et Kitigan Zibi, ainsi que la volonté de réconciliation portée par ces ONG, ont émergé selon les termes du cadre juridique québécois (et canadien) et dans l'enceinte politique préconisée par le gouvernement du Québec, rendant difficilement envisageable le renversement des termes de la reconnaissance prôné par Pasternak. Par exemple, les rapports se sont faits exclusivement avec un membre du conseil de bande de Kitigan Zibi, ce qui se reflète dans les données recueillies. Comme elles n'ont pas été impliquées dans le projet, je n'ai pas été exposé aux autres formes d'organisation politique qui existent à Kitigan Zibi (Morissette 2018).

Si la méthodologie de cette thèse ne renverse pas les termes de la reconnaissance, elle s'intéresse à son actualisation dans le cadre du projet Noire-Coulonge depuis une perspective critique. À cet effet, elle aspire à rappeler que cette politique n'est pas hégémonique ou absolue en s'attardant à des moments où sa légitimité et ses termes auront été remis en cause sur le terrain. Si le cadre de la conservation ne m'a pas amené à vivre en relation avec le droit anishinaabeg, il aura tout de même permis quelques occasions d'y être exposé, de témoigner de l'application de certains de ses principes dans le double contexte des relations avec l'État et avec l'environnement. Pour ces expositions, et pour la permission de les partager dans cette thèse, je suis redevable envers Dan, du conseil de bande de Kitigan Zibi, ainsi qu'envers Frank et Angie des Gardiens de Kitigan Zibi/*Nagadjitodjig Aki*.

Une note sur la route 148 et des entrevues transformées

Les activités de planification du CREDDO et de la SNAP-VO ont entraîné la nécessité de se déplacer ponctuellement entre Gatineau et le Pontiac. C'est ainsi que j'ai suivi les employé.e.s du CREDDO et de la SNAP-VO dans leurs déplacements réguliers entre les deux endroits.⁵ Si Gatineau et le Pontiac sont connectés par les ONG de conservation dans le cadre du projet Noire-

⁵ Les rapports avec le ministère de l'Environnement, situé dans la ville de Québec, se faisaient par visioconférence et courriel.

Coulonge, ils sont aussi connectés par un autre type d'entre-deux, un entre-deux infrastructurel : la route 148. Cette route s'est avérée être un lieu central de mon travail ethnographique.⁶

Dans l'élaboration de mon projet, j'avais initialement l'intention de compléter mes observations ethnographiques par une série d'entretiens semi-dirigés, question d'avoir l'opportunité de discuter en profondeur avec ces gens qui rendent le projet de Réserve de biodiversité Noire et Coulonge une réalité. À deux exceptions près, que j'explique plus bas dans le texte, la route 148 aurait rendu redondante la tenue de la majorité des entretiens initialement prévus. Sur cette route qui longe la rivière des Outaouais, les neuf trajets partagés avec les employé.e.s du CREDDO et de la SNAP-VO ont permis à chaque fois des discussions d'environ deux heures dans chaque direction. Que ce soit par volonté de faire plus ample connaissance, par désir de tuer l'ennui d'un trajet devenu routinier ou par crainte du malaise assourdissant d'un silence prolongé, les langues se sont déliées et les paroles échangées sur la route.

Entre le *small talk* des gens qui se connaissent mal et les récits de vie personnels, la proximité de l'habitable automobile a été un lieu fertile au partage des souhaits, des aspirations et des frustrations de ces « conservateur.ices » – comme lorsque Maxime m'a avoué croire, une mauvaise chanson rock jouant faiblement en trame de fond, que la fin de la crise bioclimatique était très difficile à envisager sans la fin du capitalisme. C'est en voiture qu'une bonne partie des informations et des moments qui ont permis à cette thèse d'exister (m')ont été partagé.e.s, notamment tout le contexte entourant la forme actuelle du projet Noire-Coulonge. En ce sens, cette infrastructure étatique à teneur provinciale et municipale a été bien plus qu'un lieu de transit entre deux sites ethnographiques, Gatineau et le Pontiac, mais bien un lieu de recherche à part entière.

En prenant comme prisme central les activités de planification de la SNAP-VO et du CREDDO qui réalisent et concrétisent la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, cette recherche s'inscrit le long de questions plus spécifiquement rattachées à ce processus d'émergence de la conservation, telles que : Quels sont les outils nécessaires pour créer l'aire protégée et comment ont-ils été mobilisés? Quels sont les points de friction qui ont émergé de la

⁶ Je m'inspire ici en quelque sorte de Colin Hoag qui retrace, dans *The Fluvial Imagination*, les infrastructures d'approvisionnement en eau de Johannesburg jusqu'aux hauts plateaux du Lesotho (voir Hoag 2022). Tout comme le Lesotho est connecté à l'Afrique du Sud, le Pontiac est connecté à Gatineau et Québec par une série de logiques infrastructurelles, économiques, politiques et écologiques emmaillées dans les pratiques de conservation. Ces logiques sont instrumentales pour envisager l'émergence de la conservation.

création de l'aire protégée, comment se sont-ils manifestés et comment ont-ils été abordés par les différentes personnes impliquées? Comment les rapports au territoire conservé et aux communautés concernées par le projet sont (re)produits par la création de l'aire protégée?

Au travers du texte, les réponses à ces questions seront abordées à l'aune du binôme stratégie/tactique élaboré par Michel de Certeau (1990). En effet, la conservation est communément présentée comme un phénomène global (Tsing 2005) à l'agenda et aux procédures bien définies, lequel entraîne une stratégie de conservation à l'aspiration universelle. Malgré la volonté de renouveler la conservation, la démarche du ministère de l'Environnement, du CREDDO et de la SNAP-VO s'inscrit dans le paradigme dominant de la conservation, qui a la prétention de déployer dans les contextes socio-écologiques le régime de la protection de manière prévisible et ordonné. Toutefois, le terrain aura mis en lumière le fait que la stratégie souhaitée n'a pas été que transposée dans le Pontiac. Ce n'aura été qu'une fois la rigidité initiale de cette planification confrontée à l'imprévisibilité des tactiques promues par les gens s'y opposant que les gestes de conservation – et de planification – se seront véritablement déployés autour de la Noire et de la Coulonge.

Réaliser la conservation : un processus fragmenté

Durant le terrain, plusieurs allusions et références ont été faites à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN). Ce texte juridique renferme les pouvoirs qu'octroie l'État québécois (surtout à son ministre de l'Environnement) en matière de conservation, codifie la réforme institutionnelle présentée ci-haut et précise les grandes lignes de la démarche de la création d'une aire protégée. Lorsque qu'on y a fait référence, la loi était surtout présentée comme un argument d'autorité justifiant une décision prise par le Québec ou les ONG de conservation ou interrogée sur ce qu'elle permettait de faire dans certaines situations précises. Au-delà de ces manifestations explicites ponctuelles, les dispositions de la LCPN ont implicitement influencé les activités de planification du CREDDO et de la SNAP-VO, à commencer par l'objectif de ces activités. En effet, ces cinq ans de planification devaient aboutir sur la production d'un plan de conservation pour la Réserve de biodiversité (projetée) Noire et Coulonge. Remis au ministre de l'Environnement, qui est chargé de veiller (par l'entremise de la structure administrative ministérielle qu'il chapeaute) à son application et à sa mise à jour, le plan de conservation

spécifique à chaque aire protégée agit comme une feuille de route pour assurer la gouvernance du territoire conservé⁷. En ce qui a trait au contenu fondamental de ce plan de conservation, l'article 29 de la LCPN précise que :

« Le plan de conservation élaboré pour une aire protégée d'utilisation durable, une réserve de biodiversité, une réserve écologique ou une réserve marine prévoit notamment les éléments suivants:

- 1° le portrait écologique du territoire concerné ainsi qu'une description de son occupation et de ses usages;
- 2° les objectifs de conservation et de mise en valeur du territoire;
- 3° une carte géographique de l'aire protégée. »

Sans vouloir conclure qu'elles étaient organisées volontairement ainsi, les activités de planification du CREDDO et de la SNAP-VO auxquelles j'ai pu assister et participer ont servi à répondre à l'un des trois impératifs du plan de conservation en devenir. En conséquence, cette thèse reprendra les catégories énumérées à l'article 29 pour présenter la manière dont la planification du CREDDO et de la SNAP-VO informe la territorialisation des bassins versants de la Noire et de la Coulonge, dans l'ordre où elles se sont manifestées durant mon travail ethnographique.

En ce sens, je n'entends pas raconter, comme on raconte la grande histoire globale de la Conservation, l'histoire de la création de la Réserve biodiversité Noire-Coulonge sous la forme d'un récit holistique. M'écartant d'un rendu lisse, linéaire et totalisant de tout ce que fait émerger (et qui émerge) les initiatives de conservation, je m'inspire de Tsing pour rendre compte du caractère fragmenté de ces processus (Tsing 2005 : 270-271). La suite du texte raconte donc trois fragments principaux qui contribuent à créer cette aire protégée, ainsi que les effets fragmentés qu'ils produisent.

Dans le premier chapitre « Ceci (n')est (pas) une aire protégée », je problématiser le rapport entre la carte et le territoire de l'aire protégée à partir de la substitution des notions de surface et d'écosystème dans le vocabulaire de la conservation. Cette navigation entre différents points de vue permet de saisir le traitement administratif de l'espace (ou de l'environnement) dans le

⁷ *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, LQ 2002, C-61.01, article 30.

contexte de sa protection. Ce chapitre permet de questionner les postulats positionnant la conservation comme une porte de sortie de l'extractivisme. Dans le second chapitre « Les communautés de l'État », je me penche sur la volonté centrale du projet de créer une aire protégée « par et pour la communauté ». Depuis la table d'harmonisation mise sur pied, ce chapitre analyse la production des rapports entre les différents acteurs qui tentent de créer une structure de cogestion pour la Réserve de biodiversité Noire et Coulonge. Finalement, dans le troisième chapitre « La fabrique du regard », je m'intéresse avec plus de profondeur aux rapports entre la communauté de Kitigan Zibi, les ONG de conservation et l'État en contexte de protection du territoire. En plongeant dans 10 jours d'inventaires biologiques dans le bassin versant de la branche est de la rivière Coulonge, une réflexion émerge sur la rencontre et la modulation de différents systèmes de savoirs dans le développement d'une vision de l'espace et d'une politique interactionnelle vis-à-vis de ce dernier.

En filigrane de ces descriptions, verront se déployer en bribes les rencontres d'un imaginaire de la protection environnementale avec un monde simultanément en quête de renouveau et d'ancrage. En émerge une série de promesses pour le destin nouvellement tracé de ces territoires, ainsi que les débordements qu'ils invitent. Ce qui suit cherche à bricoler les fragments de la manifestation de ces promesses et de leurs débordements. Je commence dans la section suivante par présenter l'approche conceptuelle dans laquelle s'inscrit cette thèse ainsi que les outils conceptuels qui ont orienté l'analyse la sous-tendant.

2. Parcourir les territoires de la conservation (approche et outils conceptuels)

Cette thèse problématise une tentative de répondre aux problématiques soulevées sur la conservation formulée par les acteurs du milieu. Dans cette optique, cette section a pour objectif de présenter les outils conceptuels ayant permis de problématiser et d'interpréter les pratiques de conservation suivies sur le terrain ainsi que les aspirations de nouveauté qu'elles portent. Ces outils, comme je l'expliquerai, permettent de concevoir la réalisation de la Réserve de biodiversité (projetée) Noire-Coulange comme un processus de territorialisation. Ils permettent également d'analyser les modalités selon lesquelles cette territorialisation s'opère. Pour ce faire, il importe de situer brièvement l'approche de mon travail par rapport au traitement anthropologique de la conservation.

Territoires anthropologiques

Parallèlement aux débats sur les manières de pratiquer la conservation, le contexte environnemental contemporain génère des postures anthropologiques divergentes vis-à-vis du milieu. Bien que la prééminence de la conservation dans l'action politique environnementale soit bien établie (Miller et al. 2023), certains en retraçant même l'apparition aux origines de la Modernité (von Hardenberg 2017), elle a été fortement critiquée par les anthropologues (Büscher & Fletcher 2020 ; Doyon & Vaccaro 2019 ; Ochieng et al. 2023). Ces critiques, dont les motifs s'apparentent à ceux présentés en introduction, ont entraîné deux réponses différentes. D'un côté, certain.e.s anthropologues ont proposé de délaisser les modèles de conservation conventionnels au profit d'une attention portée vers des modes d'engagement environnemental dits « alternatifs » (Doyon & Vaccaro 2019 ; Hall 2019 ; Htoo 2023). De l'autre, certain.e.s mobilisent la recherche afin de développer des voies d'optimisation de ces modèles conventionnels sans en rejeter les fondements (Massarella et al. 2022 ; Mawyer & Jacka 2018 ; Ochieng et al. 2023). Comme précisé, cette thèse n'a pas pour objectif de proposer des manières d'optimiser ces modèles de conservation conventionnels, mais prévoit plutôt s'intéresser aux tentatives de renouvellement et d'optimisation depuis le cas du Pontiac. Comme le terrain s'est constitué autour de la création d'une aire protégée étatique, les modes alternatifs de protection environnementale ne constituent pas le cœur de la recherche.

Sur le plan conceptuel, l'anthropologue Helen Kopnina brosse le portrait d'un autre débat entourant la conservation qui touche aux manières de concevoir l'environnement. Selon Kopnina, les recherches en sciences sociales tendent fortement vers une description des effets de la création d'aires protégées sur des communautés considérées comme marginalisées (Holmes 2013; Büscher 2014; Fletcher, Dressler, et Büscher 2015, Duffy et al. 2016 dans Kopnina 2016 : 416). Pour ces travaux, principalement critique de la conservation, la focale est placée sur les impacts humains qu'entraînent ces mesures de protection de la nature. Un des arguments prépondérants se situe au niveau d'une remise en question de la notion de nature sauvage (*wilderness*). Comme le fait valoir Robert Fletcher, l'idée de l'existence d'une nature sauvage est une construction humaine – un produit d'un rapport dichotomique avec son pendant, la culture domestique (et civilisationnelle), en aucun cas fondé dans la « réalité objective » – et constitue la source « de plus de mal que de bien » (Fletcher 2009, 178-179, traduction libre).

En réponse à cette critique de la manifestation conservatrice du dualisme nature/culture, Kopnina affirme que le refus de reconnaître l'existence objective de la nature sauvage nie la réalité selon laquelle l'humanité évolue dans une nature qui la transcende et qui agit indépendamment des humains. Le rejet de la nature sauvage aurait selon Kopnina pour effet de négliger l'importance de la destruction de la nature (et ainsi l'importance de la conservation) en anthropologie. Ce faisant, elle met de l'avant un agenda de recherche qui se focalise sur les effets des catastrophes environnementales, avec comme objectif la mise en lumière de la nécessité de la conservation et de la protection de la nature (Kopnina 2016 : 417). Dans ce contexte, la conservation est vue comme un vecteur de réconciliation entre les justices sociale et écologique, permettant de réduire à la fois les impacts sociaux et écologiques des crises bioclimatiques (Shoreman-Ouimet et Kopnina 2015). Encore une fois, le motif principal des tensions de la conservation se dessine dans le paysage de la recherche : qu(o)i prioriser lorsque l'on fait (l'étude de) la conservation?

De ce débat émerge une question qui centrale pour mon travail : alors que le CREDDO et la SNAP-VO fondent leurs gestes de conservation sur une vision écologique basée sur l'existence de la nature sauvage, comment arriver à décrire adéquatement les gestes de « politisation de la nature » (Vaccaro et al. 2013 : 263) qui renforcent l'existence de la dichotomie « nature/culture » sans rester enfermé ou être absorbé dans des schémas de pensées dichotomiques réifiant à la fois les collectifs humains et non-humains? Comment penser la conservation comme une opération

humaine sur l'environnement, sans réduire ce dernier à un ensemble de ressources à la disposition des humains ou à une nature sauvage complètement autonome, particulièrement dans le contexte où ces deux conceptions sont prépondérantes dans le processus de création de la réserve de biodiversité Noire-Coulonge?

La notion de *patch* telle que proposée dans *Field Guide to the Patchy Anthropocene*, édité par Anna Tsing, Jennifer Deger, Alder Keleman Saxena et Feifei Zhou, offre une conception de l'espace permettant d'expliquer la manière dont ces écosystèmes à protéger deviennent des objets de conservation sans pour autant nier *de facto* les réalités autres qu'humaines qui débordent la protection. La *patch* est un espace « stimulé par les infrastructures humaines, mais qui échappe à la domination et au contrôle humain » (Zhou, Deger et Saxena 2024 : 35, traduction libre), permettant de reconnaître le déploiement interconnecté des réalités humaines et environnementales. Ainsi, le processus de conservation qu'incarne la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge sera compris dans ce texte comme opérant dans la *patch* du bassin versant de ces deux rivières adjacentes tout en contribuant à produire cette dernière. À travers les dissensions politiques qui orientent la prise de forme de cette aire protégée, l'actualisation du territoire de l'État contribue à restructurer les dynamiques socio-écologiques de cet espace, les dissensions étant indissociables de la prise de forme de cette aire protégée.

La territorialisation de la protection

Si la nature est une notion critiquée et contestée, son utilisation demeure fondamentale aux processus de conservation (Adams & Hutton 2007 : 152). Une aire protégée incarne une manière de voir, de comprendre et de produire la relation entre la nature et la culture alors que les deux catégories se retrouvent (re)produites (West, Igoe et Brockington 2006). Le fait de renforcer cette dichotomie nature/culture au sein des pratiques de conservation entraîne un couplage entre nature et environnement où les deux termes sont substituables. Comme le rappelle Anna Tsing, la nature n'est pas une catégorie universelle, mais bien le produit d'une manière de concevoir l'environnement (Tsing 2005 : 249). Pour les fins de cette thèse, il semble difficile d'écarter la notion de nature vue son omniprésence dans les discours et les pratiques du CREDDO et de la SNAP-VO, mais je propose d'en délaissier le caractère universel pour analyser l'influence de

conception de la nature manifestée sur le terrain sur les modalités de la conservation (Vaccaro et al. 2013 : 256-257).

L'opération en jeu dans la conservation ne se limite pas à une réactualisation de la posture humaine sur un territoire donné, car le territoire protégé ne préexiste pas le projet conservation qui le vise. Comme le font valoir Basset et Gautier, la création d'aires protégées comme la Réserve de biodiversité (projetée) Noire et Coulonge consiste en un mécanisme de territorialisation ayant pour but la régulation (c'est-à-dire la protection) de la biodiversité sur le territoire ciblé (2014 : 35). Ce territoire, justement, ne préexiste pas ces opérations de territorialisation. Il dépend d'un processus de territorialité, lequel Robert Sack définit comme une « tentative par un individu ou par un groupe d'affecter, d'influencer ou de contrôler des personnes, des phénomènes et des relations en délimitant et en affirmant le contrôle d'un espace géographique » (Sack 1986 : 19, traduction libre). Le territoire est donc un produit de ces efforts de territorialité, un espace autonome, construit de manière distinctive, délimitée et mesurable afin d'attendre des objectifs établis (Elden 2010 ; Murphy 2012 : 164). Ainsi, la territorialisation renvoie au processus de création d'un territoire où le pouvoir de décider de la délimitation précise de l'objet territorial et du contrôle effectué est partagé, négocié et approprié par une multiplicité d'acteurs (Basset et Gautier : 2014 : 35). À la lumière de ces définitions, j'ai considéré durant ma recherche la création de la Réserve de biodiversité Noire et Coulonge comme un processus de territorialisation en cours dans la *patch* des bassins versants de ces rivières.

Comme l'a évoqué Anna Tsing (2005), les projets de conservation produisent des espaces de rencontres interscalaires, où sont produites des interactions entre des acteurs opérant à des échelles différentes. Ces interactions entre les parties prenantes jouent un rôle fondamental sur les effets produits par la conservation (Vaccaro et al. 2013 : 258). Au cœur de ces interactions se trouvent des déséquilibres de pouvoir entre les différentes parties prenantes au projet d'aire protégée qui donnent forme aux processus décisionnels qui lui sont relatifs. Ces asymétries sont rendues manifestes à la fois dans la production et l'exercice des politiques de conservation, dans la structure d'une aire protégée ainsi que dans les usages qui y sont permis (Vaccaro et al. 2013 : 255). Pour étudier ces dynamiques de conservation qui influencent le tissu social et écologique de la région visée, l'écologie politique est l'approche préconisée par les chercheur.euses en sciences sociales (Vaccaro et al. 2013 ; Carpenter 2020). À travers le prisme de l'écologie politique, les

conditions écologiques sont envisagées comme étant en partie le produit de processus sociaux (Adams & Hutton 2007 : 148-149). Dans ce contexte, l'environnement est conçu comme une sphère où différents acteurs sociaux compétitionnent pour l'accès et le contrôle aux « ressources naturelles » (Vaccaro et al. 2013 : 255).

La conservation environnementale, en tant que processus politique inhéremment conflictuel qui vise à réorienter les usages faits de l'environnement, rend manifeste l'exercice du pouvoir et offre un terrain de lutte à son égard. Le cas de la Noire-Coulonge ne fait pas exception : les différentes parties prenantes au projet – principalement le gouvernement du Québec, le CREDDO, la SNAP-VO, la Première nation anishinaabeg de Kitigan Zibi, la MRC de Pontiac, l'Association des résidents du lac Vert et de la Rivière Noire et des entreprises récréotouristiques locales – se sont retrouvées dans un jeu de pouvoir tantôt conflictuel, tantôt coopératif, ayant pour objet l'orientation future du bassin versant de ces deux rivières. Je préconise en ce sens une approche conceptuelle relevant de l'écologie politique, tout en cherchant à aller par-delà une conception de l'environnement comme ensemble de ressources « naturelles ». L'écologie politique « fait ressortir l'importance réciproque des multiples acteurs (humain et non humain) à différentes échelles dans la durée avec une attention particulière pour l'influence des relations politiques et biophysiques des dynamiques nature-société. » (Basset et Gautier 2014 : 37) Dans une approche d'écologie politique, la conservation est envisagée comme un prisme d'évolution des relations humain-environnement, une évolution que je cherche à expliciter dans le cas de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge.

Comme le territoire créé relève du réseau d'aires protégées géré par le gouvernement du Québec, le rôle de l'état est central dans la territorialisation à l'œuvre (Vaccaro et al. 2013 : 260). Toutefois, bien qu'il possède la juridiction sur le territoire du Pontiac ainsi que le pouvoir politique et administratif qui en découle, le pouvoir de l'état québécois ne s'est pas montré hégémonique lorsque confronté aux désirs multiples entourant l'aire protégée. Que ce soit par le biais de délégations consenties ou de résistances rencontrées, le partage des pouvoirs entre le ministère de l'Environnement provincial et les autres acteurs impliqués dans la création de l'aire protégée Noire et Coulonge réaffirme le caractère polycentrique des processus de territorialisation à des fins de conservation (Basset et Gautier 2014 : 36). En déléguant les activités de planification au CREDDO et à la SNAP-VO, en cherchant à assurer l'appui de la « communauté locale » et de la communauté

autochtone de Kitigan Zibi ou en cherchant à arrimer la conservation au développement économique de la région, le ministère de l'Environnement a montré comment une série d'intérêts et de pressions diverses entrent en compétition dans la création d'une aire protégée.

J'ai manifesté une volonté de ne pas restreindre mon terrain aux dimensions politiques de la conservation, en réponse aux reproches de ceux qui affirment que l'écologie politique est plus une affaire de politique que d'écologie (Karlson 2018 ; Walker 2005), tout en évitant d'écarter la forte teneur politique des gestes de conservation qui survenaient loin (géographiquement parlant) des espaces protégés. Pour ce faire, j'ai tenté de rendre compte des éléments de la biodiversité à protéger dans mes descriptions et mon analyse. Toutefois, les activités de planification ont très peu fait mention des éléments composant cette biodiversité, la résumant le plus souvent à une catégorie technocratique et à un grand ensemble de savoir. Plutôt que de me concentrer sur les vies constituant la biodiversité, je me suis intéressé à cette place de la biodiversité et au rôle à la fois effacé et fondamental de cette notion pour la conservation. Il en émerge qu'un type bien particulier bien particulier d'écologie s'est déployée par la création de la Réserve de biodiversité (projetée) Noire-Coulonge. Cette écologie fait équivaloir la biodiversité à la nature, la nature à l'environnement et l'environnement au territoire.

L'écologie de la conservation

Alors que le projet Noire-Coulonge territorialise la *patch* de ces bassins versants, il contribue à son évolution via l'élaboration et la mise en œuvre de ce que Colin Hoag appelle une écologie bureaucratique. Hoag définit l'écologie bureaucratique comme l'ensemble des processus écologiques imaginés par des acteurs bureaucratiques qui doivent articuler des impératifs sociaux et environnementaux afin d'être déployés (2022 : 80-81). Cette écologie bureaucratique, précise Hoag, est *administrée* par les acteurs bureaucratiques conformément aux logiques institutionnelles dans lesquelles elle s'inscrit. Dans le Pontiac, les processus écologiques imaginés sont ceux de la conservation, qui se traduisent par la mobilisation d'un outil techno-administratif de l'État, l'aire protégée, afin d'articuler d'une part l'impératif de veiller au maintien de la biodiversité et d'autre part la nécessité d'interdire l'extraction des ressources pour y parvenir. Le fait de constituer la posture empruntée pour assurer la « conservation de la nature » depuis les outils et le paradigme bureaucratique de l'État québécois informe, comme nous le verrons, la manière dont les problèmes

environnementaux et les pistes de réponses sont imaginés et mis en œuvre par le CREDDO et la SNAP-VO.

Si c'est dans la sphère et dans les espaces de la bureaucratie qu'elle émerge, Hoag précise que l'écologie bureaucratique n'y est pas confinée. En effet, elle « se ramifie au sein des écosystèmes alors que les sujets humains et non-humains sont forcés de lutter avec ses incitations, ses catégories et ses contradictions » (Hoag 2022 : 81, traduction libre). En ce sens, l'écologie bureaucratique n'est pas fixe et ses administrateurs ne font pas qu'appliquer à la lettre des procédures administratives. En témoigne la volonté de la SNAP-VO et du CREDDO de réactualiser les dynamiques écologiques que la conservation cherche à instaurer. En effet, pour le cas de la Réserve de biodiversité Noire-Coulange, l'écologie bureaucratique qui donne forme aux pratiques de conservation est façonnée par un autre registre écologique, que Caterina Scaramelli appelle les écologies morales.

Ces écologies morales, précise-t-elle, permettent de rendre compte des postures de différents acteurs quant à la situation environnementale d'un lieu donné (Scaramelli 2021 : 89). Correspondant à la fois à une impulsion motivant l'action environnementale et aux manières dont les revendications sont formulées, une écologie morale rend compte des soubassements idéologiques qui animent l'action écologique. La volonté du CREDDO, de la SNAP-VO et du ministère de l'Environnement d'améliorer et de renouveler les pratiques de conservation peut être comprise en ce sens comme la manifestation d'une écologie morale se déployant dans le Pontiac. En s'appuyant sur l'importance d'agir pour l'environnement, la volonté de créer une aire protégée dans le Pontiac se fonde sur le postulat que le déclin de la biodiversité doit être contré et que la conservation est un vecteur adéquat pour y parvenir. Dans l'imaginaire des ONG de conservation, l'existence des crises bioclimatiques est quelque chose de mal à laquelle il faut (mieux) lutter via la création d'une aire protégée. La conservation est en soi vue comme une réponse morale et légitime aux défis environnementaux de notre époque, et sa réactualisation dans le cadre du projet Noire-Coulange a pour objectif d'en accroître le caractère moral. Comme mentionné, cette thèse prend pour ancrage le caractère moral de l'écologie bureaucratique déployée par le CREDDO et la SNAP-VO.

Le caractère moral de l'écologie développée par le CREDDO et la SNAP-VO permet également de préciser la manière dont ce mode d'action environnementale s'insère dans d'autres

dynamiques sociales constitutives du Pontiac (et du Québec). Comme le précise Scaramelli au sujet de la notion d'écologie morale :

« Élargir le concept d'écologie morale au-delà de son sens préalablement reconnu, celui d'une résistance aux processus capitalistes et à la dépossession, nous aide à dépasser une logique binaire où les relations écologiques sont opposées aux infrastructures – ou, de manière similaire, comme prospérant dans ses interstices [...]. Les conceptions morales de l'écologie ne sont pas nécessairement émancipatoires, inclusives, progressistes ou durables. Elles sont logées au sein des processus capitalistes, les histoires d'expropriation des terres, les rapports inégaux de classe et de genre et l'exclusion ethno-nationaliste. » (2021 : 85)

Autour de la Noire et de la Coulonge, la volonté de créer de meilleures interactions avec l'environnement se fait dans le cadre capitaliste, (post)colonial et social constitutif du Pontiac. Si le CREDDO et la SNAP-VO cherchent à produire des rapports durables à la nature, la durabilité espérée est envisagée à l'intérieur de ce cadre et n'en remet pas en cause les principes. La manière dont la création de l'aire protégée s'articule aux dynamiques capitalistes et (post)coloniales sera abordée dans le premier chapitre.

La réconciliation et l'État

Ce déploiement moral de la conservation par le CREDDO et la SNAP-VO informe également l'orientation donnée à l'objectif de réconciliation que porte le projet d'aire protégée. La volonté de mobiliser la conservation à ces fins réconciliatoires s'inscrit dans une démarche plus large à l'échelle sociale dans le cadre de laquelle se manifeste une volonté de faire évoluer les rapports entre les communautés autochtones et la société québéco-canadienne. L'inclusion de la réconciliation dans l'agenda de planification du CREDDO et de la SNAP-VO, jumelée à la dépossession relevant de la création des premières aires protégées canadiennes, rend incontournable d'ajouter une lecture postcoloniale à la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge.

Le CREDDO et la SNAP-VO souscrivent à l'idée selon laquelle la réconciliation consiste en une amélioration des rapports autochtones-allochtones qui passe par une reconnaissance et une participation accrues des communautés autochtones dans leurs projets. Cette reconnaissance, qui renvoie à la définition de Coulthard citée plus haut, se traduit par le désir de « faire plus de place »

aux peuples autochtones dans les initiatives de conservation. Ainsi, le fond moral de cette réconciliation envisagée est caractérisé d'abord et avant tout par l'inclusion. Cette vision s'aligne avec la conception dominante de la réconciliation, où la prépondérance de l'inclusion est apparente. Comme l'explique Glen Coulthard, les fondements (judiciaires) de la réconciliation s'appuient sur la reconnaissance de la préexistence des sociétés autochtones en les incluant sous l'égide de la Couronne et de sa souveraineté (Coulthard 2014 : 124). Ce qu'il y a à réconcilier, à la base, c'est l'existence de sociétés autochtones qui précèdent la société euro-canadienne et la légitimité de l'exercice de la souveraineté de l'État canadien. En ce sens, l'inclusion cherche à se substituer à l'effacement, sans pour autant remettre en question le processus continu d'acquisition territoriale et de négation de la souveraineté et de toute forme d'autonomie gouvernementale autochtone (Coulthard 2014 : 125). La manière dont cette inclusion s'opère a informé une partie significative des activités de planification auxquelles et sera décrite en détail dans les chapitres 2 et 3.

Témoigner de la reprise de la notion de réconciliation du gouvernement canadien par le CREDDO et la SNAP-VO permet de rendre compte de la proximité entre ces ONG et l'État. Ne se limitant pas à une simple relation contractuelle, le rapport entre les ONG de conservation révèle une correspondance étroite dans les manières d'envisager la conservation et ses éléments essentiels. Comme le CREDDO et la SNAP-VO interviennent dans le cadre légal et bureaucratique de l'État québécois, leurs activités de planification doivent être modulées de manière à rendre la conservation intelligible pour l'État. Ce faisant, le travail de James C. Scott dans *Seeing Like a State* (1998) est essentiel à cette thèse. Selon Scott, l'exercice du pouvoir de l'État dépend d'une série de mécanismes d'intelligibilité, des processus techno-administratifs qui permettent à l'État de cerner et d'envisager ce(ux) sur qu(o)i il cherche à exercer son pouvoir. Pour que la Réserve de biodiversité Noire-Coulange existe formellement, la planification du CREDDO et de la SNAP-VO doit à la fois permettre de rendre intelligibles les espaces à protéger et les personnes impliquées par la conservation et être conçue de manière à pouvoir elle-même être intelligible pour l'État. Les activités de planification seront considérées ici comme une série de mises en lisibilité aux fins de l'État.

Toutefois, plusieurs ont noté que le travail de Scott avait pour effet de réifier l'État, d'en comprendre la structure comme monolithique et d'en simplifier les mécanismes d'exercice du

pouvoir (Smith 2021 ; Klausen 2021 ; Çubukçu 2021). Dans le contexte particulier de la conservation de la biodiversité, Tracy Heatherington fait état du couplage qui existe entre l'État et les ONG de conservation pour aller au-delà de cette réification étatique dans les processus politiques. Elle affirme que « voir comme une ONG environnementale » est tout aussi instrumental que « voir comme un État » pour la mise en œuvre d'initiatives étatiques de conservation (Heatherington 2010 : 135). En incluant le rôle des ONG de conservation dans le déploiement des mécanismes d'intelligibilité nécessaires à la création d'une aire protégée, Heatherington reconnaît la pluralité des sources d'autorité qui œuvrent à la protection de la nature (2010 : 145). Cela évite d'envisager l'État comme la source unique et absolue du pouvoir politique, ni même de l'envisager comme une structure unitaire. Bien que je multiplie les références à l'État, je précise que l'exercice de son pouvoir dans la conservation est assuré par les fonctionnaires du ministère de l'Environnement et qu'il dépend dans le Pontiac de la planification du CREDDO et de la SNAP-VO (Heatherington 2010 : 146).

En somme, ces outils conceptuels permettent de comprendre la création d'une aire protégée comme un processus de territorialisation de l'espace, informé par une vision de l'environnement assimilée à l'imaginaire de la nature sauvage. Cette territorialisation est portée par la mise en œuvre d'une écologie de la conservation à caractère moral et bureaucratique, qui oriente la manière dont les ONG de conservation envisagent leur rapport aux communautés autochtones et à l'État. En ce sens, les trois chapitres qui suivent présentent comment une aire protégée – comprise comme un outil techno-légal de territorialisation – a été concrétisée dans le Pontiac par la rencontre de l'État, de deux ONG de conservation, d'une communauté autochtone et d'autres personnes considérées comme « parties prenantes » au projet.

3. Ceci (n'est) pas une aire protégée : cartographie du territoire de la protection

« La fameuse pipe. Combien les gens me l'ont reprochée! Et pourtant, pourriez-vous bourrer ma pipe? Non, ce n'est qu'une représentation, n'est-ce pas? Donc si j'avais écrit sur ma peinture « Ceci est une pipe », j'aurais été en train de mentir! »

René Magritte (dans Torczyner 1977 : 71)

« On est-tu dans l'aire protégée? »

Il doit être 7h45, au plus tard 8h. Je suis sur la banquette arrière d'un VUS, encore un peu endormi, derrière Nayla qui conduit et Nancy dans le siège passager. Nous roulons vers le Pontiac, par un samedi matin frais au ciel dégagé. Notre destination se situe quelque part autour du lac Vert, un lac adjacent à la rivière Noire. Le CREDDO a été invité avec la SNAP-VO par une association locale, l'Association des résidents du lac Vert et de la rivière Noire (ARLVRN), qui regroupe les quelques dizaines de personnes qui possèdent un chalet dans les environs.

En réponse aux nombreuses critiques qui ont émané de l'Association par rapport au projet Noire-Coulonge⁸, le conseil d'administration de l'ARLVRN et le CREDDO ont jugé bon d'organiser une rencontre afin de permettre au CREDDO et à la SNAP-VO d'expliquer le projet de création d'aire protégée et aux résidents du coin de faire valoir leurs inquiétudes. Où allons-nous *exactement*? Je ne le sais pas vraiment. Les deux autres non plus, je crois. Je me rends rapidement compte qu'elles ne sont pas familières avec l'endroit : notre route suit celle tracée par Google Maps, qui guide notre véhicule depuis une grille d'aération du tableau de bord, où le téléphone de Nayla est accroché.

Quelques instants avant de tourner à droite, sur le chemin du Bois-Franc, nous longeons la rivière Coulonge avant de nous rendre « dans le bois ». Les premiers rayons de l'aube éclairent un ciel d'un mauve clair, tapissé par la brume matinale qui s'évapore de la rivière. Au moment de nous engager sur le chemin, j'avertis Nayla que le réseau cellulaire devrait arrêter de fonctionner d'ici une à deux minutes alors que nous quittons la route principale pour nous enfoncer dans la

⁸ J'aborde avec plus de détails la teneur de ces critiques dans le prochain chapitre.

forêt. Une légère crispation survient à l'avant. Espérons que nous arriverons au point de rendez-vous donné par le lac Vert (comme le CREDDO et la SNAP-VO appellent l'ARLVRN).

Au même moment où le GPS indique que nous sommes arrivé.e.s à destination, nous arrivons devant le stationnement d'Aventure Rivière Sauvage, une compagnie qui offre des services de navette et de location de canots pour les pagayeurs qui souhaitent descendre la rivière Noire. À côté d'un camion garé sur le bord du chemin, une dame nous attend. Nous sortons pour nous présenter, et pour nous dégourdir les jambes après l'heure et demie passée dans l'automobile. C'est ainsi que l'on rencontre Gaëlle, une des membres de l'Association du lac Vert. Sur le bord du chemin, Gaëlle nous explique les travaux de réfection que son conjoint a effectués de manière bénévole sur le chemin, assurant l'accès motorisé au pont situé quelques mètres plus loin qui relie les deux côtés de la rivière Noire.

Dans le cours de la conversation, une des employées du CREDDO se questionne à voix haute : « Ici là, on est-tu dans l'aire protégée? » Nos épaules se lèvent momentanément. Rien n'indique que oui, rien n'indique que non. La conversation divague, la question restera en suspens. Il est temps de se diriger vers la rencontre, où nous nous rendons en suivant Gaëlle. Nous rembarquons donc chacun.e.s dans nos véhicules respectifs, direction la pointe nord du lac Vert.

Le chemin est en mauvaise condition pour le reste de la route, l'auto tangué au rythme des trous que nous traversons. Après à la sortie d'un virage, la question revient à l'avant. « Là c'est du dans l'aire protégée? » Je n'en ai aucune idée. « ... On est où sur la carte [de l'aire protégée]? » Durant la dizaine de minutes de route entre Aventure Rivière Sauvage et le lac Vert, la question aura été posée encore deux autres fois, à ma grande surprise. La voiture de Gaëlle tourne à gauche, s'engage sur un terrain gazonné où y est sis un petit chalet à la façade blanche. Pendant que l'on stationne l'automobile à la lisière d'une forêt, Nancy demande : « On est où là? On est-tu chez quelqu'un? » « En tout cas, ici [au lac Vert] on n'est pas dans les limites de l'aire protégée. »

*

Quelques mois auparavant, je croisais une collègue de classe à la sortie d'un ascenseur de la Faculté des sciences sociales. En prenant respectivement de nos nouvelles, je lui raconte que je viens d'obtenir mon certificat éthique. Elle me répond :

« Ah, trop cool! Donc tu vas bientôt partir sur le terrain, passer un peu de temps là-bas avec les gens? »

Je comprends que lorsqu'elle dit « sur le terrain » elle fait référence aux lieux protégés.

« Euh... pas vraiment. J'ai pas de séjour prévu pour l'instant en tout cas. »

« Oh, OK. »

Je vois de la confusion dans son regard. Comment est-ce que je peux faire de l'ethnographie sur la création d'une aire protégée sans aller passer du temps dans l'endroit qui est protégé?

Je lui explique que les organisations qui créent cette aire protégée sont basées à Gatineau et que c'est principalement avec elles que je prévois effectuer mon travail de terrain. Comme je m'intéresse plutôt aux dimensions administratives des pratiques de conservation, je ne sais pas d'avance combien de temps je passerai physiquement dans le Pontiac. Ma collègue hoche la tête, avec le sourcil un peu relevé. Visiblement, ce n'est pas la réponse à laquelle elle s'attendait.

« Bon ben, bon courage pour le terrain! J'espère que tu vas pouvoir aller là-bas un peu quand même! Bye! »

« Merci! À la prochaine! »

J'ai réfléchi longtemps à ce bref échange. Est-ce que je faisais fausse route en ne faisant pas du temps passé près des rivières Noire et Coulonge la pierre angulaire de mon terrain? N'aurais-je pas dû chercher dans une proximité géographique les traces manifestes de la conservation émergente? Encore aujourd'hui, je ne suis pas complètement certain de la réponse. Avais-je raison de répondre, à tout le monde me demandant le sujet de ma recherche, que j'ai suivi la création d'une aire protégée quand, pour la quasi-totalité de mon travail de terrain, j'étais plus ou moins loin des lieux conservés et que l'aire protégée ne m'était évoquée que par une carte?

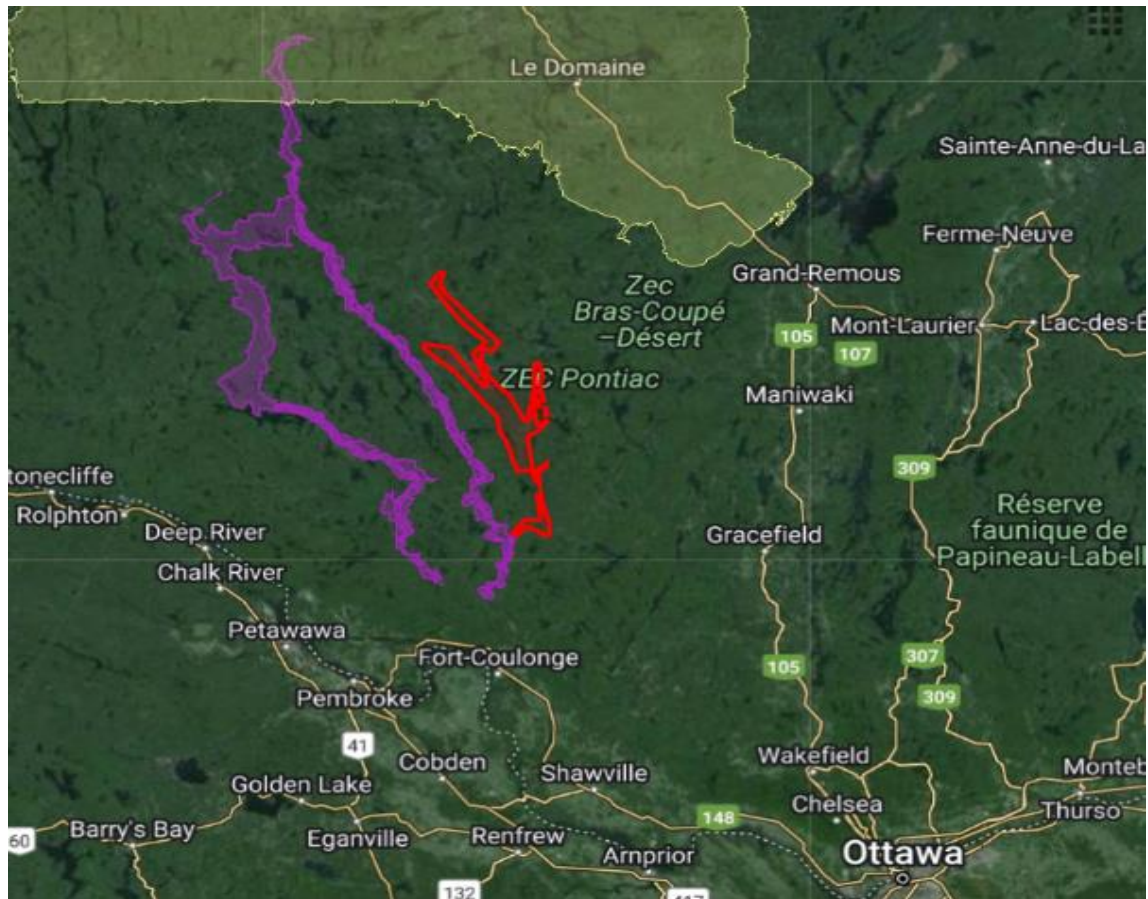


Figure 2. Croquis préliminaires de la protection par le CREDDO. La surface de la réserve de biodiversité projetée (en mauve) et un agrandissement proposé (en rouge).

Comme ma collègue, j'avais initialement tenu pour acquis que la conservation s'observait en bonne partie depuis les endroits protégés. Toutefois, ces deux vignettes ont rendu évident le fait que dans le Pontiac, les manifestations de la réserve de biodiversité projetée sont aussi cartographiques. Ces deux moments où l'aire protégée fut évoquée d'abord depuis sa carte (préliminaire) m'amènent à poser la question du rôle de celle-ci dans les gestes de conservation à l'œuvre autour des rivières Noire et Coulonge. Comme l'affirment Zhou, Deger et Saxena, la cartographie est une méthode d'apprentissage des réalités anthropocéniques (2024 : 7-8). Si elles font cette affirmation en référant à la production de cartes dans le contexte de la recherche, j'en applique le principe pour voir comment la cartographie de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, faite par le CREDDO, permet de cerner les pratiques de conservation qui s'y installent. Qu'est-ce que le fait de se référer principalement à une carte pour faire de (et étudier) la conservation peut nous permettre de comprendre sur les manières dont cette conservation émerge?

Dans ce chapitre, je pars de la prépondérance de la carte dans l’imaginaire spatial entretenu par Nancy, Nayla et moi pour référer à la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge pour explorer le rôle que joue cartographie dans la création de l’aire protégée. La production carte de cette réserve de biodiversité est un impératif à sa création, mais son rôle dépasse ces contraintes technologiques. En effet, j’explore comment la cartographie de l’aire protégée informe les manières de concevoir l’espace autour de la Noire et de la Coulonge ainsi que les modes de relation qui y sont promulgués. Par-delà la représentation de l’espace protégé (et ses limites), la cartographie crée le territoire de conservation et module ainsi le rapport à l’espace préconisé par les acteurs de la conservation. À travers cette description du rôle fondamental de la cartographie dans la création de l’aire protégée, je porte un regard critique sur la volonté du CREDDO et de la SNAP-VO de faire de la conservation une alternative aux rapports territoriaux extractifs.

Mettre la conservation sur la carte

Deux conceptions de la cartographie sont généralement mises en opposition en sciences sociales. La première est clairement résumée par le géographe Alan M. MacEachren dans son ouvrage intitulé *How Maps Work* (2004 [1995]). Les premières lignes du livre vont droit au but : « La cartographie est une question de représentation. Cette affirmation peut paraître évidente, mais elle a été négligée dans notre recherche de principes organisateurs pour notre champ [d’études]. » (MacEachren 2004 [1995] : 1, traduction libre) Pour MacEachren, cartographier équivaut à mettre en œuvre un processus de représentation du réel se matérialisant et se soldant par la production d’une carte. Une fois la carte aboutie, elle devient un objet de communication médiant le rapport entre la personne qui consulte la carte et l’espace qui y est représenté.

C’est selon cette logique que le CREDDO envisage la carte de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge. À chaque atelier citoyen tenu ou à chaque présentation faite par le CREDDO et la SNAP-VO, l’image de la délimitation préliminaire de l’aire protégée est montrée dès la deuxième ou troisième diapositive du PowerPoint qui guide la présentation. Pour les personnes qui assistent à ces présentations, que le CREDDO et la SNAP-VO identifient comme des citoyens intéressés par le projet, cette carte permet de mieux visualiser et de rendre le projet de conservation le plus concret possible. L’image montrée sur l’écran ou imprimée sur une feuille, m’explique Nancy, est la capture d’écran d’une carte numérique tracée par une employée du

CREDDO. Conçue avec le logiciel Google Mes Cartes, cette employée a utilisé la mappemonde disponible sur Google Maps pour y tracer les délimitations provisoires de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge dans une carte personnalisée. Pour le CREDDO et la SNAP-VO, cette carte agit en tant qu'outil de lisibilité, en ce qu'elle permet de montrer l'étendue de la conservation à des gens qui ne se trouvent pas sur les lieux conservés. Cette fonction de lisibilité, selon James C. Scott, est la fonction principale des cartes territoriales, lesquelles sont conçues pour rendre lisible un contexte local à un acteur externe (1998 : 45).

Cette prise de concrétude de la conservation par l'utilisation de la carte comme intermédiaire se fait selon les codes propres à la cartographie moderne. Comme l'expliquent Zhou, Deger et Keleman Saxena, les cartes modernes adoptent une vue en plan, où l'espace est représenté depuis le haut (2024 : 47-48). Cet espace est à priori considéré vide⁹, avant que soient représentées à leur tour les traces de l'occupation et de l'autorité humaines, que les lignes marquent l'ordre qui s'installe par l'occupation de l'espace (Zhou, Deger & Keleman Saxena 2024 : 48). La carte des limites préliminaires de l'aire protégée est constituée en fonction des mêmes codes : l'espace (vide) de la région du Pontac est représenté depuis le haut et les lignes tracées en mauve et en rouge indiquent les endroits prévus où vont s'appliquer les pratiques de conservation.

Pour le CREDDO et la SNAP-VO, l'importance de rendre lisibles les bassins versants de la rivière Noire et la rivière Coulonge et la conservation dont on propose l'implémentation ne se limite pas à l'information d'une poignée de citoyens intéressés. En effet, le destinataire principal de ces efforts de lisibilité est le ministère de l'Environnement québécois. Puisqu'il est responsable de l'administration du réseau provincial d'aires protégées et qu'il détient le pouvoir d'inclure (ou non) des parcelles du territoire du Québec au sein de ce réseau, rendre lisible le projet Noire-Coulonge pour le ministère est une étape préalable nécessaire à la création officielle de l'aire protégée. Pour le ministère de l'Environnement, la cartographie est le seul outil utilisable pour avoir une vue d'ensemble de son réseau d'aires protégées et d'en centraliser l'administration.

Lorsque j'ai demandé à une employée du ministère qui travaille à la Direction des aires protégées où je pouvais avoir plus d'information sur le réseau provincial, sa réponse a été de me

⁹ Je réfère à l'espace comme étant vide du point de vue de la conservation, c'est-à-dire dans la mesure où il n'existe aucun découpage relatif à la protection de la nature sur ce territoire. Le fait même de parler du Pontiac comme un territoire lui-même bien défini suppose sa circonscription par la cartographie administrative du Québec.

diriger vers la page web qui héberge la carte interactive des aires protégées du Québec. Sur cette carte interactive, on retrouve toutes les informations nécessaires pour rendre compte des territoires conservés par l'État québécois : délimitation de chaque espace conservé qui est mise en relief lorsque mon curseur s'arrête sur le territoire en question, catégorie de protection accordée par le ministère de l'Environnement et toponyme officiel donné à l'aire protégée par le ministère.

Si la carte est un outil aussi fondamental à la conservation, c'est que l'ensemble des territoires de conservation est *seulement* perceptible depuis une carte et que pour créer une aire protégée, il faut être capable d'en circonscrire l'ensemble. Tant à l'échelle de la province que dans le cas de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge, un individu ne peut observer l'ensemble de l'espace conservé ailleurs que sur une carte. C'est d'ailleurs ce paradoxe que le titre de ce chapitre cherche à faire refléter : la carte d'une aire protégée est une représentation du territoire protégé – tout comme la pipe de Magritte qui n'en est pas une. Pourtant l'aire protégée n'est visible dans son ensemble que sur cette carte, et ne peut exister sans cette dernière.

Cette manière de se lier à l'aire protégée explique notre confusion lorsque nous nous sommes retrouvés en bordure de l'aire protégée en direction du lac Vert. Elle explique aussi pourquoi j'ai eu de la difficulté à expliquer à ma collègue pourquoi un terrain qui suit la création d'une aire protégée ne se matérialise pas directement sur les lieux conservés. Les repères pour observer la conservation sont modulés par la cartographie dès lors que le seul mode reconnu pour rendre compte de la protection environnementale est celui de la représentation et de la lisibilité. La carte devient alors simultanément le témoin de la conservation et le support de sa création.

Conserver à partir de la carte

La carte apparaît comme un outil de conservation essentiel, indispensable à la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge en raison de son rôle dans la représentation et la lisibilité du territoire. Toutefois, à travers les démarches du CREDDO et de la SNAP-VO, il me semble que la prépondérance du rôle de la cartographie révèle une autre fonction, celle-ci plus fondamentale, dans les pratiques de conservation. Comme tout plan de conservation doit inclure une carte de la zone à conserver, l'aire protégée ne préexiste jamais la carte qui la circonscrit. Étant un des éléments fondamentaux à ce que la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge soit instituée,

le processus de cartographie de cette réserve de biodiversité n'en représente pas uniquement les limites géographiques, elle en détermine formellement l'étendue. Chronologiquement parlant, la création de la carte de l'aire protégée préexiste la création de l'aire protégée en elle-même.

En ce sens, la carte de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge joue un rôle de représentation, mais également un rôle de projection et de production dans la conservation. C'est ce rôle de production qui caractérise la deuxième conception de la cartographie en sciences sociales. Selon les géographes Rob Kitchin et Martin Dodge, la cartographie se définit d'abord et avant tout comme une pratique processuelle et non représentationnelle (2007 : 331). Dans un article intitulé « *Rethinking Maps* » (« Repenser les cartes »), ils proposent une critique des fondements classiques de la cartographie comme science de représentation du réel pour concevoir la pratique cartographique comme ontogénique. Selon cette conception, la carte fait partie d'un processus de constitution du monde et n'incarne pas uniquement le fruit de sa représentation (Kitchin et Dodge 2007 : 343). Via la cartographie affirment-ils, s'opère une émergence double et concomitante de la carte et du monde cartographié.

Cette conception s'aligne avec les propos de Shiri Pasternak qui, dans *Grounded Authority*, aborde la question de la superposition des modes de gestion territoriaux autochtones et occidentaux :

« Ces superpositions ne sont pas que de simples lignes sur une carte. Elles produisent la matérialité de la région, partiellement générée au travers de la technologie du régime des droits fonciers qui tentent de rendre l'organisation territoriale autochtone obsolète. » (Pasternak 2017 : 121, traduction libre)¹⁰

En évoquant ce rapport entre deux manières de rendre compte du territoire, Pasternak met en lumière deux éléments fondamentaux aux processus de territorialisation. Premièrement, les lignes tracées sur une carte contribuent à produire la matérialité de l'endroit cartographié. La carte est un outil de transduction du monde, pas simplement de traduction. Deuxièmement, la cartographie est une question éminemment politique, et la manière dont elle intervient en contexte

¹⁰ Je tiens à souligner ici une limite de cette thèse, qui n'explore pas suffisamment en profondeur les tenants de l'organisation territoriale autochtone qui prend lieu depuis les bassins versants des rivières Noire et Coulonge comme elle ne s'est pas manifestée dans le détail durant mon travail de terrain. Je me limite à rappeler la diversité des modes de territorialisation dans le Pontiac et à présenter dans les chapitres 2 et 3 quelques éléments distinguant fondamentalement la territorialité anishinaabeg et la territorialité étatique. Pour une analyse approfondie de cette question, voir notamment Lawrence 2012 et Pasternak 2017.

(post)colonial est indicative des rapports de pouvoir qui se jouent dans la conservation et qui informent la territorialisation à l'œuvre. Comme l'évoque Paul Nadasdy « les frontières géographiques arbitraires affectent directement l'expérience que les gens font du territoire et structurent leurs connaissances de celui-ci » (Nadasdy 2006 : 144 dans Pasternak 2017 : 120, traduction libre). Le mode de cartographie, avec les soubassements ontologiques et épistémologiques qui le fondent, influence la manière dont s'actualisent les pratiques de conservation.

C'est à travers la cartographie, écrit J.B. Harley, que le pouvoir est inscrit dans le territoire (2002). Comme la cartographie de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge est une condition essentielle à sa création officielle, le cas de la Noire et de la Coulonge révèle que les gestes de conservation y sont d'abord cartographiques. La carte est le vecteur principal de la territorialisation que suppose la création d'une aire protégée.

La profondeur de la carte

Sans sa carte, une aire protégée ne peut exister : la carte nous informe des modalités de la conservation – son étendue et sa nature – alors même qu'elle contribue à y donner forme. Comment cette prise de forme a-t-elle eu lieu dans le cas de l'aire protégée Noire-Coulonge? Elle passe d'abord par une évacuation de la profondeur de l'espace, la réduction de cet axe par la cartographie donnant forme aux mesures de conservation établies.

L'étendue de la conservation

La cartographie ne vise pas qu'à indiquer l'étendue de la conservation, elle la détermine. Rien ne l'indique sur la carte proposée par le CREDDO et la SNAP-VO (et reprise par le gouvernement du Québec lors de l'annonce de la création de la Réserve de biodiversité projetée), mais les frontières de conservation tracées autour de la Noire et de la Coulonge témoignent de l'épineux processus de délimitation d'une aire protégée. Loin d'être déterminé arbitrairement, le positionnement des limites sur la carte révèle en effet deux principaux points de tension qui ont affecté la superficie de la réserve de biodiversité.

Le premier concerne l'étendue de la forêt incluse dans les limites de l'aire protégée. Des suites de l'annonce gouvernementale d'août 2023, ce sont 850.2 km² qui ont été mis en réserve – une surface considérable pour une réserve de biodiversité. Selon Nayla, il est rare de voir le gouvernement créer d'aussi grandes aires protégées en milieu forestier, principalement en raison des pressions exercées par l'industrie forestière et des frictions qui en découlent au sein du gouvernement, entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts¹¹. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a la réputation d'émettre des réserves, voire de s'opposer frontalement aux projets de créations d'aires protégées. Cette posture ministérielle face à la conservation s'explique par l'orientation même du ministère : mettre en valeur les ressources naturelles du territoire québécois et gérer ce territoire de manière à maximiser le rendement économique. « Le ministère des Forêts travaille pour l'industrie. Forestière et minière, les deux sont *backées* par le ministère » m'expliquera une personne travaillant « en environnement », comme elle le dit. Selon elle, de nombreux freins intra-gouvernementaux à la conservation sont causés par les frictions entre deux les ministères, et par l'incapacité d'arriver à un terrain d'entente quant à la gestion du territoire forestier. Ces frictions, qui semblent se régler à coups de négociations et de compromis sur l'étendue accordée aux espaces de protection, renvoient à des visions distinctes du territoire naturel de l'État : nature intrinsèquement économique et exploitable d'un côté, et nature intrinsèquement sauvage et protégeable de l'autre.

Durant tout le temps où j'ai suivi le CREDDO et la SNAP-VO, je n'ai assisté à aucun contact des deux ONG avec les entreprises forestières actives dans le Pontiac ou avec des représentants du ministère des Ressources naturelles. Pourtant, Nancy m'assure qu'au cours des premières années d'implication du CREDDO dans le projet, les pressions de l'industrie forestière sur le projet Noire-Coulange ont été fortes. En tant que principale activité économique dans le Pontiac depuis la colonisation euro-canadienne, la foresterie est profondément ancrée dans le paysage socio-économique de la région et possède un levier de pouvoir important. Sans qu'elle soit entrée dans le détail de ces négociations, elle m'explique que les limites proposées pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulange sont le fruit d'un accord tacite entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles. Cet accord, conclu il y a plus d'une dizaine d'années, a mené à une directive interne de la part du ministère des Ressources naturelles

¹¹ Ci-après le « ministère des Ressources naturelles ».

d'imposer un moratoire sur les coupes de bois le long des rives de la Noire et de la Coulonge. Des suites de cet accord auront découlé les limites du territoire mis en réserve par le ministère de l'Environnement, lesquelles assurent la protection d'un kilomètre sur chaque rive des deux rivières, m'assure Maxime de la SNAP-VO.

Durant la résolution de ces tensions, la carte en voie de production a joué le rôle de surface de déploiement des négociations. En y ajustant le tracé de la délimitation proposée pour l'aire protégée au fil de ces négociations, on y a déterminé l'étendue de l'inclusion de la forêt dans les efforts de conservation. Le second point de tension, à l'inverse, montre comment l'étendue de la conservation dans le Pontiac est également déterminée par voie d'exclusion grâce au processus de cartographie de l'aire protégée Noire-Coulonge. Pour bien saisir ce deuxième nœud, il faut remonter à l'origine des projets de conservation dans le Pontiac.

Les premières traces écrites d'un appel à la protection de l'environnement dans la région, je les ai rencontrées durant mon terrain un peu par hasard, dans le sous-sol de la bibliothèque municipale du village de Shawville. Situé à mi-chemin entre Gatineau et Fort-Coulonge, lieu où se trouve l'embouchure de la rivière Coulonge, Shawville est un village d'environ 1 500 habitants bordé au sud par la route 148. Sur la rue Main, on trouve dans le sous-sol de la bibliothèque municipale les *Pontiac Archives*, une archive communautaire gérée entièrement par un groupe de femmes bénévoles. Dans ce sous-sol, ces femmes – dont fait partie Claire, sexagénaire, qui dit fièrement qu'elle est la plus jeune du groupe – récoltent et conservent les traces écrites de l'histoire du Pontiac.

Après quelques jours de correspondance avec une bénévole des archives, Victoria, pour fixer un rendez-vous, je me suis rendu à Shawville pour passer un avant-midi dans les archives. J'ai initialement voulu me rendre sur place pour chercher dans les collections des réponses à une des questions qui a animé le début de ma recherche : pourquoi la rivière Noire, la rivière Coulonge et une autre rivière de la région, la Dumoine, sont-elles regroupées sous le toponyme informel des « Trois Sœurs »? Dans les archives, j'espérais trouver les traces de l'origine de ce toponyme officiel, abondamment utilisé par de nombreuses personnes dans la région pour référer à ces trois rivières qui, vues depuis une carte, coulent côte à côte à quelques kilomètres les unes des autres. Ce terme m'a intéressé depuis le moment où j'ai récupéré une brochure de la SNAP-VO dans les

locaux de la MRC du Pontiac qui faisait la promotion de l'importance de conserver ces « Trois Sœurs ».

Tout de suite après avoir descendu l'escalier étroit menant aux locaux des archives, je suis accueilli par trois des neuf femmes qui composent l'organisation : Claire, Margaret et Victoria. Avec excitation, elles m'introduisent au patrimoine local du Pontiac (ainsi le qualifient-elles) qu'elles s'efforcent à préserver : chaque pan de mur est couvert par une étagère, du plancher jusqu'au plafond. Sur les tablettes de ces étagères se trouve une série de cartables et de boîtes, dans lesquels sont entreposés des milliers de documents historiques et généalogiques sur la région.

Quand j'explique à Victoria les raisons de ma visite, elle me répond : « Je peux clairement voir pourquoi on appellerait ces rivières les Trois Sœurs, mais je ne sais pas trop d'où ça vient... laisse-moi voir si je peux trouver quelque chose là-dessus » (traduction libre). Elle revient d'une pièce adjacente, tout aussi pleine de cartables et de boîtes, avec un petit cartable blanc et un mince dossier rouge en main. Le cartable est rempli, à quelques exceptions près, de coupures de journaux qui datent d'entre 1990 et 2010. Son contenu m'éloigne un peu de mon objectif initial : les articles conservés relatent divers appels à protéger l'environnement du Pontiac et ses « espaces naturels » publiés au fil des années. La menace qui pèse sur la nature, nous disent les articles, est hydroélectrique : au début des années 90, la société d'État Hydro-Québec a le projet de construire une centrale hydroélectrique à l'embouchure de la rivière Coulonge et de rénover le barrage à l'embouchure de la rivière Noire – un des premiers barrages commerciaux au Canada. Malgré les oppositions menées par un groupe d'environnementalistes et d'amateurs de plein air, les projets auront lieu en 1993 et 1994. La rivière Dumoine, elle aussi convoitée par Hydro-Québec, aura évité d'être harnachée par un barrage, obtenant un statut de réserve aquatique projetée en 2008.

À l'origine, les appels à la conservation dans le Pontiac visaient la protection des rivières en elles-mêmes. En témoignent les coordonnées que l'on retrouve à la fin de chaque article, qui sont celles d'une association environnementale disparue aujourd'hui, les *Friends of the Pontiac Rivers* (Amis des rivières du Pontiac). Lorsqu'on observe la carte actuelle de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge avec la première vague de revendications pour la

conservation en tête, le legs de cette association passe sous silence : les rivières sont exclues des frontières de l'aire protégée, exclues du régime de protection garanti par le statut octroyé.



Figure 3. Cartographie de l'exclusion, versant Noire.

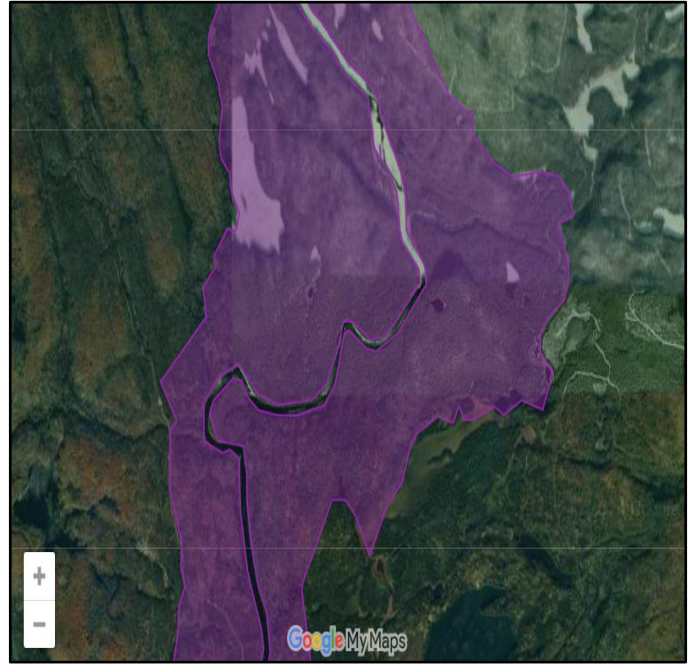


Figure 4. Cartographie de l'exclusion, versant Coulonge.

La présence de barrages sur la Noire et la Coulonge explique pourquoi un projet initialement envisagé pour assurer la conservation du bassin versant de ces deux rivières s'est transformé en un projet de conservation *autour* de l'eau. Nancy m'a expliqué, lors de notre première rencontre, que le premier statut espéré pour l'aire protégée Noire-Coulonge, suivant l'exemple de la Dumoine, était celui de réserve aquatique. Toutefois, puisque l'octroi d'un statut de protection interdit la poursuite de toute activité extractive au sein du territoire protégé, et que l'activité hydroélectrique est extractive, il fallait trouver une alternative – pour le statut de protection, mais également pour les frontières de l'aire protégée. La question de la fermeture éventuelle des centrales hydroélectriques de la Noire et de la Coulonge n'a même pas été effleurée; c'est ainsi que le projet d'aire protégée Noire-Coulonge en est venu à devoir écarter les rivières elles-mêmes de la cartographie de la protection¹². Au fil de toutes ces tensions, la carte émerge

¹² Par ailleurs, le projet de création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge est en partie financé par la compagnie Brookfield Énergie, la société qui est propriétaire des deux barrages sur la Noire et la Coulonge.

simultanément comme le lieu où se produit la dynamique d'inclusion et d'exclusion fondatrice de la conservation et l'outil par lequel elle peut se matérialiser.

La nature de la réduction

En partant d'un fait qui peut sembler évident, à savoir que le tracé cartographique détermine l'étendue de la protection, je demande comment les dynamiques d'inclusion et d'exclusion rattachées à cette cartographie peuvent informer (sur) la nature de la conservation à l'œuvre autour des rivières Noire et Coulonge. Si ce que cela veut dire de conserver, et la manière dont ce geste est concrétisé, a semblé évident pour les gens du CREDDO et de la SNAP-VO, il existe plusieurs modalités à la protection de la biodiversité, la création d'une aire protégée n'en est qu'une d'entre elles.

Les cartes qui sous-tendent la lisibilité de l'espace d'acteurs éloignés, comme l'État ou des ONG de conservation, sont nécessairement des cartes tronquées affirme James C. Scott (1998 : 3). Puisqu'elles sont fondées sur une simplification des logiques représentées, ces cartes simplifiantes « sont toujours bien plus statiques et schématiques que les phénomènes sociaux [et écologiques] qu'elles affirment caractériser. » (Scott 1998 : 46, traduction libre). J'ai jusqu'ici, comme l'ont fait les gens à qui j'ai parlé durant mon terrain et comme le font les organisations internationales, utilisé de manière interchangeable les termes « espace » et « territoire ». Que ce soit la CREDDO et la SNAP-VO qui utilisent de manière substituable les termes « écosystèmes, bassins versants, habitats, espace protégé, aire protégée et territoire », ou le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique qui affirme qu'une « Aire Protégée est un espace géographique clairement défini » (s.d., traduction libre), il est tenu pour acquis que l'aire protégée équivaut à ce qu'on veut conserver.

Suivant ces usages, le territoire de conservation est indistinguable de l'espace où survient la conservation. Toutefois, le territoire de conservation tel qu'il est ici envisagé, c'est-à-dire comme une *aire* protégée, ne peut qu'être envisageable par une réduction de l'espace écologique. En effet, comme l'affirme Scott, la simplification qui rend un lieu lisible de l'extérieur et qui découle de la production de cartes tronquées dépend de la capacité à réduire le lieu en un objet lisible (1998 : 3). Cette réduction est définie par le géographe Stuart Elden comme une opération

qui survient lorsque « l'espace est réduit à une surface, à un plan ; quand un territoire est réduit à une aire. » (2013 : 36)

Dans le contexte de la conservation (autour) des rivières Noire et Coulonge, la territorialisation à l'œuvre de fonde sur cette opération de réduction, où les rivières et leurs bassins versants sont réduits par la cartographie à une surface géographique. Cette réduction est inévitable selon le mode de conservation mis de l'avant par le CREDDO et la SNAP-VO : créer une *aire* protégée implique la production d'une surface sur laquelle il est possible de déterminer que la protection en question s'exerce. Si Elden, dans son travail, propose de délaissier toute conception bi-dimensionnelle du territoire qu'il critique au profit d'une conception tri-dimensionnelle, je pose plutôt ici la question des effets de la réduction d'un espace à trois dimensions en une aire à deux dimensions sur les pratiques de conservation. Que fait cette profondeur évacuée, absente de la carte, sur la Réserve de biodiversité (projetée) Noire-Coulonge?

La création d'aires protégées constitue actuellement l'outil politico-administratif le plus en vogue dans le milieu de la conservation (Maxwell et al. 2020 ; Bhola et al. 2021). Dinerstein et al. affirment par exemple que « les aires protégées sont la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité » (2019 : 2, traduction libre). Loin d'être anodine, cette affirmation est faite dans un article dont le but est de proposer « [u]ne entente globale pour la Nature » (*A Global Deal for Nature*), un plan « fondé scientifiquement » pour accompagner les cibles climatiques fixées dans l'Accord de Paris de cibles visant le maintien de la biodiversité planétaire (Dinerstein et al. 2019 : 1). C'est dans cette proposition, adressée principalement aux décideurs politiques internationaux, que l'on retrouve pour la première fois une mention de la cible de protéger 30% du territoire global d'ici 2030. Cette cible, qui incarne la figure de proue du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, est le moteur principal des politiques de conservation depuis son adoption par la communauté internationale en 2022 (Zabala et al. 2024). Elle aura été sur toutes les lèvres durant le projet Noire-Coulonge. Exprimée sous la formule « 30-30 » (ou « 30 by 30 ») par les employé.e.s du CREDDO et de la SNAP-VO, et une multitude d'autres personnes rencontrées. Pour réaffirmer l'importance de créer cette aire protégée ou pour témoigner d'une volonté individuelle à s'impliquer dans les efforts de conservation, cet objectif fournit un horizon à atteindre, concret, chiffré, universel... et en deux dimensions.

Dans cette promesse phare de la conservation contemporaine, on retrouve le premier effet distinctif de la conservation par aires : en conservant la biodiversité via des aires que l'on crée et qui figurent sur des cartes, la conservation, tout comme le territoire, devient mesurable. La conservation est dans ce contexte une affaire quantitative et les bienfaits d'une nouvelle aire protégée s'évaluent d'abord en pourcentage, comme lorsque le CREDDO affirme que la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge augmente de 3% la superficie de la protection en Outaouais.

Les territoires de conservation institués par la création d'aires protégées adoptent en grande partie une conception cartésienne de l'espace qu'Elden présente dans *The Birth of Territory*. Il écrit : « La vision de l'espace comme mesurable, cartographiable, clairement démarquée, et ce faisant contrôlable, que Descartes décrit dans *Discours* et dans *Géométrie* est précisément ce qui sous-tend le sens politique, et pas strictement géographique, de la notion de frontière, les frontières des États. » (Elden 2013 : 291, traduction libre) Cette conception cartésienne de l'espace, selon Elden, produit la conception étatique de l'espace que l'État aspire à administrer en en faisant un territoire. Pour ce faire, la création de frontières rigides joue un rôle dans les processus de territorialisation de l'État, rôle qui se traduit nécessairement dans la territorialisation d'espaces conservés. Il en résulte un territoire de conservation autour de la Noire et de la Coulonge mesurable, cartographiable, proprement démarqué et, ce faisant, contrôlable. Ces frontières rigides produisent, tant dans l'exercice du pouvoir étatique en général que dans ses manifestations en matière de conservation, un rapport binaire au territoire : ici l'État contrôle, là l'État (cet État-ci, du moins) ne contrôle pas. Ici on conserve, là on ne conserve pas.

La production d'un rapport binaire au territoire représente le second effet fondamental de la réduction de l'espace par la cartographie. Dans ce contexte, la conservation ne se définit et ne se manifeste principalement que par l'absence d'extraction que la création d'une aire protégée entraîne. « Les cartes, lorsqu'elles sont jumelées au pouvoir de l'État, habilite en grande partie la réalisation de ce qui y est représenté » (Scott 1998 : 3, traduction libre). La Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge exemplifie en tout point cet énoncé : la carte doit être tracée pour que l'aire protégée soit créée, mais ce qui peut y être représenté n'est que la surface où la protection s'applique; protection qui se manifeste par l'exercice du pouvoir de l'État d'interdire les activités extractives au sein d'une parcelle de territoire donnée. Ce faisant, une aire protégée est un mécanisme techno-légal et administratif de territorialisation qui agit en tant qu'outil de

médiation entre un espace à conserver et l'administration de l'État qui cherche à y proscrire des usages spécifiques. En créant une aire protégée, on circonscrit sur une carte l'application du régime de la conservation et la réglementation des usages qui en découle, ce qui circonscrit en retour la nature de l'exercice de la conservation au sein des écosystèmes visés par l'aire protégée.

La conservation par-delà ses frontières

La cartographie menant à la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge fait émerger, dans les bassins versants de la Noire et de la Coulonge, un décalage entre « la spatialité de la conservation et les dynamiques écologiques » de la région (Basset & Gautier 2014 : 7). Ce décalage qui s'installe alors que l'aire protégée se concrétise, la rivière Noire risquera de le rappeler d'un printemps à l'autre, elle qui a l'habitude de sortir de son lit à la fonte des neiges. Le décalage entre carte et espace fait dès lors naître un paradoxe, où les eaux de la rivière se retrouvent à l'intérieur des limites territoriales de l'aire protégée alors qu'elles sont administrativement exclues du régime de la protection. Qu'arrivera-t-il de ces eaux qui franchissent, le temps de quelques jours, les frontières de la Réserve de biodiversité? Seront-elles momentanément, en raison de leur inclusion géographique, considérées comme partie intégrante de la réserve de biodiversité? Seront-elles simplement ignorées le temps qu'elles soient absorbées par le sol ou qu'elles regagnent le lit de la rivière? Quelle que soit la réponse, ces débordements fréquents de la rivière Noire rappellent la perméabilité écologique de ces frontières conceptuellement figées et imperméables.

Par le traçage de frontières rigides, l'habitat des espèces faisant l'objet des efforts de conservation se retrouve tronqué – de la même manière que l'est la carte de l'aire protégée. Dans le même geste, l'habitat de ces espèces qui composent la biodiversité qu'on cherche à conserver ne se retrouve que partiellement visé par le régime légal de la protection. Pour Malcom Ferdinand, cette pratique de borner la conservation au cadre des frontières de réserves de biodiversité a pour effet d'évacuer l'action environnementale à l'extérieur de ces zones de conservation. Dans *Une écologie décoloniale*, il écrit : « L'environnementalisme qui ne se concentre que sur ce qui se déroule à l'intérieur des frontières des réserves se trouve alors dans une impasse. Il occulte le monde, celui-là même qui a rendu ces réserves nécessaires. » (Ferdinand 2019 : 179) En instaurant des zones où se concentrent les mesures de protection de l'environnement, il s'opère un certain

délaissement des espaces exclus de la protection. La cible de conserver 30% du territoire implique également de conserver le statu quo pour les 70% restants.

Cette invitation de Ferdinand à surmonter cette impasse, à porter attention au monde par-delà les frontières des réserves de biodiversité, abonde dans le sens de l'analyse que fait Nastassja Martin au sujet de la conservation. Dans *Les âmes sauvages*, elle déconstruit l'idée d'une conservation qui émerge en opposition au paradigme extractif et développementaliste. Si les effets premiers de la conservation sont, comme dans le Pontiac, d'assurer la cessation des activités industrielles, Martin postule que la conservation et l'exploitation constituent les deux côtés d'une même médaille en matière de gestion territoriale (2016 : 56). Se rapportant au contexte alaskien, elle écrit :

« Malgré l'apparente disjonction de surface, il existe donc de fortes connexions entre l'éthique développementaliste et l'éthique de conservation en Alaska. En effet, ces deux manières de se lier à l'environnement sont apparues conjointement dans l'histoire et continuent de se donner à voir toujours l'une vis-à-vis de l'autre, l'une contre l'autre : leur existence est le produit de leur interdépendance. » (Martin 2016 : 58)

À la conception d'une disjonction et d'une opposition entre développement (extractif) et conservation, Martin préfère la figure du pendule pour en expliquer les rapports. La chaîne de ce pendule, « qui sous-tend ces deux conceptions de l'environnement est capital et fondateur : c'est, dans les deux cas, l'extériorité de l'homme face à l'environnement qui permet soit sa sacralisation, soit son exploitation. » (Martin 2016 : 56) Cette extériorité ontologique, positionnant les humains à l'extérieur de l'environnement dans lequel ils interviennent, est un fondement de base à la création d'aires protégées, la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge y compris. La réserve de biodiversité est créée à distance, affirme Martin, tout comme l'est la notion même de *wilderness* – « une création urbaine » (Martin 2016 : 59) – par une opération de cadrage qui n'est possible que si les conservateurs (se) sont extraits de l'espace à conserver. La logique est la même pour l'industrie forestière : l'écosystème forestier est territorialisé et découpé en différentes unités d'aménagement, lieux où sont octroyés les contrats de coupe. Martin explique les sources de ce rapprochement :

« Entre le monde ravagé des mines à ciel ouvert, des forages, des plateformes pétrolières et des coupes claires qui rapetissent la forêt, et celui des sanctuaires intacts, a-humains et non pollués qui instituent l'altérité de la nature, il n'y a pas de gouffre, mais seulement un faible interstice. La distance qu'ils instaurent avec le monde vécu rapproche

ces formes par essence et il n'est point besoin de les opposer systématiquement de manière dialogique pour saisir la ligature qui les rassemble. Au cœur de chacune de ces deux approches, c'est toujours la logique de l'extraction qui prévaut : dans le premier cas, de ressources concrètes et matérielles qui produisent de l'énergie pure potentiellement transformée ultérieurement sous forme d'argent et permettant le déploiement de la vie moderne en Occident ; dans le second cas, de ressources immatérielles qui elles aussi créent de l'énergie – cette fois subjective et spirituelle – imprégnant de son parfum entêtant et sauvage le collectif tout entier. Ainsi, *wasteland* et *wilderness* font plus que cohabiter en Alaska : ils participent de la même tentative occidentale de faire exister un monde à deux vitesses – l'exploitation et la protection de l'environnement – qui trouve sa justification suprême dans l'extériorité de l'objet « Nature ». » (Martin 2016 : 62)

Cet objet « Nature » incarne le poids qui permet au pendule décrit par Martin d'osciller entre les régimes politico-légaux de l'extraction et de la conservation. Une nature dont le sort, dès lors qu'elle se retrouve objectivée, peut être déterminé à distance par ceux qui contribuent à sa constitution. Cette constitution est tantôt le fruit d'organisations de conservation, tantôt le produit de l'industrie forestière, dont l'action est toujours couplée aux puissances de l'appareil de l'État qui fait le territoire qu'il cherche à occuper.

Témoigner de l'oscillement de ce pendule, c'est précisément ce que permet de suivre l'invitation de Ferdinand et de décentrer le regard environnementaliste conventionnel au profit de la prise en compte de l'extérieur des frontières de la protection dans les dynamiques de conservation. Dans le bassin versant de la Noire et de la Coulonge, le mouvement du pendule s'aperçoit notamment dans une forêt à l'est du Lac Forant, à un seul kilomètre de la fin de l'aire protégée. Dans cette forêt, on peut apercevoir sur les troncs des plus grands arbres des traits de peinture bleue, indiquant leur sélection pour une éventuelle coupe. Ces arbres portent le marquage d'un sort qu'ils auraient évité avaient-ils poussé un kilomètre plus loin.

Le pendule s'est aussi manifesté dans la nouvelle, passée sous silence dans les médias locaux, d'activités de prospection minière dans la région. À quelques kilomètres au nord-ouest de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, la compagnie Sama Resources, une minière incorporée à Montréal active en Guinée, au Libéria, en Côte-d'Ivoire et dans le Pontiac, cherche depuis quelques mois des gisements de nickel. Pour Jeanne de la SNAP-VO, la menace de l'activité minière dans la région entraîne un sentiment d'impuissance. Quand une personne lui pose la question de ces prospections lors d'un atelier citoyen, Jeanne répondra que la SNAP-VO ne peut rien faire. À l'extérieur des limites de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, les compagnies

minières sont en droit d'acheter des *claims* miniers et d'entreprendre des activités de prospection, d'exploration et d'extraction. Le territoire est assujéti à celui qui en réclame le titre.

Les frontières émergentes de la Réserve de biodiversité Noire-Coulange ne produisent toutefois pas un rapport environnemental strictement binaire, où l'intérieur de la réserve de biodiversité incarne un foyer écologique détaché du territoire économique extérieur. Les frontières sont poreuses, permettent le prolongement au sein de l'espace conservé des logiques économiques qui se tissent à l'action écologique de protection ; le pendule ne fait pas que survoler deux territoires distincts placés sur une carte, il se stabilise au cœur d'un espace sauvage à conserver et duquel continuer à profiter. Cette porosité est marquée par un désir de faire de la conservation autrement, de délaisser les modèles de type « cloche de verre » où les humains sont extraits des milieux naturels. Nancy m'explique qu'il est important que les gens qui fréquentent les lieux comprennent que la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulange n'a pas pour objectif de modifier leurs habitudes ou de restreindre leur accès au territoire.¹³ « On veut que les gens puissent continuer à faire leurs activités là-bas, qu'ils puissent continuer à pêcher, à chasser et à faire du canot-camping », me dit-elle. Si elle insiste sur ces activités, que l'on catégorise comme des activités « de plein air », c'est parce qu'elles rythment en bonne partie les présences humaines dans l'espace qui est en voie d'être protégé.

Le terme utilisé par le CREDDO pour qualifier ces gens mérite une attention particulière. Dans le graphique présenté en introduction où le CREDDO synthétise ses aspirations pour l'aire protégée Noire-Coulange, on peut lire : « Nous inclurons les utilisateurs de la forêt dans ce projet d'aire protégée ». J'aborderai dans le chapitre suivant comment ces utilisateur.ices auront été inclus.es, mais je veux ici me concentrer sur le choix du mot « utilisateurs ». En voulant inclure ces utilisateur.ices de la forêt et assurer que la conservation ne brime pas les usages qu'iels en font, les bassins versants de la Noire et de la Coulange sont vus sous le prisme de l'utilitarisme. Cette vision, où l'utilité de la forêt devient le facteur principal pour s'y relier et informe notre posture vis-à-vis d'elle, découle directement du geste d'objectivation de la nature décrit par Martin.

¹³ Cette volonté de faire de l'aire protégée un lieu fréquenté par les humains s'écarte de la conception traditionnelle de la réserve écologique où le territoire naturel est protégé d'une présence humaine foncièrement destructrice (voir Ferdinand 2019). Le modèle proposé par le CREDDO et la SNAP-VO est une sorte d'hybride entre le parc (récréotouristique) et la réserve « cloche de verre » (voir Vaccaro et al. 2013).

Se rattacher à la nature parce qu'on peut en user, comme on use d'un objet inanimé, est d'ailleurs à l'origine d'un des arguments les plus en vogue pour justifier l'importance de la conservation. Dans la littérature, on parle du « maintien des services écosystémiques » (Maxwell et al. 2020 ; Zabala et al. 2024) comme de l'une des motivations principales pour augmenter la création d'aires protégées à travers le monde. Il faut veiller au bien-être de la nature, en sa qualité de prestataire de services, pour que l'on puisse continuer à avoir des espaces où chasser, pêcher et faire du canot (et à ce que certains continuent d'en tirer un bénéfice économique). Ce faisant, un territoire naturel est aussi un espace réduit à son utilité : la réduction de l'espace dans le contexte de la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge est géographique et matérielle comme en témoigne la carte, mais également ontologique comme en témoignent les motivations mises de l'avant pour conserver.

Habité, l'habitat protégé?

La LCPN prévoit que le plan de conservation de toute aire protégée doit inclure « une description de [l']occupation et des usages [du territoire concerné].¹⁴ » Cette manière de se relier à l'environnement-objet, par le biais de l'occupation et de l'usage, oriente les modalités de la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, mais comment rattache-t-elle la conservation émergeant dans cette région à un mode d'habiter nord-américain dominant?

L'objectivation de l'environnement naturel (et de toutes les formes de vies autres qu'humaines) amène également une relation aux territoires naturels basée sur l'occupation de ces derniers. Ces territoires naturels, tout comme notre manière de s'y lier, sont le produit selon Yves Citton et Saskia Walentowitz, d'une « modernité [qui] nous a conditionnés à penser en termes de dedans et de dehors, d'espaces à isoler puis à connecter, de lieux à occuper et d'objets techniques à produire » (2012 : 29). On retrouve ici les logiques qui composent le paradigme contemporain de la conservation, où des enclaves naturelles sont constituées selon des logiques d'intériorité et d'extériorité pour opérer des gestes d'isolation et/ou de connexion à géométrie variable. Cette conception de l'espace, affirment Citton et Walentowitz, se fonde sur une vision de la « Terre vue du ciel » (2012 : 32), laquelle évoque la cartographie moderne. Il en résulte que ceux que l'auteur

¹⁴ *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, LQ 2002, C-61.01, article 29 paragraphe 1.

et l'autrice appellent « les modernes » « ont pris l'habitude d'*occuper* des lieux abstraitement encadrés, d'y *construire* des structures préfabriquées, et de s'y *transporter* aussi vite que possible » (Citton & Walentowitz 2012 : 34, italiques des auteur.ices).

Ce mode d'occupation implique un rapport à l'espace occupé fondé sur le contrôle, comme c'est le cas par exemple quand l'État québécois contrôle les usages permis et interdits dans un espace qu'il a le pouvoir de territorialiser en fonction de l'orientation qu'il y préconise. En instaurant l'illégalité de certains usages environnementaux et en favorisant d'autres au sein d'un territoire (re)créé à des fins de conservation, la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge participe à ce processus d'occupation « moderne » de l'espace appelé Pontiac. Ce geste d'occupation, selon Tim Ingold, s'oppose à un mode de connexion plus profond à l'environnement : l'habiter. Dans *Being Alive*, il écrit que « [d]ans l'ontologie animiste, les êtres ne font pas simplement qu'occuper le monde, ils l'*habitent*, et ce faisant [...] ils contribuent à son tissage en constante évolution. » (Ingold 2011 : 71, traduction libre, italique de l'auteur) Cette notion d'habiter (*dwelling*), Ingold la définit comme étant la manière dont « les habitants, individuellement et collectivement, produisent leurs propres vies. » (2011 : 10, traduction libre). Tirant ses sources du travail de Martin Heidegger sur la question, la notion d'habiter chez Ingold se détache de celle d'occupation :

« De manière critique, donc, l'habiter ne se limite pas à l'occupation de structures déjà construites ; ce n'est pas le pendant de la construction comme la consommation est celle de la production. [L'habiter] signifie plutôt que l'immersion des êtres dans les courants du monde vivant ne pourrait avoir lieu sans des activités telles que la conception, la construction et l'occupation [sans toutefois s'y limiter]. » (2011 : 10, traduction libre).

Habiter renvoie donc selon Ingold à une conception plus profonde de la relation humaine au monde, qui s'écarte de la surface de l'occupation sans pour autant en nier l'existence. La perspective d'habiter, affirme Ingold, « est une manière de surmonter le fossé tracé entre les « deux mondes » de la nature et de la société et de réintégrer « être humain » et « devenir » au sein du continuum du monde vivant [*lifeworld*] » (2011 : 4, traduction). En ancrant empiriquement son concept d'habiter depuis ses analyses de l'ontologie des sociétés animistes en Arctique, Ingold établit une distinction entre les collectifs qui *occupent* (les Occidentaux) et ceux qui *habitent* (les animistes), entre ceux qui renforcent le fossé entre nature et culture et ceux qui le surmontent.

Suivant cette lecture, la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge ne pourrait prétendre surmonter les logiques d'usage et d'occupation qui la fonde et dépasser les surfaces de

l'aire créée pour être conservée. Ces espaces inhabités par les humains, à l'exception d'une poignée de chalets, dans ce qui est considéré par la MRC de Pontiac un « territoire non-organisé », ne serait pas le produit d'un habiter humain, mais plutôt d'une occupation étatique et de l'infrastructure – les routes, les ponts et le régime foncier par exemple – qui en découle.

Toutefois, cette lecture s'écarte de la notion d'habiter mise de l'avant par Malcom Ferdinand. Par l'habiter colonial, Ferdinand tente de surmonter une autre dichotomie qui tire ses sources de la dichotomie nature/culture dont tente de se défaire Ingold : la « double fracture » entre les luttes anticoloniales et les luttes écologistes (Ferdinand 2019 : 52). « Cette double fracture efface les continuités où humains et non-humains furent confondus en « ressources » alimentant un même projet colonial, une même conception de la Terre et du monde. » (Ferdinand 2019 : 52). En se penchant sur l'acte d'habiter, qui constitue selon Ferdinand le « geste principal de la colonisation », ce dernier surmonte dans son travail épistémologiquement la division entre les aspects politiques et écologiques du contexte colonial par une analyse du mode d'habiter qu'il a instauré dans les Amériques (Ferdinand 2019 : 52-53).

Comme dans le cas d'Ingold, le concept d'habiter chez Malcom Ferdinand tend à une application plus profonde que la simple l'occupation. Définissant l'habiter colonial, Ferdinand écrit :

« Par « habiter colonial », je désigne autre chose qu'un habitat, un style d'architecture ou un mode d'occupation et de culture. Si Martin Heidegger a bien montré qu'habiter et bâtir ne sont pas des activités circonstanciées de l'homme, mais constituent au contraire une modalité indépassable de son être⁸⁶, il ne permet pas de comprendre l'habiter colonial. L'habiter heideggérien suppose une Terre totalisée et un homme seul, immobile dans son habiter. Or, saisir philosophiquement l'habiter colonial nécessite de s'intéresser à ces autres et à leurs devenirs, à ces autres terres, à ces autres humains et à ces autres non humains. » (2019 : 53)

Contrairement à ce que laisse présager Ingold, le fait de rapporter la notion d'habiter au cadre des colonisations américaines témoigne de la possibilité d'adopter un mode d'habiter qui déroge d'une connexion symbiotique entre l'humain et l'environnement. Un mode de relation à l'espace peut être profondément enraciné dans les pratiques anthropiques, les processus de territorialisation et les dynamiques écologiques qu'il contribue à générer sans être nécessairement accompagné d'une connotation morale positive. La profondeur de la relation à l'espace et les gestes de déracinement, d'extraction et de violence ne sont pas des phénomènes mutuellement

exclusifs. Certes, l'habiter ne peut se résumer à l'occupation, mais l'occupation peut être dans certains cas un des fondements de l'habiter.

Ferdinand expose trois principes fondamentaux de l'habiter colonial. Premièrement, l'habiter colonial renferme un caractère proprement géographique parce qu'il est toujours localisé, mais également parce qu'il est toujours « géographiquement subordonné à un autre lieu, à un autre espace. » (Ferdinand 2019 : 55) L'habiter autour des rivières Noire et Coulonge, difficilement perceptible lorsque le territoire est pris isolément, prend une forme périphérique en relation avec les centres urbains qui contribuent à sa constitution. En témoigne notamment le fait que ce sont depuis deux centres urbains et politiques, la ville de Québec et la région d'Ottawa-Gatineau, que se concrétise l'octroi du statut légal d'aire protégée à ces territoires périphériques. En témoigne aussi les logiques circulatoires qui traversent l'espace territorialisé de la Noire-Coulonge : de la famille gatinoise qui passe des fins de semaine et des vacances d'été aux abords de la rivière Coulonge, au chasseur américain de la Géorgie rurale qui rejoint son frère l'automne pour la saison de chasse, en passant par le couple torontois croisé dans la série de lacs qui connectent la Noire et la Coulonge et qui vient inmanquablement chaque été faire du canot dans la région, la majorité des gens qui passent par la Noire et la Coulonge ne sont justement que de passage. En tant que lieu de conservation-récréation naturel, la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge et ses environs émergent en relation directe aux espaces d'extraction-labeur (péri-)urbains, d'où proviennent la majorité des gens que l'on peut retrouver dans ces territoires naturels.

Les mouvements qui animent ces territoires sont le fruit d'une logique de l'espace qui considère les espaces naturels comme des lieux de villégiature, à fréquenter de manière temporaire avant de retourner dans nos lieux de résidence. C'est d'ailleurs de cette manière que s'est constitué mon terrain : par une série de courts séjours dans le Pontiac intercalés par de longues périodes « chez moi » à Gatineau. Cette manière d'envisager le naturel depuis l'urbain est rattachée au second principe de l'habiter colonial : « *l'exploitation des terres et de la nature* » (Ferdinand 2019 : 56, italique de l'auteur). Colonisées d'abord pour profiter des terres et de ses ressources sylvicoles, la région du Pontiac et sa territorialité moderne sont le produit de cette logique d'exploitation des terres et de la nature qui leur sont rattachées. Si la prospection minière, la capture de l'énergie hydrique et l'arrachement forestier continuent de rythmer l'activité économique de

l'endroit, l'élan que connaît l'industrie récréotouristique galvanisée par la création de l'aire protégée relève d'un renouvellement des logiques d'exploitation du territoire.

Cette difficulté d'envisager une relation à l'environnement déconnectée des logiques d'exploitation malgré la volonté de le faire renvoyer au troisième principe de l'habiter colonial tel qu'exposé par Ferdinand. Selon lui, l'habiter colonial est fondé sur une négation de l'altérité, c'est-à-dire de faire coexister des modes d'habiter au sein d'un même espace. C'est cette négation de l'altérité qui est à la base, par exemple, de la difficulté qu'ont rencontrée le CREDDO et la SNAP-VO de faire sortir les territoires de conservation des logiques extractives et d'en assurer une étendue plus vaste. C'est également ce caractère « *altéricide* » (Ferdinand 2019 : 57) de l'habiter colonial qui explique les difficultés à faire de la conservation en accordance aux modes de pensée et aux rapports territoriaux autochtones dans le cadre de la création d'une aire protégée (difficultés que j'aborderai plus en détail dans les deux prochains chapitres). La puissance des caractéristiques de ce mode d'habiter, jumelée aux puissances de l'État, semble avoir dépassé les aspirations morales des individus dans le processus de sa création. En choisissant de mobiliser l'appareil bureaucratique du gouvernement provincial et l'utilisation impérative de la cartographie à des fins de conservation, les activités de protection du CREDDO et de la SNAP-VO ont émergé dans le sein d'un complexe de territorialisation ayant pour finalité première la réduction de l'espace en une aire contrôlable (Pasternak 2017 : 118).

Conclusion

« Une carte n'est pas le territoire », certes, pour reprendre la formule d'Alfred Korzybski (2015), mais une aire protégée est indissociable de la carte sur laquelle elle figure et qui en institue la territorialité. D'un point de vue bureaucratique, la matérialité cartographique de l'aire protégée précède sa matérialité spatiale et en informe la nature. Ce processus de territorialisation par la cartographie détermine les éléments écologiques inclus et exclus de la protection étatique, mais elle établit aussi la teneur de la protection : une interdiction des activités industrielles extractives. Toutefois, elle reproduit les dynamiques qui réduisent l'espace à une nature objectivée, une nature à occuper, à user et à contrôler. C'est cette manière de territorialiser la nature, rattachée à un mode d'habiter colonial nord-américain, qui freine la volonté de contrecarrer l'exploitation extractive par la conservation. En ce sens, la création d'une aire protégée marque l'avènement d'un nouveau

mode de gestion qui s'inscrit dans le paradigme déjà bien établi de la gestion des ressources. La manière de gérer les ressources naturelles change, mais l'existence d'une nature à gérer et de ses gestionnaires demeure.

L'émergence de ce nouveau prisme de la gestion territoriale implique également la nécessité de prévoir des outils de gestion de ces territoires de la conservation. Le chapitre suivant aborde les dimensions institutionnelles de la gestion de l'aire protégée en création en réfléchissant aux tentatives du CREDDO et de la SNAP-VO de créer une structure de cogestion impliquant les communautés locales et autochtones. Alors que ces efforts pour développer un organe de gestion se déroulent dans un cadre où la gestion est comprise comme un impératif universel (Chakrabarty 2008) de la relation politique et écologique à l'environnement, ce cadre offre une opportunité de choix pour « provincialiser » la gestion comme sphère d'action environnementale (Hoag 2022 : 123). En effet, comme les activités du CREDDO et de la SNAP-VO se sont organisées autour d'une volonté de gérer autrement une aire protégée en impliquant « la communauté », elles offrent une opportunité de réfléchir à l'ouverture de ces ONG et de l'État à des modèles (autochtones, notamment) alternatifs de relation au territoire, à ouvrir des brèches pour transcender le caractère altéricide de l'habiter duquel émerge la Réserve de biodiversité Noire-Coulange.

4. Les communautés de l'État : frictions dans l'élaboration d'une structure de (co)gestion

« Changer de politique implique de changer d'écologie [...] changer d'écologie implique de changer de société. »

Malcom Ferdinand, *Pour une écologie décononomiale* (2019 : 209)

« Par et pour la communauté »

En passant les portes de la Maison du citoyen, à Gatineau, je me retrouve dans une espèce de cour intérieure, à mi-chemin entre le hall d'entrée des grandes tours à bureaux et l'espace intérieur d'un centre commercial. Le plafond est haut, très haut, et l'imposante brique qui constitue les murs d'une vingtaine de mètres se rend jusqu'au toit de verre de l'édifice. Cet espace à aire ouverte est bordé à chaque étage par des sortes de mezzanines qui permettent à la fois de constater l'impressionnant volume de cette Maison du citoyen, dont le nom officiel est Maison du citoyen – Hôtel de Ville de Gatineau, et de se déplacer vers les couloirs reclus bordés par la pléthore de bureaux et de salles que l'édifice recèle. Je me dis que les bâtiments administratifs donnent souvent l'impression d'être à la fois vides et imposants.

Une fois rendu au deuxième étage, je croise Nayla qui parle au téléphone. Je la salue de la main, elle me pointe la direction de la salle où a lieu l'atelier citoyen auquel je suis venu assister. Dans la petite pièce du deuxième étage de cette Maison du Citoyen/Hôtel de Ville, je vois trois employé.e.s du CREDDO, deux employé.e.s de la SNAP-VO, deux hommes dans la cinquantaine, membres d'un club de chasse sur la rivière Noire, et un couple gatinois dans la quarantaine. Sur les tables où sont assises les autres personnes assistant à cet atelier, les carnets des uns sont posés à côté des assiettes en carton des autres, lesquelles sont garnies des petits fruits, des craquelins et des cubes de fromage gracieusement des organisateur.ices.

Des ateliers citoyens organisés par le CREDDO et la SNAP-VO comme celui-ci, il y en aura eu quelques-uns programmés dans la dernière année. S'étant déroulés à Gatineau, dans le Pontiac ou de manière virtuelle, ils ont principalement été mis sur pied afin de présenter le projet de réserve de biodiversité autour des rivières Noire et Coulonge à l'ensemble de la population et d'offrir l'opportunité d'instaurer un dialogue avec des gens qui ne sont autrement pas impliqués dans la création de cette aire protégée. Pour Jeanne, qui animait l'atelier de ce soir-là à l'Hôtel de

Ville, ces événements sont des lieux propices pour inciter la participation « des gens » à la conservation de la biodiversité en les encourageant à partager leurs intérêts, leur vision, leurs craintes et leurs questions vis-à-vis de cette aire protégée.

Durant la présentation de Jeanne, le titre d'une série de diapositives projetées sur l'écran capte mon attention. « Par et pour la communauté ». Ce titre, aux allures de slogan, je le reverrai dans toutes les présentations de la Réserve de biodiversité Noire et Coulonge auxquelles j'assisterai durant ma recherche. Au-delà des présentations PowerPoint, toutefois, cette expression renferme l'orientation donnée au projet de conservation et sera reflétée dans leurs activités de planification, jusqu'à en devenir l'essence. En plus de contribuer à la prise de forme des objectifs de cette aire protégée, lesquels doivent être conçus de manière à permettre des retombées locales, faire un projet « par et pour la communauté » signifie que cette dernière soit activement impliquée dans les pratiques de conservation. Cette volonté de constituer les pratiques de conservation autour de la communauté locale des espaces conservés correspond aux prescriptions de la littérature sur la conservation. En effet, il est d'acception commune que les initiatives de conservation émergeant d'associations de gens de proximité sont celles qui connaissent les meilleurs résultats, à la fois pour maintenir la biodiversité et pour favoriser la justice sociale (Youdelis et al. 2020).

Pour le CREDDO et la SNAP-VO, l'implication souhaitée de la communauté du Pontiac dépasse la transmission d'informations en lien avec le projet. Leur aspiration est que la gouvernance de la Réserve de biodiversité Noire et Coulonge soit assurée par la communauté, de manière à concrétiser l'orientation de l'aire protégée et la prise de décision à l'échelle locale. Depuis la réforme du cadre légal de la conservation au Québec, le ministre de l'Environnement « peut, par entente, déléguer à toute personne ou à toute nation ou à toute communauté autochtone tout ou partie des pouvoirs que lui attribue la [loi sur la conservation du patrimoine naturel]¹⁵ ». Ce pouvoir de délégation habilité et se fonde dans les objectifs concordants du gouvernement provincial, qui cherche « à permettre aux citoyens ainsi qu'aux communautés locales et autochtones de s'impliquer davantage dans la conservation de la biodiversité, notamment dans la création et la gestion des aires protégées¹⁶ ».

¹⁵ *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, LQ 2002, C-61.01, article 12 alinéa 1.

¹⁶ *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, LQ 2002, C-61.01, article 1 paragraphe 2.

Un modèle hybride de gouvernance, auquel aspirent le CREDDO et la SNAP-VO, est reconnu comme une manière hautement démocratique et efficace de faire de la conservation puisqu'il permet d'impliquer une multitude d'acteurs dans le processus décisionnel de l'aire protégée et ainsi de surmonter les oppositions standards à la protection qui peut exister entre les acteurs locaux, économiques et politiques (Lemos & Agrawal 2008). Toutefois, les vertus de la cogestion font débat. En effet, plusieurs se sont demandé.e.s si la cogestion était effectivement un modèle progressif considérant que l'État conserve tout pouvoir statutaire (Devin and Doberstein 2004; Spak 2005; Mabee and Hoberg 2006; Sandlos 2014 dans Youdelis et al. 2020 : 234). Dans le cadre de ce débat, la question d'évaluer dans quelle mesure la cogestion permet aux communautés autochtones de faire valoir leurs perspectives et de participer activement au processus de gouvernance est centrale (Youdelis et al. 2020 : 234). Cette question sera entre autres évaluée ci-bas à l'aune de la volonté de réconciliation du CREDDO et de la SNAP-VO ; il sera question de déterminer quel rôle la communauté de Kitigan Zibi occupe (et que les ONG considèrent qu'elle occupe) dans « la communauté » visée par le projet.

À première vue, la nouvelle conservation au Québec opère un rapprochement aux approches dites « ascendantes » (*bottom-up approaches*). En cherchant à développer une conscience communautaire face aux enjeux écologiques, à assurer la participation des gens qui se trouvent à proximité des territoires conservés et à créer des institutions communautaires pour assurer la conservation, l'approche du CREDDO et de la SNAP-VO semble compatible avec les modèles ascendants (Panda 2007 : 261). Compatibles, à une exception près : ni le CREDDO ni la SNAP-VO ne sont des organisations locales depuis la perspective du Pontiac. Il est d'acceptation commune que les approches ascendantes émanent d'organisations locales (dites *grassroots*), qui assurent la mobilisation communautaire en fixant les objectifs de la mobilisation et en mettant en œuvre des actions collectives pour atteindre ces objectifs (Staples 2016 : xix). À ce titre, la volonté pour deux organisations régionales basées à Gatineau de faire émerger une conservation locale dans le Pontiac semble à première vue oxymorique.

Toutefois, l'approche de la SNAP-VO et du CREDDO semble s'inscrire dans la définition qu'Adrian Smith et al. ont donné à ce qu'ils appellent les « mouvements d'innovation *grassroots* » (*grassroots innovation movements*) (2016). Dans ces mouvements locaux qui offrent des solutions renouvelées à des problèmes sociaux ciblés par les membres de la communauté, les interventions

d'acteurs externes sont considérées comme partie intégrante du mouvement dans la mesure où le leadership est assuré par la communauté locale (Smith, Fressoli & Thomas 2014 : 115). Cette définition élargie de ce qu'est un mouvement *grassroots* semble brouiller, du moins à première vue, la dichotomie entre les approches descendantes (*top-down*) qui sont le fait de l'état et des ONG à plus large échelle, et celles ascendantes, dans le cadre des activités autour de la réserve de biodiversité Noire et Coulonge.

Dans ce chapitre, je porte une attention à un des objectifs principaux du CREDDO et de la SNAP-VO, celui de favoriser la participation des communautés locales et autochtones dans la conservation en encourageant la création d'une structure de gouvernance cogérée pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge. En retraçant leurs efforts pour enraciner les pratiques de conservation par la mise sur pied d'une table d'harmonisation qui a eu lieu entre l'été 2023 et l'été 2024, ce qui suit explore les défis que le CREDDO et la SNAP-VO ont rencontrés dans leurs efforts pour concrétiser la délégation de la gestion de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge¹⁷. Alors que les objectifs de la table ont oscillé entre concertation et harmonisation, les rencontres ont été le lieu d'importantes frictions entre les personnes visées par le désir de cogestion et les ONG de conservation. Ces frictions ont révélé une méfiance de la part des personnes visées quant aux motifs de la volonté d'accroître la participation locale. En effet, il semble qu'une condition fondamentale à l'émergence de la cogestion ait été l'inclusion dans les processus et logiques de l'État, inclusion qui aura d'ailleurs donné forme à la notion même de communauté. Cette modalité impérative de la forme retenue pour la cogestion, laquelle rend difficilement dissociable l'enracinement de la conservation à l'enracinement du pouvoir de l'État dans le Pontiac, explique la teneur de la participation des communautés locale et autochtone dans le processus.

Anatomie d'une prise de partie

Dans *Seeing Like a State* (1998), James C. Scott analyse de manière critique les mécanismes *top-down* de développement de la seconde moitié du XX^e siècle ainsi que les

¹⁷ La table d'harmonisation n'est pas la seule instance où les pratiques de conservation sont enracinées dans le Pontiac. Le CREDDO et la SNAP-VO ont été présents dans d'autres contextes, comme par l'organisation d'ateliers citoyens ou d'autres événements de nature sociale organisés telles que des sorties de plein air ou des soirées caritatives. Toutefois, comme la table d'harmonisation est le contexte se rapportant le plus directement à la volonté de création d'une structure de cogestion, je me concentre sur cet axe de l'enracinement.

promesses de progrès social et d'amélioration des conditions de vie les accompagnant. Une des caractéristiques fondamentales des approches *top-down*, affirme Scott, est la nécessité d'avoir recours aux puissances de l'abstraction et de la standardisation dans leur planification pour envisager les bénéficiaires du développement. Par souci d'efficacité, le sujet visé par l'initiative de développement est nécessairement un sujet abstrait, possédant des besoins uniformes et complètement décontextualisés (1998 : 345-346). Sous-tendant cette volonté se trouve un souci de transposer à grande échelle les fruits de la planification d'une manière qui se veuille aussi égalitaire que possible. Chaque citoyen, où qu'il se trouve, expérimentera les mêmes effets (assurément bénéfiques) du développement puisqu'il en aura été planifié ainsi.

Ce rejet du particulier est également ce qui explique les nombreuses difficultés rencontrées par ces grandes initiatives de développement : la projection du sujet abstrait se désagrège au contact de la concrétude du contexte. Comme le sujet dont parle James C. Scott, la communauté évoquée dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* correspond à une catégorie abstraite qui permet à l'État de représenter la réalité du territoire qu'il contrôle, ou plutôt la partie de la réalité qui l'intéresse (Scott 1998 : 3).

En ce sens, la « communauté locale » avec laquelle le CREDDO et la SNAP-VO aspirent développer un modèle de cogestion pour l'aire protégée Noire-Coulonge constitue un outil technocratique central aux processus de fabrique de l'état (*statecraft*). C'est un ensemble fictif utilisé comme outil de lisibilité, permettant à l'État d'exercer son pouvoir sur le territoire et les gens sur qui il cherche à exercer le contrôle. Cette catégorie technocratique de la communauté locale, à l'ère de l'acceptabilité sociale et des aspirations à la justice des projets de conservation, a une connotation morale. On cherche à impliquer les communautés pour favoriser la réussite des projets et les bénéfices qui en retombent. Toutefois, qui constitue une communauté et comment elle se constitue relève souvent des acteurs proches du pouvoir étatique. Cette fabrique de l'État produit des effets bien réels sur le tissu socio-écologique duquel elle émerge, comme le montre ici le façonnement de la gouvernance de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge.

Dans leurs efforts pour créer un comité local de conservation, un des premiers obstacles auxquels se sont butés le CREDDO et la SNAP-VO est justement celui de l'incarnation de cet ensemble abstrait. Déterminer qui constitue une communauté locale est une question complexe, d'autant plus pour ce qui est de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge qui se trouve dans une

très grande majorité dans une région inhabitée par des humains. La table d'harmonisation a permis à la SNAP-VO et au CREDDO d'effectuer ce travail d'identification de manière à déterminer qui sont les acteurs (individus et organisations) qui incarnent la communauté locale¹⁸.

Les rencontres de la table d'harmonisation ont eu lieu de manière mensuelle entre le mois d'avril 2023 et le mois d'avril 2024. En fonction des disponibilités, elles ont été tenues dans la salle de conférence des bureaux de la MRC de Pontiac, à Campbell's Bay, ou en ligne *via* Microsoft Teams. D'une durée allant entre 1h30 et 3h, les rencontres ont réuni d'une fois à l'autre des personnes représentant des organisations différentes. Les secteurs d'activités présents à la table ont toutefois été relativement stables durant l'année de sa tenue : les employé.e.s du CREDDO et de la SNAP-VO, des représentants de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Pontiac et des villages composant la MRC, une représentante du ministère de l'Environnement du Québec, un membre du conseil de bande de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinaabeg, des acteurs du milieu récréotouristique du Pontiac et de l'Outaouais et une association de résidents, l'Association des résidents du lac Vert et de la Rivière Noire.

Durant la séance inaugurale de la table, Maxime de la SNAP-VO explique l'objectif qui lui est rattaché est « de permettre à toutes les parties prenantes de discuter ensemble de manière à développer une vision commune pour la gestion de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge. » D'emblée, l'utilisation centrale de l'expression « partie prenante » pour expliquer la raison d'être de la table d'harmonisation ainsi que pour qualifier les rapports entre les différentes personnes assises, littéralement, autour de la table laisse présager une opinion franche, nettement tranchée de ces dernières sur le projet d'aire protégée. Toutefois, après le tour de table initial effectué par les membres, le parti pris de toutes s'apparentait à celui de Johanne et Gilles, un couple résidant à Fort-Coulonge, qui affirment : « Ben nous on a été intéressé par le projet et on est ici parce qu'on est intéressé à en savoir plus. » Le sentiment global est celui de la découverte d'un projet qui interpelle pour toutes sortes de raisons, mais qui n'est pas bien connu de toutes. Comme la SNAP-VO et le CREDDO sont chargés de la mise en œuvre de l'aire protégée, ce sont vers elles qu'on se tournera pour mieux comprendre le projet. Il y a là une première manifestation

¹⁸ Cet exercice comporte des limites à la représentativité de cette communauté-échantillon : les personnes qui en viennent à « parler au nom de la communauté » doivent se trouver dans les conditions de pouvoir assister aux réunions (qui se déroulaient les jours de semaine, sur les heures de travail) et plus largement d'avoir l'intérêt et la capacité (temporelle et matérielle) de se positionner vis-à-vis du projet et de s'y impliquer à plus long terme.

du rapport de pouvoir asymétrique qui influencera toute la tenue de la table d'harmonisation : même si la réserve de biodiversité amène son lot d'incertitudes pour ces ONG, elles sont vues par les autres membres de la table comme détentrices du savoir sur ce projet et du pouvoir sur les enjeux qui y sont relatifs en raison de leur positionnement.

Au terme de la première rencontre de la table d'harmonisation, une chose apparaît manifeste : au-delà les intérêts de tout un chacun formulés rapidement lors d'un tour de table, les personnes (et les organisations qu'elles représentent) considérées comme des parties prenantes aux yeux des ONG de conservation sont surtout impliqués dans une dynamique collective de prise de partie, où les attitudes, les intérêts et les prises de position seront au fil des rencontres influencées de manière concomitante. Cette prise de partie sera analysée à travers le prisme des discours qu'elle a générés chez les différents acteurs impliqués (Masquelier 2005 : 82).

Harmonies discordantes¹⁹

Le rapprochement des activités du CREDDO et de la SNAP-VO dans le Pontiac ne débute pas avec l'envoi des invitations à la table d'harmonisation. De manière générale, les deux organisations sont connues dans la région pour leur implication environnementale – la SNAP-VO, par exemple, a été très active dans le projet de conservation visant la rivière Dumoine, une rivière à l'ouest de la Noire. Pour ce qui est du projet de réserve de biodiversité Noire et Coulonge, les premières activités de planification menées par le CREDDO entre 2018 et 2022 ont cerné principalement les maires des différentes municipalités ainsi que l'industrie forestière, figure d'opposition traditionnelle aux mesures de conservation. Le CREDDO et la SNAP-VO ont réussi à s'entendre avec ces acteurs pour établir une délimitation provisoire de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge en apaisant les craintes de tout un chacun relatives à la perte de revenu forestier qu'entraînerait la protection du territoire. La tentative de rapprochement de la population locale survient donc après avoir obtenu l'aval des décideurs politiques municipaux et d'avoir surmonté les résistances des entreprises forestières de la région.

¹⁹ Petite précision chronologique : au moment du début de la table d'harmonisation, la création de la Réserve de biodiversité projetée n'avait pas été encore officiellement annoncée.

En amont de la tenue de la première rencontre de la table d'harmonisation, les employées du CREDDO rencontrent Christine, agente en marketing territorial pour la MRC de Pontiac. L'objectif de la rencontre est de présenter la stratégie du CREDDO pour assurer l'appui des citoyens du Pontiac au projet. Alors qu'une personne du CREDDO explique les bénéfices économiques de la conservation – l'aire protégée est présentée comme un vecteur économique pour stimuler l'industrie touristique de la région – elle explique que la réserve de biodiversité pourrait contribuer à améliorer le sort du Pontiac, une région dévitalisée²⁰. Dès la prononciation du mot « dévitalisé », elle est interrompue par Christine : « Le Pontiac n'est pas dévitalisé. Les gens sont fiers de leur région, ils ont envie de la partager avec les autres. » Cette interaction révèle une problématique omniprésente dans les projets de développement, où les responsables voient leurs projets comme les solutions aux problèmes qu'ils identifient dans le lieu d'intervention, posture à travers laquelle une hiérarchie est établie entre la personne qui développe et la personne qui reçoit le développement (Scott 1998 : 343). Comme je l'exposerai ci-bas, ce rapport entre agents externes du développement et membres internes de la communauté développée a constitué le cœur des difficultés de la mise sur pied d'une gouvernance locale pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge.

Cette interaction annonce également le caractère frictionnel des rencontres de la table d'harmonisation. Anna Tsing, dans sa monographie *Friction: An Ethnography of Global Connexion*, définit les frictions comme des interactions inconfortables, inégales, instables et créatrices qui qualifient l'interconnexion à travers les différences (Tsing 2005 : 3). « La friction nous rappelle que les rencontres hétérogènes et inégales ouvrent la possibilité d'envisager de nouveaux arrangements de pouvoir » (Tsing 2005 : 5). À la fois le produit d'actes de résistances, mais également de volontés hégémoniques, et surtout de la rencontre entre les deux, la friction exemplifie aussi les limites du mythe de la machine bien-huïlée de l'administration (Tsing 2005 : 6). L'administration bureaucratique doit toujours composer avec les résistances qui découlent de ses volontés hégémoniques, improviser pour faire fonctionner sa machine malgré les grains de sable qui se retrouvent nécessairement dans l'engrenage.

²⁰ Le terme, à la fois politiquement correct et quelque peu péjoratif, est fréquemment utilisé pour décrire le Pontiac d'un point de vue socio-économique, à Gatineau du moins. La vitalité de la région est posée en fonction de son effervescence économique.

Pour qualifier l'espace de négociation mis en place par le CREDDO et la SNAP-VO, on aurait utilisé, dans d'autres contextes, l'expression « table de concertation », probablement plus commune. L'idée de concertation cadre d'ailleurs avec l'énoncé de vision qui a été colligé par la SNAP-VO suivant les recommandations reçues par les personnes participantes après trois séances : « Lieu de rencontre inclusif d'échange où opinions, idées, préoccupations et solutions peuvent être partagées entre toute personne ayant à cœur la conservation et la mise en valeur des bassins versants des rivières Noire et Coulonge. »

L'utilisation du terme *harmonisation* est toutefois loin d'être anodine et est révélatrice de l'orientation donnée à cette table : la mise en commun de ces différentes opinions, idées, préoccupations et solutions n'est pas une finalité en soi. Le degré d'implication souhaité de la communauté locale dépasse la consultation, dans la mesure où il ne s'agit pas de prendre le pouls de cette communauté sans l'impliquer dans la prise de décision sur l'avenir de l'aire protégée. L'implication voulue dépasse également celle qui est attendue dans les instances de concertation, dans le cadre desquels on cherche à formaliser une entente entre des parties ayant des intérêts divers ou divergents pour fixer les objectifs d'un projet précis (Pichiéri 2002 : 689 ; voir aussi Mermet et Salles 2015). En effet, pour que puisse exister une entente de délégation entre le gouvernement du Québec et un comité de conservation local, ces voix divergentes au sein même de l'ensemble identifié comme communautaire doivent trouver des manières de s'arrimer. De la pluralité doit émerger une forme d'unité, une voix commune qui parle au nom de toutes celles qu'elle représente. Par souci d'intelligibilité étatique, le CREDDO et la SNAP-VO doivent montrer que la communauté a une volonté commune de conserver les territoires autour de la Noire et de la Coulonge – d'où l'emploi du terme *harmonisation* pour décrire la table.

*

L'enthousiasme annoncé par le CREDDO et la SNAP-VO sera rapidement freiné par les craintes des membres quant à l'avenir annoncé par la création d'une aire protégée. Un climat d'incertitude règne parmi les membres de la table d'harmonisation, d'autant plus que le CREDDO et la SNAP-VO affirment que la vision pour cette aire protégée n'est pas fixée et que cette table a pour premier objectif de déterminer en commun cette fameuse vision. Qu'est-ce qui va être fait de cette protection? Comment planifier pour l'avenir de cette aire protégée? Il est annoncé que sera à la communauté d'en décider.

Toutefois, autour de la table, des doutes face à cette volonté de faire la conservation « par et pour la communauté » s'installent rapidement. Ces doutes s'expliquent par les constats que les participant.e.s à la table font sur les manières de faire de la SNAP-VO et du CREDDO. Constatant une certaine ambiguïté quant aux motivations et aux procédés empruntés pour mettre en place la conservation et assurer la participation locale, la prise de partie des autres personnes impliquées dans le processus d'harmonisation est orientée par une remise en question des fondements mêmes du projet. Cette remise en question se décline en deux temps.

Le premier nœud de friction émerge alors que les participant.e.s de la table d'harmonisation se demandent assez rapidement « Pour qu(o)i protège-t-on? » Dès la seconde rencontre, Patti, membre de l'Association des résidents du lac Vert et de la rivière Noire (Green Lake and Black River Cottagers Association) met le doigt sur une contradiction : « Je suis confuse par rapport à la vision de la table et de l'aire protégée. La dernière fois, le but était de protéger la biodiversité, mais aujourd'hui, on entend juste parler de développement et de retombées économiques. C'est quoi la vision pour l'aire protégée exactement? »

Malgré la répétition constante de la part des employé.e.s du CREDDO et de la SNAP-VO à l'effet qu'il n'y ait pas d'orientation préétablie, l'Association des résidents du lac Vert et de la rivière Noire (ARLVRN) s'inquiète d'un rapprochement entre développement économique autour des rivières Noire et Coulonge et leur protection. Cette inquiétude est renforcée le mois suivant, lorsqu'au cours de la rencontre Maxime et Nayla suggèrent quelques questions pour guider les participant.e.s dans l'exploration de la vision potentielle de l'aire protégée. Comme on peut le lire dans le compte rendu de cette rencontre,

« [Nayla] affiche à l'écran ces questions sur la plateforme Miro et invite les gens à répondre. Voici les questions :

Quel devrait-être l'objectif principal?

Comment voyez-vous l'aire protégée dans 10 ans?

Quels types d'activités récréotouristiques souhaitez-vous avoir sur le territoire?

Comment pouvons-nous assurer des bénéfices dans les municipalités locales? »

Là encore, le saut rapide – littéralement d'une ligne à l'autre – entre aire protégée et récréotourisme effraie les membres de l'ARLVRN présent.e.s. André s'empresse de répondre que,

toujours selon le compte rendu, « leur petite communauté [*sic*] n'a pas l'envie ni les capacités de supporter une augmentation de l'activité touristique. »

À partir de cette séance, les frictions entre l'ARLVRN et les ONG de conservation deviennent considérables. La méfiance envers le projet s'accroît au point où l'ARLVRN le rejette dans son ensemble, s'y oppose fermement et occupe l'espace de la rencontre pour faire valoir ses positions. Pour la SNAP-VO et le CREDDO, ces interactions conflictuelles amènent à revoir les manières de présenter et de communiquer le projet. Ainsi, les références au développement laissent leur place à l'encadrement; les bénéfices récréotouristiques envisagés pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulange ne sont plus rattachés à une expansion de l'activité économique, mais bien dans la promesse de permettre un meilleur encadrement et une prise en charge plus étroite de l'activité qui a déjà lieu sur le territoire, au bénéfice de la communauté locale.

Cependant, cette évolution dans la prise de partie du CREDDO et de la SNAP-VO, une tentative d'adoucissement des rapports avec l'ARLVRN, ne suffit pas à faire relâcher les tensions. Les membres de l'association ont le sentiment d'un projet imposé, de l'extérieur, et dans lequel ils sont impliqués alors que son sort est déjà scellé. La confrontation est aussi forte que le sentiment d'injustice qui l'accompagne, et qui découle de l'impuissance ressentie par rapport au projet. On annonce que l'endroit va changer, on promet plus de touristes, de meilleures réglementations, sans que les gens sentent que ce qu'ils ont à dire va changer quoi que ce soit. Établir une vision sur ce projet ne vaut pas grand-chose si le changement s'opère indépendamment de l'existence d'une vision. Ce positionnement de l'ARLVRN met en lumière la seconde ambiguïté/nœud de frictions entre elle et les ONG de conservation : la question de savoir « Par qu(o)i protège-t-on? »

Selon l'interprétation que l'ARLVRN fait du projet, la valeur de sa présence est plus procédurale que substantielle. Le constat qu'ils font des premières rencontres de la table est que le projet est déjà coulé dans le béton, avec une orientation et des objectifs qui lui sont propres, et que les interactions avec l'association ne visent qu'à remplir un devoir moral de consultation. Pour rassurer l'association – et la communauté dans son ensemble – le CREDDO et la SNAP-VO acceptent de créer un autre espace de communication et de négociation en organisant un atelier public au lac Vert. L'objectif annoncé de cette rencontre est de permettre aux personnes résidant le plus près de l'aire protégée (et qui ne font pas partie du conseil exécutif de l'ARLVRN) de faire

valoir leurs craintes par rapport au projet. Il faut montrer que les voix de ces gens comptent, et qu'elles entraînent des changements véritables dans la manière dont est créée l'aire protégée.

C'est pour assister à cette rencontre que j'ai fait le trajet jusqu'au lac Vert décrit en introduction du chapitre précédent avec Nayla et Nancy. En route vers notre destination, elles m'avouent être un peu nerveuses – elles ne savent pas trop à quoi s'attendre compte tenu des tensions entre les groupes. Alors qu'on aperçoit la dizaine d'autos et la poignée de quatre-roues stationnés à notre destination, je ressens une vague de surprise de leur part. Les gens ont répondu « présent » à l'appel, peut-être plus que ce à quoi elles se seraient attendues.

L'auditorium de fortune est mis sur pied. Nayla, Nancy et Jeanne sont positionnées derrière une table pliante grise leur servant de lutrin et de ligne de démarcation avec l'auditoire. Juste derrière elles, l'épaisse brume matinale s'élève tranquillement sur le lac Vert, cachant sporadiquement les collines qui tracent la ligne de l'horizon derrière l'autre rive. Rapidement, ce sont une vingtaine de personnes qui viendront former un demi-cercle autour d'elles, remplissant l'espace gazonné disponible dans cet auditorium éphémère. La plupart sont assises sur des chaises de camping ou dans la boîte de leur *pickup*, alors que d'autres préfèrent rester debout. Micro à la main, Nancy et Sara, de l'ARLVRN, expliquent brièvement l'objectif de l'atelier. Elles laissent la parole aux membres de l'auditoire pour qu'ils puissent poser leurs questions. Le ton monte rapidement, la tension aussi. Dès la première intervention, une dame quarantenaire accuse la SNAP-VO et le CREDDO de leur mentir sur leurs réelles intentions, de fournir des données erronées sur leur site web. L'intervention aux allures d'enguirlandage dure près de deux minutes. Après cette intervention, Sara appelle au calme et rappelle l'esprit de collaboration qui sous-tend cette rencontre.

Malgré cet appel au calme, et une certaine désescalade de la tension, les personnes présentes continuent d'affirmer leur désaccord envers le projet. Tour à tour, pendant plus d'une heure, des membres de l'audience se lèvent pour poser leurs questions, mais surtout porter leurs critiques sur le projet. Un sentiment d'impuissance alimente la colère de ces gens : ils sentent que le projet d'aire protégée vient de l'extérieur, que tout est déjà joué d'avance et qu'on leur impose un changement drastique sans préavis.

Un homme d'une cinquantaine d'années demande : « Qu'est-ce qui arrive si on dit non, qu'on en veut pas nous d'aire protégée? Est-ce que le gouvernement va la faire quand même? »

Quand Jeanne explique que le projet est déjà en marche, que la réserve de biodiversité a déjà été annoncée et qu'il était plutôt question de bâtir un futur commun que de revenir en arrière, c'est la déflagration. Le CREDDO et la SNAP-VO écopent de toutes les méfiances attribuées au gouvernement, et même au « nouvel ordre mondial ». La conservation est vécue comme un vecteur de contrôle externe sur une population rurale. Derrière les critiques reprenant des arguments d'extrême droite qui ont pu être entendues durant cet atelier citoyen, le sentiment d'impuissance découlant des décisions imposées et du contrôle exercé par la classe politique anime la colère de laquelle se nourrissent ces arguments.

Dans une réponse à des critiques de *Seeing Like a State*, James C. Scott dit à propos de l'ordre politique néo-libéral qu'il incarne une « vaste machine anti-vernaculaire » (Scott 2021 : 509). « Les efforts constants pour remplacer des pratiques vernaculaires inintelligibles par des pratiques standardisées sont typiquement décrits par un euphémisme, le terme harmonisation, un slogan brillant s'il n'en a jamais existé. » (Scott 2021 : 509, traduction libre) Selon Scott, l'harmonisation « crée l'image d'un vaste chœur en train de changer une mélodie collective à l'unisson et de manière accordée. Qui pourrait bien s'opposer à « l'harmonie » contrairement à, disons, la discorde et la dissonance? » (Scott 2021 : 509, traduction libre)

Centraliser pour réduire les frictions

À la grande surprise de la SNAP-VO et du CREDDO, le groupe qualifié comme étant le plus « local », à savoir l'ARLVRN, a été le plus vocal dans ses oppositions aux efforts d'harmonisation dans le cadre du projet. Ayant le sentiment que les frictions ralentissent le processus de mise en place de la co-gestion, qu'elles empêchent l'harmonisation de s'opérer vu la tension qui existe durant les rencontres de la table, les ONG de conservation prennent la décision d'embaucher une animatrice. Le mandat de Suzanne, une ancienne conseillère municipale de Gatineau devenu consultante, est de veiller à ce que les rencontres se déroulent dans cette approche d'harmonisation – c'est-à-dire où toutes expriment leurs points de vue de manière à constituer *une* vision pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulange.

Loin d'améliorer la situation, cette embauche aura au contraire eu pour effet de détériorer les relations avec une autre communauté au cœur du projet, Kitigan Zibi.

Dès la première rencontre animée par Suzanne, on constate que l'animation ne fait qu'exacerber les frictions. Pour éviter les « dérapages », la séance est centralisée autour de l'animatrice, qui cherche à jouer la ligne dure (c'est-à-dire imposer un ordre du jour rigide, imposer des temps de parole et à imposer les thèmes des interventions) pour éviter les « écarts de conduite ». Son approche est perçue comme condescendante à l'égard des personnes participantes. De plus, cette centralisation du discours et du temps de parole dans les mains d'une animatrice embauchée par la SNAP-VO et le CREDDO amplifie le sentiment de partialité des ONG de conservation aux yeux de l'ARLVRN et Kitigan Zibi. Ils sentent que la présence de cette animatrice leur a été imposée, et qu'elle renforce l'idée que l'objectif réel de la table d'harmonisation n'est pas de discuter d'égal à égal avec les personnes directement impactées par la création de l'aire protégée. Les rencontres animées par Suzanne auront constitué un point tournant de la table.

*

Pendant une discussion houleuse où les critiques sur le projet, l'animatrice essaie de s'en tenir à l'ordre du jour : établir les priorités logistiques de la gouvernance de l'aire protégée. Ayant établi une liste des différentes préoccupations soulevées sur un tableau blanc, elle demande aux membres de proposer une hiérarchie qui réponde le mieux à leurs intérêts. Dans la foulée, on voit la main (virtuelle) de Dan, le représentant de Kitigan Zibi présent à la réunion, se lever sur Teams. L'animatrice lui donne la parole :

Dan commence à introduire son idée : « *So, for Kitigan Zibi, it is important that the land, water and animals are –* ». Avant qu'il ne puisse finir sa première phrase, l'animatrice lui coupe la parole : « *[Dan], sorry to interrupt, but that will be more fitting for our next point. Would you mind waiting so we can discuss that then? Thank you.* » Dan est visiblement frustré de s'être fait couper la parole au tout début de son intervention. Il répond : « *That's fine. I wanted to see if this meeting was going to be handled any differently than the other ones but apparently not, so I will keep to myself.* »

Il ferme son micro. Après quelques interpellations de l'animatrice entrecoupées d'un lourd silence, il quitte la réunion.

Les tensions étaient déjà élevées relativement à ces tentatives d'harmonisation, et cet incident a marqué un nouveau chapitre des relations entre la SNAP-VO, le CREDDO et Kitigan Zibi. Dans un courriel répondant à l'envoi du procès-verbal de cette rencontre, Dan écrira :

« What is missing in the minutes other than our names is the purpose we are attending the meeting, I have attended to see if this meeting was going to be the same as the previous meeting.

I don't recall this unanimous discussion on keeping the same moderator.

Now I understand the rude mannerism as in the previous meeting.

As I mentioned to others in this email chain, when trying to get a point across, sometimes it requires reiterating values we hold in the beings of our soul, some people share these same values, this is what connects us to move towards the point of a discussion when the topic is protection of the environment. »

Cette rigidité face à un mode d'expression propre, découlant d'une vision différenciée de la parole politique incarnée par les communautés autochtones, cette manifestation d'un manque de sensibilité face à une forme d'altérité de laquelle on s'attend trop souvent, consciemment ou pas, qu'elle s'adapte aux normes de l'appareil technocratique aura provoqué de la part de Dan une perte de confiance et un certain désinvestissement en lien au processus de création de cette aire protégée. En réponse à ce qui est vécu comme une crise de la part du CREDDO et de la SNAP-VO, qui craignent ne pas pouvoir compter sur l'appui de Kitigan Zibi pour la suite de leur projet, les deux organisations s'entendent avec Dan pour la nomination d'une nouvelle animatrice pour les prochaines rencontres. L'épisode, en plus d'incarner un moment frictionnel charnière dans la conduite de la table d'harmonisation, montre le pouvoir exercé par la communauté de Kitigan Zibi sur l'élaboration de la co-gestion de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge par-delà la détention du pouvoir statutaire.

« Kitigan Zibi est le seul groupe qui pourrait faire stopper le projet à ce stade-ci » m'aura confié une personne impliquée dans le projet Noire-Coulonge. Dans ce contexte, est-ce que l'on peut considérer que la communauté représente une partie prenante comme une autre? Depuis la fin annoncée de leur exclusion historique de tout processus décisionnel étatique en matière de conservation, les peuples autochtones ont fait l'objet de tentatives actives d'inclusion de la part d'acteurs allochtones (Youdelis et al. 2020 ; Thomlinson & Crouch 2012) tout en cherchant

activement à accroître leur rôle dans la gestion du territoire par une série de tactiques de négociation (Wyatt et al. 2019). En effet, les projets étatiques de gestion du territoire forestier constituent des espaces fertiles à la promotion et à l'implémentation d'approches favorisant un rôle accru des communautés autochtones dans les sphères du pouvoir bureaucratique (Wyatt et al. 2019 : 383-384). Ici, comme ailleurs, le positionnement des communautés autochtones face aux projets de développement est (re)mis en cause (Darling, Harvey & Hickey 2023). À partir de ces tensions qu'a fait émerger la table d'harmonisation, comment qualifier les rapports émergents entre Kitigan Zibi, le CREDDO, la SNAP-VO, et le gouvernement du Québec autour de la création de cette aire protégée en les replaçant dans le récit pluricentenaire de la colonisation canadienne?

Prendre parti ou (re)prendre ses droits? L'implication de Kitigan Zibi dans la conservation

Arrivés dans le stationnement de la MRC de Pontiac, Maxime et moi sortons de l'auto de Sylvie, une employée de la société électrique Evolgen, avec qui nous avons covoituré. Avant la rencontre de la table d'harmonisation, nous discutons de tout et (surtout) de rien. Alors que nous approchons de la porte de l'édifice situé en bordure de la route 148, nous sommes accueillis par un panneau indiquant la porte d'entrée, devant les salutations de la réceptionniste qui nous attendent de l'autre côté de la porte, quelques pas plus loin.



Figure 5. Iconographie de la réappropriation et manifestations du pouvoir administratif municipal en territoire anishinaabeg non-cédé.

Au-delà de nous indiquer l'endroit de l'entrée principale qui se trouve à une dizaine de mètres devant nous, le panneau semble agir en tant que marqueur de l'appartenance administrative et politique des lieux. Ceux qui font face à l'enseigne sont bien informés : ils se trouvent sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Pontiac, et s'apprêtent à rentrer dans le foyer du pouvoir municipal. Ce qui saute aux yeux, c'est le personnage utilisé dans le logo de la MRC. Pourquoi avoir fait le choix d'imager un ensemble de municipalités par une personne arborant cette imposante coiffe de guerre? Pourquoi ce symbole de pouvoir autochtone constitue-t-il la quasi-totalité du logo de la MRC? Est-ce une référence au chef odawa Obwandiyag, aussi connu sous le nom de Pontiac, de qui le nom de la MRC semble emprunté?

Une fois dans le bâtiment, après les enregistrements et les salutations à la réceptionniste, nous sommes dirigés vers la salle de conférence Elsie Gibbons, nommée en l'honneur de la première femme nommée préfète de la MRC de Pontiac. Au centre de la salle se trouve une grande table de conférence en bois massif, bordée d'une quinzaine de chaises de bureau occupent la majeure partie de l'espace. C'est autour de cette table qu'ont lieu les rencontres du conseil de la MRC, que sont administrés les territoires du Pontiac. Des prises électriques ornent le dessus de la table, tout comme le maillet que l'on voit posé sur un bloc de bois à une extrémité de la table.

En passant la porte, je m'assois au milieu de la table, devant les trois grandes fenêtres qui forment l'essentiel du mur me faisant face pour avoir une vue sur l'extérieur (la route 301) durant la rencontre. En regardant autour, je remarque que si les fenêtres couvrent, à l'exception près de trois ou quatre colonnes, l'ensemble de la longueur du mur de la salle, elles n'en atteignent pas le plafond. Elles s'arrêtent à de près d'un mètre de haut pour laisser place à un petit pan de mur. Ce mur est tapissé sur toute sa longueur des portraits de toutes les personnes qui ont occupé le rôle de préfet de la MRC de Pontiac. Tous les prennent une pose solennelle, avec un regard plus ou moins souriant, se voulant plus ou moins autoritaires selon les cas, alors que leurs visages et leur mémoire sont affichés dans l'espace décisionnel du Pontiac, dans l'enceinte municipale de l'État dans la région. Leur positionnement est tel que lorsqu'on est assis à la table de réunion, ils nous surplombent. Plus je les regarde, plus j'ai l'impression qu'ils me regardent en retour.

Je me suis assis au même endroit à toutes les rencontres auxquelles j'ai participé. À chaque fois, je me suis retrouvé « face à face » avec les préfets. J'avais l'impression non seulement qu'ils me fixaient, les bras croisés et la tête légèrement penchée vers l'avant, mais qu'ils surveillaient (et

peut-être même qu'ils veillaient sur) ce qui se passait. Dans un moment d'ennui, je me suis mis à réfléchir à la présence de ces visages inanimés dans la salle, qui n'ont à priori aucun rapport avec la création d'une aire protégée, et à m'imaginer comment ils vivraient les séances auxquelles leurs portraits assistent. Trêve de fabulations, la séance débute. Comme à l'habitude, Maxime prend la parole pour ouvrir la rencontre sur un énoncé de reconnaissance territoriale :

« J'aimerais rappeler que nous sommes réunis ici à Campbell's Bay sur le territoire non-cédé de la nation algonquine Anishinaabeg dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux. Je tiens également à souligner que les Algonquins sont les gardiens et les défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses vallées affluentes, notamment la Noire et la Coulonge, qui sont la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui... et j'aimerais également honorer leur longue histoire d'accueillir de nombreuses nations sur ce territoire, et à la SNAP vallée de l'Outaouais, on s'engage à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre nation hôte alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui. »

Deux éléments principaux sont reconnus : les vestiges de l'appropriation (et son présent, présenté comme un « accueil ») et l'attribution d'un rôle dans la préservation de la biodiversité.²¹

*

À la relecture de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, on remarque que la catégorie « communauté » est systématiquement divisée par l'état en deux sous-catégories. En effet, la catégorisation possède une dimension identitaire, alors que la « communauté locale » et la « communauté ou nation autochtone » renvoient à deux groupes distincts. Être « local » et être « autochtone » sont deux choses différentes, mutuellement exclusives aux yeux de la loi. Dans ce contexte, le caractère local d'une communauté est défini selon un mode d'habiter sédentaire postcolonial - est local celui qui possède la capacité de marquer et de prouver son occupation du territoire. Un entrepreneur de Mansfield-et-Pontefract qui possède une maison et un commerce dans le Pontiac, une employée de la MRC de Pontiac qui habite dans un village avoisinant Campbell's Bay, un résidant de Gatineau qui possède un chalet dans les territoires non-organisés du Lac-Nigault – toutes ces personnes sont considérées comme faisant partie de la communauté locale aux bassins versants de la Noire et de la Coulonge.

²¹ Je reviens sur l'attribution du rôle de gardien aux communautés autochtones dans le chapitre 3.

La catégorie « communauté ou nation autochtone » ne dépend pas de critères géographiques, mais plutôt de la reconnaissance étatique du caractère autochtone de la communauté. La forme et la manifestation de cette catégorisation technocratique reflètent et reproduisent les gestes de délocalisation et de déracinement de l'identité algonquine décrits par Bonita Lawrence dans *Fractured Homeland* (2012). À travers ce morcellement du rapport territoire-identité s'opèrent les puissances de reconnaissance identitaire entre les mains de l'État, qui cherche à accaparer la possibilité de déterminer qui est autochtone et qui ne l'est pas (Lawrence 2012 : 110-112). Sur la situation identitaire autour de la rivière des Outaouais, elle écrit que

« les Algonquins du bassin versant de la rivière des Outaouais ont subi le plus gros des contacts avec deux régimes coloniaux pendant plus de 400 ans, et leurs terres du côté ontarien ont été presque entièrement envahies par les colons depuis plus de 150 ans. Bien que les liens sociaux familiaux qui unissaient leurs communautés aient survécu, le cadre global des structures spirituelles/géopolitiques qui maintenaient la cohésion du peuple dans son ensemble a depuis longtemps été brisé. Dans un tel contexte, où la culture traditionnelle a été transformée et érodée, et où l'usage de la langue a été minimisé et presque perdu pour les Algonquins, que leur statut soit reconnu ou non, il a été difficile d'offrir une résistance face à la vive intensité des hypothèses hégémoniques sur l'indianité qui imprègnent la société coloniale. »

(Lawrence 2012 : 112-113, traduction libre)

Ce mouvement de reconfiguration identitaire autour de la rivière des Outaouais amène la qualification de la présence autochtone dans le projet Noire-Coulonge à se faire en des termes coloniaux : la communauté autochtone en question ici est celle de Kitigan Zibi, une communauté établie en fonction de la réserve créée dans le nord de la Vallée-de-la-Gatineau en 1851 des suites du déplacement forcé de la communauté du lac des Deux-Montagnes (Kitigan Zibi s.d.). En raison de la forme dans laquelle elle est reconnue d'un point de vue administratif et bureaucratique, la « communauté autochtone » impliquée dans la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge est également un produit de la fabrique de l'État.

Dès mes premières conversations avec les gens du CREDDO et de la SNAP-VO, j'ai compris que le rapport avec « les communautés autochtones » était un enjeu central du projet d'aire protégée. La communauté anishinaabeg de Kitigan Zibi, qui a accepté de participer au processus de création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge via l'implication de Dan, un membre de son conseil de bande, est rapidement devenue un acteur à part dans le processus. Une partie prenante pas comme les autres, de qui l'approbation du projet est d'autant plus importante au vu

des objectifs de réconciliation affichés par le CREDDO et la SNAP-VO. Toutefois, pour qualifier l'implication de Kitigan Zibi, il est difficile de parler de prise de partie comme c'est le cas pour une ONG de conservation, une entreprise touristique ou une association de résidents. Est-ce que la redéfinition territoriale qui passe par une modification des usages et de la gouvernance sur ce territoire n'est qu'une question d'intérêt pour une nation autochtone? Au regard de son occupation plurimillénaire du territoire, une communauté autochtone n'est pas « une partie prenante comme une autre » (Stevenson & Webb 2003, traduction libre). Pour rendre compte du rôle distinct joué par Kitigan Zibi sans perpétuer les apories les délocalisant de leur territoire ancestral toujours occupé, Dan présente intentionnellement sa communauté comme une ayant-droit (*rightholder*). L'emploi de ce terme a des effets doubles : réaffirmer le positionnement distinct de sa communauté et expliciter les responsabilités de la communauté vis-à-vis de son territoire (Kayahara & Armstrong 2015 : 131), responsabilités qui découlent de *son* ordre juridique. Selon Dan, la priorité de Kitigan Zibi est d'assurer la protection de son territoire ancestral, des cours d'eau qu'il abrite et de la vie qui y vit – sur qui les humains ont le devoir de veiller.

La crainte que l'économie du plein air, menée soit dit en passant par des entreprises allochtones, prenne le pas sur la conservation d'écosystèmes rend Dan réticent face à ces efforts de conservation et peuvent expliquer son degré de participation moindre dans un projet qu'il ne considère pas aligné avec les valeurs de sa communauté.

*

Les deux heures de route séparant la réserve de Kitigan Zibi et la MRC de Pontiac expliquent en très grande partie l'absence de Dan en personne à une bonne majorité des séances de la table d'harmonisation. Les personnes assistant aux rencontres avaient l'habitude d'entendre ses présentations et ses interventions de manière virtuelle, avec la caméra fermée pour éviter les problèmes de connexion. Le jour où les membres ont vu pour la première fois Dan sur les écrans de la salle Elsie Gibbons, ils ont été pris de court. Alors que Garrett, un membre de l'exécutif de l'ARLVRN, se connectait à la réunion, il ouvrit sa caméra. Il apparaissait aux côtés de Dan, sur le porche d'une maison à la façade gris-bleu. Le silence qui a suivi la salutation de Garrett criait la stupeur de toustes, particulièrement des gens du CREDDO et de la SNAP-VO. En apparaissant de manière commune depuis un seul lieu, l'ARLVRN et Kitigan Zibi montraient leur soutien commun dans les résistances à la manière dont la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge était créée. Une

alliance insoupçonnée pour le CREDDO et la SNAP-VO émergeait – une des possibilités dans la création d’espaces de dialogue entre des acteurs qui seraient autrement peu portés à échanger (Tsing 2005 : 12). L’association du représentant avec un membre de l’organisation offrant l’opposition la plus véhémente était un signal d’alarme pour le CREDDO et la SNAP-VO. En parallèle les ONG de conservation discutaient avec Kitigan Zibi de la possibilité de créer une aire protégée d’initiative autochtone – un nouveau statut à travers lequel la conservation est assurée entièrement par la communauté autochtone – discussions que les réticences soulevées par Kitigan Zibi ont réactivées.

*

Une rencontre de la table pour déterminer les priorités à accorder à la gestion de l’aire protégée a été tenue en personne alors que les tensions étaient à leur comble. Assis autour de la table quelques minutes avant la rencontre, je réfléchis à la nature de ces frictions entre Kitigan Zibi, le CREDDO et la SNAP-VO. Puis, je lève les yeux pour remarquer le portrait des anciens préfets qui me regarde encore. Ces hommes, comment comprendraient-ils cette instance particulière de réconciliation entre le gouvernement et une nation autochtone, une réconciliation médiée par deux organisations environnementales au nom de la biodiversité? Ces hommes, qui étaient dirigeants d’un appareil administratif de l’État fondé sur une vision du Pontiac décrite par Arthur Buies l’*Outaouais supérieur* :

« La colonisation, j’y insiste, est l’œuvre par excellence, l’œuvre vitale, et elle seule peut nous assurer une prospérité normale, solide et durable. En elle est, en effet, le fondement de notre édifice national. L’établissement de nos régions les plus favorisées est la base même de notre développement. [...] Il faut que le petit peuple franco-canadien s’accroisse et se fortifie sur son propre sol »

(1889 : 20-21, soulignements ajoutés).

Comment comprendraient-ils l’affirmation territoriale de Maxime dans l’enceinte politique administrant ce sol canadien-français (devenu québécois)? Que leur évoquerait la raison de notre présence dans les bureaux de la MRC – protéger la biodiversité dans ces territoires si prometteurs à la foresterie et à la colonisation (Buies 1889 : 3)? Surtout, saisiraient-ils la profondeur symbolique, politique et historique de l’interruption de Dan par l’animatrice de la table?²²

²² La colonisation est comprise dans bien des contextes comme un phénomène du passé (Coulthard 2014), alors qu’elle s’actualise encore aujourd’hui à travers la dépossession des terres autochtones et les efforts d’imposition de

Aki, le territoire

Au cœur de toutes ces frictions entre deux organisations qui cherchent à faire approuver un projet de conservation, un point de tension fondamental s'est noué depuis ces interactions. Ce nœud de tensions concerne la légitimité de l'exercice du pouvoir sur le territoire des bassins versants de la Noire et de la Coulonge.

Pour l'association du Lac-Vert, leur proximité géographique avec les lieux conservés fait en sorte que leur posture doit peser lourd dans la balance décisionnelle.

En ce sens, leur résistance face au projet d'aire protégée va jusqu'à remettre en cause la légitimité du pouvoir québécois qui octroie au ministre de l'Environnement la possibilité de créer des territoires de conservation dans les lieux administrés par l'état. Quand Bridget, une autre membre de l'exécutif de l'ARLVRN dit qu'elle ne veut pas qu'il y ait plus de canoteurs « dans sa cour », et que les gens du lac Vert devraient pouvoir décider de ce qui se passe « chez eux », elle rejette l'idée de la centralisation du pouvoir dans les mains de l'appareil bureaucratique du ministre de l'Environnement et même sa dévolution partielle via des organes de cogestion comme un comité de conservation.

Lorsque je demande à Jim, directeur de la SNAP-VO, ce qu'il pense de ce positionnement, il réaffirme une sensibilité face au besoin d'impliquer l'association du Lac-Vert dans les processus décisionnels, considérant les modifications au tissu socio-écologique que la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge va entraîner. Toutefois, rajoute-t-il, « un groupe de personnes ne peut pas interdire l'accès à des terres publiques. Ce sont des territoires qui appartiennent à tout le monde. »

Cette mésentente, où chacun revendique la légitimité supérieure des arguments sur lesquels se fondent les prétentions à exercer du pouvoir sur le bassin versant de la Noire et de la Coulonge, se joue sur un terrain commun. Dans les deux cas, les leviers de pouvoir mobilisés émergent d'un appel à l'autorité du système juridique, plus précisément du régime de la propriété foncière. David

l'hégémonie juridictionnelle étatique. Je fais référence ici aux figures des préfets de la MRC avec l'objectif de renvoyer au passé colonial du Pontiac pour introduire les manifestations des rapports que j'ai observées. J'espère rappeler que les rapports contemporains entre le gouvernement du Québec et Kitigan Zibi, médiés par le CREDDO et la SNAP-VO, tout comme cette volonté de réconciliation via la conservation, s'inscrivent dans la lignée de ces relations coloniales et s'actualisent dans leur matrice.

Graeber et David Wengrow évoquent le droit à la propriété comme élément fondateur de la pensée sociale occidentale :

« Nous avons vu que cette fixation sur les droits de propriété comme fondement de la société, et donc du pouvoir social, est un phénomène spécifiquement occidental. C'est tellement vrai que le terme d'« Occidental », à supposer qu'il ait un sens, pourrait être défini principalement en référence à la tradition juridique et intellectuelle qui envisage la société dans ces termes. » (2022 [2021] : 471)

Cette version collectivisée de la formule « mon toit, mes lois » informe en tout point les rapports conflictuels entre l'ARLVRN et le CREDDO et la SNAP-VO. Pour Bridget de l'ARLVRN, l'existence d'un titre de propriété du territoire où sont construits les chalets des membres de l'association, ainsi que le droit à la jouissance paisible de leur bien, devrait octroyer aux locaux le pouvoir d'empêcher certaines orientations de l'aire protégée. De son côté, derrière la présentation des rivières Noire et Coulonge comme bien commun dont les bénéfices doivent être accessibles à l'ensemble de la communauté (Wagner 2012), Jim ancre le pouvoir décisionnel de la SNAP-VO et du CREDDO dans le droit de propriété (publique) de l'état québécois – les terres publiques n'appartiennent pas, comme dans l'acception commune, « à tout le monde », mais bien à l'État qui en régule l'accès à ses citoyens. Sur « son » territoire public, l'état exerce les pouvoirs qui lui sont conférés. Là où le pouvoir du droit de propriété privée (c'est-à-dire où commencent la propriété foncière de l'État) semble s'être dessiné la limite de l'implication communautaire et des promesses de la cogestion. Dès lors que les intérêts de la communauté locale ne s'alignent plus avec ceux du gouvernement, le bien commun d'une communauté distante – celle des citoyens – prime sur la volonté locale dans les espaces qu'elle ne peut à bon droit prétendre administrer.

La structuration du régime foncier sous-tend une bonne partie de l'asymétrie des pouvoirs entre les acteurs réunis autour de la table d'harmonisation. Toutefois, cette asymétrie n'est ni incontestable, comme l'expérience de la table l'a montrée, ni immuable. Graeber et Wengrow précisent que

« les mots « propriété foncière » ne désignent rien d'autre que la prétention d'un individu à jour d'un accès exclusif à toutes ces choses (et donc d'un pouvoir de contrôle sur elles) sur un territoire donné. [...] En ce sens, un territoire ne vous « appartient » réellement que si personne ne vous le dispute, ou si vous avez la possibilité d'engager des hommes armés pour intimider ou attaquer ceux qui protestent ou qui entrent sans permission et refusent de partir. [...] Autrement dit, la « propriété foncière », ce n'est pas la terre, les pierres ou l'herbe ; c'est une notion

juridique entretenue au moyen d'un subtil mélange d'impératif moral et de menace d'emploi de la force. » (2022 [2021] : 472, soulignements ajoutés)

Cette exclusivité d'appartenance des bassins versants de la Noire et de la Coulonge par l'État québécois et canadien est effectivement disputée, comme tant d'autres territoires nord-américains. Comme Kitigan Zibi le rappelle dans une lettre destinée aux planificateurs du projet Noire-Coulonge : « nous, les Anishinabeg de Kitigan Zibi, n'avons jamais abandonné ou cédé notre territoire ancestral traditionnel qui est assujéti à un Titre Autochtone » (traduction libre).

En raison de la nécessité pour Kitigan Zibi d'employer le langage juridique occidental pour dialoguer avec les acteurs allochtones, on pourrait croire que cette réaffirmation de souveraineté territoriale se limite à contester l'étendue du droit de propriété étatique (à la fois géographique et sociale). Cette nécessité est rattachée à la politique de reconnaissance décrite par Glen Coulthard (2018 [2014]), à travers laquelle l'État canadien établit des rapports avec les peuples autochtones où il incarne la figure d'autorité ayant le pouvoir de reconnaître les droits et privilèges aux autochtones. Le besoin d'obtenir la reconnaissance peut notamment expliquer la mobilisation de l'imaginaire canadien de la nature sauvage comme outil de traduction pour faire valoir leur connexion au territoire (Youdelis et al. 2020 : 235). Malgré cette nécessité, plutôt que de se limiter à faire valoir son titre de propriété sur une « Nature sauvage », le fait de s'écarter de la primauté du pouvoir gouvernemental sur le territoire touche aussi à ses fondements. En effet, Kitigan Zibi met de l'avant dans sa lettre une conception du territoire qui se décale de celle promue par le CREDDO et la SNAP-VO :

« Anishinabe Aki, a Shared Land »

L'Anishinabe Aki est le territoire traditionnel de tous les Anishinabe. En vertu de notre ordre juridique et système de gouvernance traditionnels, là où le territoire de KZA chevauche le territoire d'autres communautés, nous partageons la région entre nous. Il est attendu selon nos manières de faire traditionnelles que lorsqu'une communauté sœur veut occuper et utiliser notre territoire (chasser, pêcher, etc.), elle devrait nous le demander en premier. » (traduction libre)

Si les notions d'occupation, d'usage²³ et d'ancestralité constituent les fondements invoqués par Kitigan Zibi pour justifier leur légitimité à gouverner, on s'écarte de la conception du territoire-objet de l'état occidental fondée sur l'exclusivité de son appropriation. Par-delà le territoire-

²³ Cette citation utilise les mêmes termes que dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

conservation et le territoire-exploitation, l'Anishinabe Aki est le fruit d'un rapport fondamentalement autre à l'espace. L'anthropologue Rémi Savard le rappelait, pour l'ensemble des peuples autochtones, il y a quelques décennies que « l'idée qu'on se fait de la terre semble jouer, dans l'un et l'autre cas, un rôle de clé de voûte : objet d'appropriation pour les Européens, elle demeure, pour les premiers Américains, l'objet d'une affection filiale. Propriété privée ou terre-mère. » (1981 : 13) Cette affection filiale dont fait état Savard est évoquée par Kitigan Zibi: « In the eyes of Kitigan Zibi Anishinabeg, water is sacred and all forms of life, whether animal, plant or human are connected and equal in the web of life on Turtle Island. »

« Les propos tenus sur la terre, à l'intérieur de chacun de ces discours idéologiques, renvoient à une façon globale et inédite d'entrevoir et, surtout, de pratiquer les voisinages d'abord entre les gens, ensuite avec les peuples voisins, enfin avec les autres formes prises par la vie. » (Savard 1981 : 13). Comme le fait valoir Savard, cette reconnaissance de l'interconnexion des formes de vies nord-américaines informe la posture relationnelle de Kitigan Zibi, de la même manière que les fondements fonciers du territoire occidental informent celle des ONG de conservation et du gouvernement du Québec. C'est ce qui explique que pour Kitigan Zibi, la figure du gouvernant (relative à la conservation, mais pas que) est incarnée par celle du gardien plutôt que celle du gestionnaire. Ce rôle de gardien, qui découle d'une responsabilité d'intendance²⁴ envers les terres et les eaux qui se trouve au cœur de leur mode de vie et de leur processus décisionnel, entraîne les demandes de Kitigan Zibi relatives à la Réserve de biodiversité Noire-Coulange : d'impliquer la communauté dans le processus décisionnel de tout projet sur son territoire et d'assurer le consentement préalable de la communauté avant la mise en œuvre d'actions sur le territoire. À ce titre, Kitigan Zibi réaffirme l'importance première de prendre soin du territoire dans le cadre de projets de conservation. Pour assurer cette priorité, elle s'oppose à toute activité forestière, minière et touristique, à l'expansion ou l'ajout de pourvoiries ainsi qu'au développement de toute activité commerciale et industrielle : « Notre objectif principal ici est de s'assurer que personne ne profite de la création d'une aire protégée pour introduire d'autres activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, l'eau et notre libre accès au territoire. »

*

²⁴ Le terme anglais utilisé par Kitigan Zibi est *stewardship*

Je suis au téléphone avec Dan, quelques mois après l'envoi de cette lettre de position. Je lui ai écrit pour voir s'il était intéressé à discuter de son expérience de la table d'harmonisation, de revenir sur les événements. La connexion est mauvaise, elle coupe de manière intermittente. Je ne veux pas manquer ce qu'il me raconte ou lui demander de répéter; ma main crispée serre le téléphone, guidée par l'illusion inconsciente qu'une poigne plus ferme augmenterait les probabilités de stabiliser la connexion.

Il m'explique que Kitigan Zibi ne fera pas partie d'un comité de conservation pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge advenant son éventuelle création, mais que la communauté demeurera partenaire au projet dans son rôle de gardien du territoire ancestral et d'ayant droit sur les bassins versants de ces deux rivières. Le plus important, pour Dan et le Conseil de bande de Kitigan Zibi, est que la communauté maintienne ses droits sur le territoire et qu'elle possède le dernier mot. Kitigan Zibi aspire à ce qu'on reconnaisse sa juridiction sur son territoire, et que cette reconnaissance informe les modes de gestion de l'État. La véritable cogestion ne semble possible qu'à la condition de renverser les conditions de la reconnaissance, pour reprendre l'expression de Shiri Pasternak (2017). La communauté demeurera impliquée en périphérie de la gestion de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, dans un rôle plutôt consultatif, mais s'attend à une consultation sérieuse me précise Dan.

En l'écoutant, je comprends que le malaise des premières rencontres ne s'est jamais vraiment dissipé malgré le développement de relations plus cordiales avec le CREDDO et la SNAP-VO vers la fin de la table. S'il insiste sur le caractère sérieux de la consultation, c'est qu'il considère qu'il existait déjà un agenda préétabli à la mise sur pied de la table d'harmonisation. Dan a eu le sentiment qu'il s'arrimait à une vision proprement fixée pour la conservation de la Noire et de la Coulonge, et que cette vision provenait plutôt d'acteurs externes au territoire. Pour cette raison, Dan demeure ouvert à ce que la communauté soutienne les projets de conservation dans le Pontiac, mais que ce soutien soit mis à profit dans le cadre de collaborations avec des gens qui partagent les mêmes valeurs que Kitigan Zibi.

Il donne l'ARLVRN comme exemple. Pour Dan, il est important que ce soient les gens qui vivent sur le territoire qui soient le plus activement impliqués dans la conservation. Comme ils se sont montrés fermes quant à la volonté de ne pas voir une croissance accrue du récréotourisme, Dan est confiant que les efforts de conservation autour de la Noire et de la Coulonge aboutissent.

Il croit que la voix de Kitigan Zibi a été entendue, mais reste à voir si elle a été écoutée. Dans la mesure où les gens les plus près du territoire sont ceux qui peuvent dicter les pratiques de conservation, Dan croit en la possibilité d'assurer une protection au territoire, aux eaux et aux animaux de ces rivières. « *I have hope* », me dit-il avant que l'on raccroche. L'espoir demeure.

Conclusion

Quels fruits ont portés tous ces efforts d'harmonisation et ces discordes frictionnelles? Quelle sera la forme de la (co)gestion de cette aire protégée? Pour le CREDDO et la SNAP-VO, les espoirs de voir se concrétiser un organe de cogestion pour la Réserve de biodiversité Noire-Coulange sont quelque peu ralentis. Au début de l'été 2024, alors que les deux ONG préparent leur retrait du projet, qui marque la fin du financement fédéral pour ce projet de conservation, aucune proposition formelle n'a été fixée pour un comité local de conservation.²⁵ Que s'est-il passé, alors que tout semblait ouvert alors que la projection était encore à réaliser?

Comme nous l'avons vu, les difficultés entourant la définition même de communauté et la difficulté à concéder certaines orientations vues comme externes à ces communautés du Pontiac peuvent expliquer en grande partie que les élans pour une structure unitaire de cogestion aient été freinés.

Malgré leurs liens étroits, les ONG de conservation demeurent indépendantes de l'État. Elles auraient pu chercher à s'engager autrement avec les modes d'organisation politique qui composent le tissu communautaire de Kitigan Zibi (Morissette 2018). Par exemple, aucun membre de la communauté de Kitigan Zibi reconnu comme gardien du savoir de n'a été consulté dans le processus de conservation, et aucun aîné n'a été invité à participer à la table d'harmonisation. En omettant de chercher à s'immiscer dans les craques du pouvoir, où émergent des formes interstitielles de leadership anishinabeg (Morissette 2018 : 24), et en ne reconnaissant pas l'étendue des droits ancestraux dont jouit Kitigan Zibi, le CREDDO et la SNAP-VO ont manqué

²⁵ La dernière rencontre de la table d'harmonisation a eu lieu en juin. La veille du dépôt de cette thèse, je reçois un courriel de la part de Maxime qui annonce la tenue d'une nouvelle rencontre de la table d'harmonisation à la fin du mois de septembre. L'objectif fixé pour la rencontre est de « faire une mise à jour [des avancées de la SNAP-VO et du CREDDO] et de discuter des prochaines étapes en ce qui concerne la gestion de l'aire protégée Noire-Coulange. »

une belle occasion de renverser les conditions de la reconnaissance (Pasternak 2017). La rigidité de ce rapport contribue à la réification des communautés autochtones, dans la mesure où elles ne sont dans ce contexte que définies en fonction de leur structure socio-politique imposée par l'État canadien. En matière de conservation, cela explique que le cadre provienne entièrement de la structure politique étatique et que le processus de mise en œuvre de la gestion se soit déroulé à l'occidentale. Malgré des tentatives bien fondées, les efforts du CREDDO et de la SNAP-VO n'ont pas permis de positionner la conservation dans le Pontiac dans une perspective véritablement décoloniale (Youdelis et al. 2020 ; Coulthard 2014).

Au-delà de ce constat, Dan a su faire preuve d'une mobilisation créative du cadre politico-administratif imposé par l'État canadien et québécois. En utilisant la plateforme de la gouvernance de l'aire protégée pour réaffirmer leurs droits sur leurs territoires ancestraux et pour faire influencer l'allure de la conservation, Dan et le Conseil de bande de Kitigan Zibi ont mobilisé les efforts de conservation étatiques en tant que vecteur d'émancipation et d'affirmation au bénéfice de leur communauté et du territoire envers lequel ils ont une responsabilité (Morissette 2018 : 17). Cette approche s'inscrit dans une démarche empruntée par de nombreuses communautés autochtones pour mobiliser les cadres dominants à des fins émancipatoires (Wyatt et al. 2019 : 384). Développant eux-mêmes un réseau d'aires protégées gérées par la communauté, leurs efforts pour mobiliser ces outils occidentaux au bénéfice de la protection de la biodiversité, mais également de leurs droits, se poursuivront sur l'ensemble de leur territoire.

Pour ce qui est de l'Association des résidents du lac Vert et de la Rivière Noire, elle a réaffirmé sa volonté de faire activement partie de la direction d'un éventuel comité de conservation. Toutefois, outre l'ARLVRN, aucune des autres personnes qui ont été ciblées comme faisant partie de la communauté locale n'a manifesté un intérêt à intégrer un comité de conservation. Pour la SNAP-VO et le CREDDO, un comité qui ne serait constitué qu'avec des membres de l'ARLVRN ne serait pas « suffisamment représentatif de l'ensemble des intérêts de la communauté ».

Qu'est-ce qui émerge donc, d'un point de vue matériel, de ce processus d'un an d'harmonisation? La réponse se trouve dans un tableau de 6 pages, intitulé « Tableau synthèse des Consultations-Aire Protégée Noire et Coulonge ». Ce document sera bénéfique dans les efforts d'intelligibilité du gouvernement du Québec. Dorénavant, il a une vision synthétisée de ce que

pense la communauté sur la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge. Les efforts d'harmonisation semblent avoir laissé le pas à la consultation que l'on a cherché à éviter. Certains pourraient conclure qu'en l'absence d'une proposition formelle pour l'établissement d'un comité local de conservation, la cogestion n'existera pas. Toutefois, il faut rappeler qu'un comité de conservation n'est pas le seul moyen d'arriver à une cogestion d'une aire protégée, que les termes et les cadres de l'État ne sont pas les seules modalités de collaboration. Si les acteurs de la conservation arrivent à instaurer des canaux de communication solides avec les associations locales, acceptent de reconnaître la juridiction anishinaabeg sur ce territoire et s'ouvrent à une collaboration où la forme et le fond de la conservation sont le fruit d'un processus véritablement inclusif (c'est-à-dire qui n'est pas unilatérale et asymétrique), la cogestion de la Noire et de la Coulonge est tout à fait envisageable. Toutefois, dans la forme dont elle s'est manifestée, la tentative du CREDDO et de la SNAP-VO s'est butée aux réponses frictionnelles d'un mécanisme de gouvernance qui traite l'altérité dans les termes de sa propre constitution et avec lequel la collaboration doit se faire selon ces termes.

J'ai entendu de nombreuses personnes dire que la table d'harmonisation a été un échec en raison de cette absence de cette structure de cogestion. Je pense toutefois que la table d'harmonisation a produit exactement ce qu'elle devait faire : elle a offert un espace de rencontre et de dialogue, elle a permis à un ensemble de gens qui ne se serait autrement probablement jamais parlé de tenter de construire quelque chose. La tentative a fait émerger des frictions, qui elles ont réaffirmé, recontesté et réactualisé les rapports de pouvoir qui régissent le bassin versant des rivières Noire et Coulonge. À ce titre, la tentative a également offert un terrain pour penser et évaluer l'état contemporain des relations (post)coloniales dans la région du Pontiac, pour réfléchir aux modalités dans lesquelles cette volonté de faire de la conservation un vecteur de réconciliation et de participation s'est jouée.

Sur la question spécifique des rapports entre le CREDDO, la SNAP-VO et Kitigan Zibi en matière de conservation, il convient de rappeler que le cadre des institutions de l'État n'est pas le seul lieu possible de rapprochement. Un des points de convergence entre les ONG de conservation et Kitigan Zibi mis en lumière par la table d'harmonisation est cette volonté de protéger le même lieu, les mêmes écosystèmes. Ces écosystèmes offrent ainsi un autre espace potentiel de rapprochement, de réconciliation à travers les pratiques de conservation. En effet, le prochain

chapitre explore un autre espace-temps de cette tentative de réconciliation qui a eu lieu après la table d'harmonisation : une série d'inventaires d'espèces menés par la SNAP-VO en collaboration avec des biologistes et des Gardiens du territoire de Kitigan Zibi. En plus de me permettre de décrire un processus fondamental à la création de toute aire protégée (qui avaient déjà été complétés pour la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge avant le début de mon terrain), ces inventaires permettent de se pencher sur ces efforts de réconciliation prenant lieu depuis le territoire.

5. La fabrique du regard : inventaires d'espèces et tentative d'intégration des savoirs

« [La pensée nishnaabe] n'était pas censée être réduite et placée comme façade décorative du savoir occidental. »

Leanne Betasamosake Simpson (2018 [2011] : 27)

(Sa)voir pour conserver

Les efforts de cartographie et de création d'une structure de gestion pour la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge n'auraient pas eu lieu d'exister si le ministère de l'Environnement du Québec n'avait pas décidé d'enclencher le mécanisme administratif de protection de la nature. Ce processus décisionnel est discrétionnaire, contextuel et relève du pouvoir conféré législativement à l'appareil bureaucratique ministériel. S'il est impossible de déterminer exhaustivement les éléments qui fondent la décision du ministère de créer une aire protégée, la reconnaissance de la biodiversité se trouvant sur le territoire envisagé est une condition essentielle à toute démarche de conservation. Pour décider quels territoires conserver, l'État doit avoir une idée de ce(ux) qui se retrouve(nt) sur ce territoire et qui constitue(nt) une partie du « patrimoine naturel » du Québec que l'on cherche à protéger. Cet impératif explique que le premier élément à inclure dans un plan de conservation soit « le portrait écologique du territoire concerné » par la création d'une réserve de biodiversité²⁶. Il faut (sa)voir pour gérer (et conserver).

Pour le projet d'aire protégée autour de la Noire et de la Coulonge, Maxime m'explique que le portrait écologique a été dressé à l'été 2019. Réalisé par la SNAP-VO, en collaboration avec des biologistes travaillant pour Kitigan Zibi, ce portrait aura permis de recenser les éléments de la biodiversité plus spécifiquement visés par la protection administrative. Toutefois, Maxime raconte que le travail de terrain mené par la SNAP-VO devait s'étendre sur au moins un autre été et sur une plus grande surface des bassins versants des rivières Noire et Coulonge. En raison de la pandémie de COVID-19, le terrain nécessaire au brossage de ce portrait écologique a dû être écourté dans le temps et restreint dans l'espace. Les frontières de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge ont également été influencées par ces aléas.

²⁶ *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, LQ 2002, C-61.01, article 29 paragraphe 1.

En date du 31 mars 2024, le financement fédéral décroché par le CREDDO et dont ont bénéficié les deux ONG pour la mise en œuvre des activités de planification prenait fin. Bénéficiant d'une extension de six mois, le CREDDO et la SNAP-VO sont actuellement en voie de préparer leur « retrait du projet » – ainsi disaient les employé.e.s des ONG. Pour le CREDDO, ce retrait se caractérise surtout par la rédaction et la transmission de rapports au ministère de l'Environnement et du Changement climatique fédéral, rapports qui font office de reddition de compte pour justifier le financement obtenu. Pour la SNAP-VO, le regard vers l'avenir est marqué par une volonté de proposer d'autres aires protégées dans le bassin versant de la rivière des Outaouais. Dans la région de l'ouest du Québec – essentiellement la portion québécoise du bassin versant de l'Outaouais – c'est Maxime qui est chargé d'élaborer de nouvelles propositions.

Parmi les propositions qu'il prévoit faire au ministère de l'Environnement provincial, une extension à la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge qui relierait les rives des deux rivières figure en tête de liste. Avant d'espérer une décision favorable de la Direction des aires protégées du ministère de l'Environnement quant à l'agrandissement de cette aire protégée en cours de création, un nouveau travail de terrain était nécessaire pour brosser un nouveau portrait écologique de cet agrandissement proposé. Suivant l'invitation de Maxime, j'ai accompagné l'équipe chargée de dresser cet inventaire de terrain d'une durée de 10 jours dans le Pontiac à la fin du mois de mai 2024. J'avais l'intention de questionner les fondements épistémiques de la conservation ; la manière dont le savoir écologique « du terrain » était traduit en savoir administratif menant (ou non) à une éventuelle conservation. J'étais également excité de passer un peu plus de temps physiquement dans la *patch* visée par les projets de conservation après qu'une bonne partie de mon propre terrain se soit déroulée loin de ces lieux.

Dans ce chapitre, je suis la SNAP-VO dans la réalisation de ces inventaires d'espèces, mené dans le Pontiac en collaboration avec deux biologistes et les Gardiens de Kitigan Zibi (*Nagadjitodjig Aki* en anishinaabemowin), une organisation relativement nouvelle qui cherche à protéger l'environnement sur l'ensemble du territoire ancestral de la communauté. Ce travail de terrain a pour but la conduite d'inventaires d'espèces, une étape préalable à toute proposition d'aire protégée faite au gouvernement provincial. Dans ce partenariat avec les Gardiens, il y a une volonté de favoriser la participation autochtone (et la réconciliation) sur un autre « terrain » de la conservation que celui de la politique institutionnelle : l'espace écologique que l'on cherche à

conserver. Partant de la volonté d'inclure les savoirs autochtones dans cette étape essentielle de la conservation, je problématise ces processus d'intégration en mobilisant le concept de la vision à deux yeux, utilisé par les Gardiens de Kitigan Zibi pour définir leur approche de la conservation. Suivant l'impératif de moduler les inventaires terrain en fonction de l'intérêt du ministère de l'Environnement à conserver, l'expérience entre la Noire et la Coulonge montre les difficultés inhérentes que rencontrent les tentatives d'inclusion des savoirs autochtones dans les pratiques de conservation.

Qui voit quoi?

Poser la question de la fabrique du regard de l'État et de son influence sur les pratiques de conservation nécessite de prendre de front la matrice (post)coloniale dans laquelle elles émergent. Dans un premier temps, la constitution d'une équipe de terrain composée de scientifiques, d'acteurs du milieu de la conservation et de gardiens du territoire autochtones ainsi que l'attention portée à la mise en pratique d'une « vision à deux yeux » offre une opportunité de poser la question des espoirs de réconciliation dans un cadre (à priori) infra-institutionnel. Dans un second temps, l'interaction nécessaire de cette équipe de terrain avec l'équipe administrative de la Direction des aires protégées du ministère de l'Environnement permet d'interroger directement la réception de cette aspiration réconciliatrice dans les espaces administratifs.

Premier constat : pour « voir comme un État » comme le suggère James C. Scott, c'est-à-dire par un jeu de réduction et de simplification, il est impératif d'être en premier lieu capable de voir de(puis) la Terre à rendre intelligible. Il doit y avoir quelque chose à réduire et à simplifier pour en arriver à une vue aérienne de l'espace territorialisé, un premier contact avec cet espace. La première étape de la démarche de l'œil de l'État consiste en une prise de contact avec l'objet à rendre intelligible. Cette prise de contact se fit historiquement par l'intermédiaire d'un bureaucrate – arpenteur, cartographe, agent Indien, recenseur, etc... – ou d'un tiers embauché par l'État – explorateur, anthropologue – dont les propres yeux sont mis au service de l'appareil d'État. Pour espérer maximiser l'étendue de la conservation dans le Pontiac, la SNAP-VO doit répondre à cet impératif d'intelligibilité imposée par le fonctionnement étatique.

En ce sens, s'est organisée une espèce de recensement non-humain au lac Bryson, un lac situé entre les rivières Noire et Coulonge, où s'est rassemblée pour la première semaine une petite équipe de sept personnes. Hébergée au Domaine du lac Bryson, la pourvoirie qui détient l'exclusivité des droits de chasse et de pêche sur et autour du lac, l'équipe était composée de Maxime de la SNAP-VO; Alan, un étudiant à la maîtrise en gestion forestière et stagiaire à la SNAP-VO ; Pierre, biologiste spécialiste de la botanique ; Frank et Angie, gardien.nes du territoire de Kitigan Zibi; et moi. La deuxième semaine, nous étions quatre : Maxime et Angie étaient de retour pour une autre semaine en compagnie de Mélanie, professeure en biologie.

Le collectif a la particularité de mettre en dialogue des gens qui proviennent de différents milieux, de différentes traditions savantes et de différentes ontologies. Entre Maxime et Alan qui jouent le rôle de passeur entre la bureaucratie et la science de la conservation, les biologistes qui détiennent une expertise scientifique en écologie et les Gardiens du territoire de Kitigan Zibi qui portent et mobilisent les savoirs de leur communauté afin de veiller sur leur territoire ancestral (et un étudiant, limitée à un milliard de questions posées et quelques blagues un peu timides), cette convergence de gens était aussi celle de différentes manières d'envisager l'action environnementale.

Il y a, dans cette équipe mise en place, une tentative de répondre à un des problèmes fondamentaux soulevés par Scott dans *Seeing Like a State*, problème auquel il consacre la dernière partie de son ouvrage intitulée « Le chaînon manquant » (« *The missing link* »). Selon lui, l'effacement et la suppression de ce qu'il qualifie de « savoir pratique » ou « *metis* » au profit d'une hégémonie du « savoir technique » ou « *techne* » est ce qui explique les lacunes et les manquements des mécanismes de simplification qui interviennent dans des activités et des contextes complexes (Scott 1998 : 311). Le chaînon manquant se situerait donc dans la « valeur d'une collaboration entre ces deux dialectes de savoir », évacuée par « une vision scientifique « impériale », qui rejette les savoirs pratiques comme étant au mieux insignifiants et au pire des superstitions dangereuses. » (Scott 1998 : 311, traduction libre)

Cette division entre savoir technique et savoir pratique n'est pas sans rappeler la distinction entre la « science » et les « savoirs locaux » que Tim Choy cherche à surmonter dans *Ecologies of Comparison* (2011 : 80). Allant au-delà de l'opposition entre l'universalisme et le particularisme des savoirs généralement admise dans l'académie, Choy ne cherche pas à se faire le défenseur de

la spécificité et de la valeur des savoirs locaux face à l'autorité des savoirs scientifiques, mais plutôt à déterminer dans quelle mesure les savoirs en viennent à être considérés comme universels (scientifiques) ou particuliers (locaux) et comment ces deux formes de savoir s'articulent dans le cadre des luttes environnementales (Choy 2011 : 80).

Alors que l'argument de Scott tourne autour de la (non-)reconnaissance du savoir pratique dans l'élaboration et l'application du savoir technique, je m'intéresse ici aux modalités d'inclusion et de traduction d'un savoir pratique, écologique, qui est nécessaire à l'émergence du savoir technique et à la co-production de ces deux ordres de savoirs en matière de conservation. Pour que l'État conserve, il doit (sa)voir ce qu'il y a à conserver; pour que l'État voie ce qu'il y a à conserver, il a besoin que des gens sachent lui dire ce qu'il y a à conserver. L'agenda de conservation du gouvernement du Québec dépend donc de ce savoir pratique pour pouvoir être mis en œuvre. Toutefois, les manières dont le ministère de l'Environnement interagit avec ces savoirs pratiques – donnant du même geste forme à l'œil de l'État – n'est pas prédéterminée et s'actualise depuis la conservation dans le Pontiac. Tant les savoirs considérés comme administratifs que ceux considérés comme pratiques sont co-produits par leur (ré)articulation dans le cadre de la conservation.

Avant de me pencher sur le maillage du chaînon entre le Pontiac et le ministère de l'Environnement québécois, je dois poser la question des fondements de ces savoirs pratiques qui se sont manifestés dans le Pontiac et qui sont le fondement du travail d'inventaire terrain, de la proposition d'extension de l'aire protégée et, plus largement, du régime bureaucratique provincial de la conservation. Dans le cas du Pontiac, il y a eu une volonté de surmonter les dichotomies entre sciences et savoirs locaux, alors qu'il y a eu une volonté de constituer ces savoirs pratiques en articulant les savoirs scientifiques et autochtones.

Une vision à deux yeux/Etuaptmumk

Les savoirs qui permettent la conduite de l'inventaire terrain au lac Bryson combinent deux ensembles de savoirs conventionnellement présentés comme distincts : les savoirs scientifiques et les savoirs autochtones. À première vue, on pourrait considérer que la distinction est surmontée par la rencontre d'individus qui proviennent de traditions différentes : les biologistes porteur.euses

du savoir scientifique et les Gardiens de Kitigan Zibi porteur.euses du savoir autochtone. Toutefois, le couplage entre identité individuelle et systèmes de savoirs n'est pas absolu. Pierre, par exemple, ne se cantonne pas à sa formation de biologiste et enrichit sa pratique des enseignements partagés par amis et aînés autochtones. « Je suis quand même loin des milieux universitaires, moi. J'enrichis ma pratique en étant sur le territoire, en développant une relation avec lui. J'ai eu la chance de côtoyer des amis et des aînés autochtones qui m'ont partagé comment eux vivent avec la nature. J'essaie d'utiliser ces enseignements quand je fais des contrats aussi. » Ce n'est pas pour dire que Pierre est un porteur des savoirs autochtones, mais que ces savoirs ont indéniablement informé sa pratique, l'ayant même quelque peu mis à la marge dans les cercles de biologistes pour cette raison, m'avoue-t-il.

Le travail des Gardiens du territoire de Kitigan Zibi est construit dans cette même optique, par une démarche cherchant à conjuguer science occidentale et savoirs traditionnels²⁷. Ce faisant, l'organisation cherche à mettre en œuvre une manière de veiller sur leur territoire traditionnel qui soit à la fois compatible avec les valeurs de leur communauté et avec les approches occidentales de manière à favoriser une gouvernance collaborative. Le rôle du Gardien renvoie ainsi à la mise en pratique de la posture contemporaine d'intendance face au territoire qui caractérise le mode d'engagement environnemental mis de l'avant par Kitigan Zibi. Le concept de la vision à deux yeux (*etuaptmumk/two-eyed seeing*), qu'iels revendiquent comme étant au cœur de leur approche, encapsule cette volonté d'intégrer les deux champs de savoirs autochtones et allochtones dans les efforts de protection environnementale.

L'*etuaptmumk* est un concept directeur émanant du champ des sciences intégratives, dont le nom indique la volonté de réunir en un ensemble – d'intégrer – les connaissances autochtones et occidentales. On attribue sa formulation à Albert Marshall, aîné mi'kmaw de la Première Nation d'Eskasoni, dans le cadre d'un « parcours de co-apprentissage » mené par l'Institut pour une science intégrative et la santé, un institut de recherche de l'université du Cap-Breton. Le concept de vision à deux yeux est introduit dans la littérature académique en 2012 par le biais d'un article

²⁷ Je suis conscient que cette distinction a déjà été faite pour accorder plus de valeur à la science (et qu'elle a été considérée comme nécessairement occidentale), mais le sens que j'attribue ici à cette distinction est le même que celui des Gardiens de Kitigan Zibi. Ces derniers la reprennent sans l'objectif de reproduire des hiérarchies entre ces deux systèmes de savoirs ou de trancher sur la scientificité des savoirs de leur communauté, mais plutôt pour chercher à distinguer ce qui est proprement autochtone de ce qui ne l'est pas.

intitulé « *Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing* » (« La vision à deux yeux et autres leçons tirées d'un parcours de co-apprentissage rassemblant les savoirs et modes de connaissance autochtones et dominantes »). L'article présente les bases du concept d'*etuaptmumk*²⁸ et affiche trois co-auteurs : Albert Marshall, son épouse Murdena Marshall et Cheryl Bartlett, professeure allochtone de biologie et directrice de l'Institut²⁹.

« Albert [Marshall] indique que la vision à deux yeux est le cadeau de multiples perspectives chéries par les peuples autochtones et explique qu'elle réfère au fait d'apprendre à voir d'un œil avec les *forces* des savoirs et des manières de savoir autochtones et avec l'autre œil avec les *forces* des savoirs et des manières de savoir, et d'utiliser ces deux yeux ensemble, pour le bénéfice de toutes. [...] La vision à deux yeux permet davantage la reconnaissance du savoir autochtone en tant que système de savoir distinct et complet côte à côte avec la science (occidentale) dominante. » (Bartlett, Marshall & Marshall 2012 : 335, traduction libre)

Dans cette invitation à mobiliser conjointement les savoirs autochtones et dominants, à en reconnaître le caractère égalitaire, Albert Marshall met du même geste l'accent sur les modes d'acquisition des connaissances autochtones, rappelant que les savoirs autochtones sont plus qu'un corpus statique et revêtent un caractère dynamique. Par le prisme de ses savoirs, la vision à deux yeux est un effort de valorisation de la posture épistémologique autochtone et de la vision du monde qu'elle produit.

« L'aînée Murdena [Marshall] affirme passionnément que les savoirs autochtones/traditionnels « n'ont jamais été destinés à être statiques ou figés dans le passé ; ils doivent plutôt être ramenés dans le présent pour que tout prenne du sens dans nos vies et dans nos communautés. » (Bartlett, Marshall & Marshall 2012 : 335-336, traduction libre)

La vision à deux yeux incarne en ce sens pour les auteur·ices un marqueur de la contemporanéité autochtone, une revitalisation marquée par l'actualisation de l'épistémologie et des savoirs autochtones conservant son caractère propre tout en dialoguant avec les savoirs allochtones. En ce sens, l'image de la vision à deux yeux et les principes qui la composent

²⁸ À noter que les mentions dans la littérature académique se font surtout selon la formule anglophone de « Two-eyed seeing ». Dans le présent texte, j'utilise de manière interchangeable la formulation en mi'makwi'simk et en français.

²⁹ Le texte mentionne en introduction que l'article a été rédigé par Cheryl Bartlett, mais que la parole d'Albert et Murdena Marshall est référencée lorsque ce sont leurs enseignements qui sont relatés dans l'article (Bartlett, Marshall & Marshall 2012 : 332).

renferment un double espoir, décolonial et écologique, émanant de la reconnaissance de l'égalité et de l'interdépendance des savoirs autochtones et dominants dans l'action environnementale. D'un point de vue décolonial, l'aspiration d'un tissage égalitaire entre le savoir scientifique permet d'envisager et de tendre vers l'élaboration d'un futur (nord-)américain véritablement post-colonial rejetant la hiérarchisation, le racisme et les tentatives d'assimilation qui ont caractérisé les rapports coloniaux des quatre derniers siècles. D'un point de vue écologique, ce tissage entre les perspectives de la science dominante et des savoirs autochtones est reconnu par plusieurs comme une avenue au développement d'une relation plus juste avec les autres qu'humains (Beaudoin, Bouthillier & Chiasson 2015 ; Bélisle, Wapachee & Asselin 2021 ; Berkes & Davidson-Hunt 2006 ; Mason et al. 2022).

C'est notamment ce qu'affirment Glen Aikenhead et Herman Michell, chercheurs de la Nation Crie de Barren Lands, dans *Bridging Cultures: Indigenous and Scientific Ways of Knowing Nature* :

« Comme la vision à deux yeux l'implique, les personnes familières avec les deux systèmes de savoir peuvent combiner les deux de manière unique afin de surmonter une multitude de défis ou de tâches qui se présentent à elles. Simplement dans le contexte des crises environnementales, une combinaison des deux [systèmes de savoirs] semble essentielle. » (Aikenhead & Michell 2011 : 114, traduction libre).

Les espoirs de la vision à deux yeux s'accompagnent de questions sur sa mise en application. Dans son élaboration par Albert et Murdena Marshall et son inclusion dans le discours académique facilitée par Bartlett, la vision à deux yeux revêt une vocation principalement pédagogique. Elle offre un apprentissage sur l'apprentissage, c'est-à-dire sur le fait de repenser ce qu'il est possible d'apprendre en intégrant deux modes d'acquisition des connaissances. Ce faisant, en tant que voie de reconfiguration épistémologique, l'*etuaptmumk* pose la question des potentiels qui s'ouvrent lorsque deux ordres de savoirs sont mobilisés de manière complémentaire. Quels regards cette vision produit-elle? Comment la fabrique de ces regards se trouve-t-elle influencée par les différents contextes où cette vision émerge? Comment peut-elle être mobilisée dans la réponse aux crises environnementale qui est proposée par la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulouge et son extension envisagée?

Leanne Simpson rappelle l'importance de mobiliser les savoirs autochtones d'une manière qui soit intègre aux fondements systémiques qui donnent vie (2004 : 376). En ce sens, elle met en

garde les chercheurs allochtones investis dans les initiatives de (re)vitalisation des savoirs autochtones de ne pas les déraciner ou les coopter afin de les rendre intelligibles en contexte allochtone (Simpson 2004 : 380). La mise en garde de Simpson rappelle que les savoirs autochtones risquent d'être dénaturés, de « devenir généraux et dépersonnalisés » (Simpson 2004 : 380, traduction libre) s'ils sont extraits du contexte socio-culturel de leur émergence et du contexte politique de leur résurgence. À ce titre, elle rappelle que la résurgence des savoirs autochtones est étroitement connectée aux luttes anticoloniales qui la permettent et que ces savoirs doivent être mobilisés pour protéger le territoire (Simpson 2004 : 376-377). La démarche qui survient dans le cadre de la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge renferme ainsi un espoir et un risque : l'espoir de mobiliser les savoirs anishinaabeg pour protéger le territoire et le risque de les dénaturer en procédant par extraction dans la volonté de les intégrer aux savoirs scientifiques de la conservation.

Il était dans mon intention de montrer, dans les deux chapitres précédents, la pente glissante de la réification de l'espace et des communautés humaines dans laquelle est prise la conservation au Québec. Dans le contexte particulier de la relation avec les Gardiens de Kitigan Zibi, il existe également le risque d'opérer une double réification, celle des identités et des savoirs autochtones. Il existe un piège dans les tentatives de coexistence de deux systèmes de savoirs qui peut mener à une réification, celui de la compartimentalisation. Telle que définie par l'anthropologue Paul Nadasdy, la compartimentalisation est une des caractéristiques principales du savoir scientifique, qui divise et catégorise la connaissance plutôt que de la considérer de manière holistique (2003 : 123). Cette compartimentalisation relève des dimensions politiques de l'institutionnalisation de la production du savoir et entraîne « des effets profonds sur la manière dont les gens peuvent penser le savoir et les manières dont il peut être utilisé. » (Nadsdy 2003 : 123) En plus d'être incompatible avec le caractère holistique des savoirs autochtones – qui se définissent plutôt par des modes de vie, des manières de se relier au monde et d'interagir avec lui qu'un ensemble de faits – la compartimentalisation s'accompagne d'une vision statique du savoir. Par ce jeu de catégorisation, il y a le danger de considérer les savoirs autochtones comme un ensemble de produits intellectuels qui seraient séparables des contextes sociaux qui leur donnent du sens (Simpson 2004 : 380 ; Nadasdy 2003 : 122).

Dans le contexte de la conservation, la compartimentalisation pose un risque à ce que les savoirs autochtones soient considérés comme une source de savoirs écologiques comme une autre, qui serait mobilisée comme on mobilise par exemple des savoirs provenant de la biologie, de l'écologie ou de la foresterie, comme une énième catégorie disciplinaire dans le grand ensemble des savoirs. Ce faisant, il existe le risque d'envisager les savoirs autochtones et leur valeur uniquement en fonction des usages qui peuvent en être faits pour la conservation – la gestion de la nature par l'État – et en omettant de prendre en compte le contexte social particulier de leur émergence (Simpson 2004).

En ce sens, il existe une certaine tension relative en ce qui a trait au rapport entre identité et savoirs autochtones. D'une part, ces savoirs ne peuvent pas être dissociés du caractère identitaire qu'ils portent et qui les constitue sans être complètement dénaturés, comme c'est depuis le cœur socio-culturel des communautés autochtones que ce savoir est produit et transmis. D'autre part, le contexte social de fabrication de ces savoirs est aujourd'hui chamboulé par les politiques assimilatoires s'attaquant simultanément aux identités et aux savoirs autochtones, fragilisant ce lien crucial duquel les deux co-émergent (Simpson 2004 : 375). Si j'ai mentionné plus haut que le couplage entre identité et savoirs n'est pas (ou plus) absolu, c'est en bonne partie en raison des bouleversements coloniaux qui ont façonné le contexte social contemporain des communautés autochtones.

Le cas spécifique du contexte social algonquin, ainsi que son façonnement par les processus coloniaux étatiques, sont décrits en profondeur par Bonita Lawrence dans *Fractured Homeland*. Lawrence traitant principalement des identités algonquines et de leur résurgence en réponse aux bouleversements et aux fractures identitaires/nationales, aborde le lien qui existe entre les savoirs, l'identité et le colonialisme. Lawrence exprime entre autres cette contiguïté par le prisme de la perte. À propos des conséquences de l'octroi à géométrie variable du statut « d'Indien » du gouvernement fédéral, elle affirme que

« pour plusieurs personnes algonquines n'ayant pas de statut d'Indien, le territoire leur permettait un ancrage et leur offrait un sentiment identitaire. Comme les personnes autochtones sans statut vivant en contexte urbain, elles portaient les cicatrices de l'histoire de la violence coloniale et avaient souvent de la difficulté avec la perte des savoirs linguistiques ou culturels ou avec le fait de ne pas avoir l'air « assez Indien ». » (Lawrence, 2012 : x, traduction libre)

La perte des savoirs est étroitement liée à la perte d'identité algonquine, surtout parce que la fracture coloniale a mis à mal la transmission intergénérationnelle de ces savoirs culturels (Lawrence 2012 : 2). Cette perte identitaire, précise Lawrence, dépasse le joug de l'État canadien et l'absence ou la révocation d'un statut administratif. En donnant l'exemple de ces personnes qui se sont vues octroyer un statut au vu de leur ascendance généalogique, mais « qui n'ont aucune affiliation réelle avec d'autres Algonquins, aucune connaissance de leur propre culture ou héritage et aucun désir d'apprendre à être Algonquin » (Lawrence 2012 : 94), elle rappelle que l'identité algonquine est une affaire d'appartenance sociale, de connexion à la culture contemporaine et à l'ancestralité.

Il existe trop souvent un réflexe de figer les identités autochtones et les savoirs dans le passé et d'utiliser un argument de pureté pour déterminer du « degré d'autochtonie » de quelque chose. C'est ainsi que Lawrence relate le récit d'Algonquin.e.s n'ayant pas de statut et qui se sont senties obligées de performer une identité autochtone qui correspond aux représentations de la « tradition », mais qui ne correspond pas à leur expérience de vie.

« D'autres ont discuté de la difficulté que les Algonquins peuvent faire face lorsque leur vrai héritage culturel – transformé par la colonisation et maintenu de manières subtiles, mais précises – n'est pas reconnu à moins qu'il soit accompagné par la performance d'une « Indianité » qui est reconnaissable par le grand public. » (Lawrence 2012 : 123-124, traduction libre).

Plutôt que de chercher à isoler chez une personne algonquine les comportements, les perspectives et les savoirs « traditionnels » qui font de cette personne une Algonquine, Lawrence rappelle la contemporanéité à la fois des identités et des savoirs qui constituent le peuple algonquin. Cette identité et ces savoirs qui se fondent sur une relation étroite au territoire sur lesquels les Algonquins vivent et ont vécu, relation qui a été drastiquement altérée par la colonisation dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, mais qui poursuit son évolution et sa résurgence aujourd'hui (Lawrence 2012 : 30 ; 39-40 ; 151).

La piste territoriale soulevée par Lawrence pour (ré)unir identités et savoirs résonne avec la manière dont les Gardiens de Kitigan Zibi m'expliquent chercher à cultiver les savoirs de leur communauté. Comme Angie me l'explique, « toutes ces choses-là, je sens qu'elles sont le plus vivantes le plus quand je suis sur le territoire. » Cette importance de cultiver un rapport au territoire pour les Gardiens permet d'espérer que leurs savoirs évitent la compartimentalisation dans le

Pontiac. À la différence des instances d'intégration des savoirs autochtones décrites par Nadasdy qui ont mené à leur compartimentalisation, la tentative dans le cas de l'extension de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge concerne en premier lieu le travail sur le terrain. N'étant pas confinés de prime abord aux dimensions administratives et managériales de la conservation, les inventaires terrain offrent ainsi un certain espoir pour le développement d'une vision écologique à deux yeux.

À la recherche d'arguments de conservation

Lors du premier jour des inventaires terrain, celui des présentations et de l'élaboration du plan de match, l'orientation est donnée pour la semaine à venir. Notre salle de réunion se situe dans le bâtiment d'accueil du Domaine du lac Bryson, dont les murs en bois et le toit en tôle rouge abritent les bureaux de l'administration de cette pourvoirie – de ces « 140 km² de territoire exclusif » – ainsi que le comptoir sur lequel s'accouder pour discuter avec les propriétaires. Dans une salle adjacente se trouve un espace de loisirs où coexistent une table de billard, une table de ping-pong, une table de Mississippi, trois tables basses entourées de divans et de fauteuils moelleux, un foyer, une télévision, des piles de livres et de brochures de chasse et pêche ainsi qu'une variété et une quantité vertigineuse d'animaux empaillés. Je suis particulièrement marqué par l'énorme tête d'orignal qui orne le manteau de la cheminée, évoquant à cet endroit central de la pièce le triomphe d'une chasse passée.

C'est cette salle à l'ambiance à la fois ludique et mortuaire qui accueille notre réunion de début de terrain. Assis, presque englouti par les divans, autour de la petite table adjacente au foyer, Pierre nous partage sa vision pour la semaine. Comme il est le seul à avoir de l'expérience avec la conduite d'inventaires d'espèces, qui constituent une part importante de sa pratique de biologiste, nous suivons son leadership pour la semaine à venir. En nous expliquant dans les grandes lignes ce qu'il avait en tête pour la semaine, Pierre propose de faire un tour de table en guise de présentation et de partager les attentes de toustes pour les inventaires. Avec comme point de départ la stratégie de mobiliser les inventaires terrain pour inciter le ministère de l'Environnement à agrandir la Réserve de biodiversité projetée, une tactique s'est mise en place pour inventorier des éléments naturels qui rendrait favorable le ministère à la conservation de ces territoires. La pierre angulaire de ces inventaires se situe dans ce qui a été appelé « les arguments de conservation ». Le

travail de terrain a pour objectif de trouver, dans des zones que Pierre a identifiées au préalable, des espèces oui, mais surtout des arguments.

Invent(ori)er le terrain?

Ce travail de terrain dans lequel nous nous sommes engagés est un moment charnière à tout processus de création d'aire protégée au Québec. Son importance relève du postulat généralement reconnu à l'effet que l'expertise scientifique permette de produire des représentations fidèles de la réalité écologique. Dans ce contexte, le travail de terrain agit comme un instrument méthodologique et un outil technique qui permet à la science de s'exercer, à l'expert.e d'identifier les éléments qui lui serviront de modèle pour le portrait à brosser. Toute l'autorité conférée à ce travail, ainsi que son importance pour la création d'une aire protégée, réside dans une présomption de la fiabilité et de la crédibilité de l'exercice, c'est-à-dire sur la capacité du scientifique à identifier et représenter avec exactitude ce(ux) qu'il observe sur le terrain.

Le terrain opère simultanément aux niveaux méthodologique et technique en ce qu'il permet au scientifique de collecter les données nécessaires au brossage du portrait écologique et de mobiliser ces données pour permettre l'enclenchement du régime administratif de la conservation. De ce rôle du travail de terrain en matière de conservation émerge un parallèle avec la pratique anthropologique, laquelle se caractérise par l'importance qu'elle accorde à l'empirie et à ses propres terrains ethnographiques. Dans la pratique de l'anthropologie, comme dans la pratique de la conservation, le terrain est le lieu de collecte des données (Abélès 2007 : 68), qu'elles soient de nature ethnographique ou écologique. Selon le constat fait par Marc Abélès dans sa lecture de la méfiance des anthropologues classiques face à l'abstraction de la philosophie, « [l]e terrain constituait le moyen d'accéder au concret » (2007 : 68), d'éprouver faits et théories dans un réel distinct du monde de la pensée. Si les sciences sociales contemporaines ont en bonne partie évacué – ou à tout le moins contesté – la quête de production de vérités objectives, l'expression « inventaire terrain » semble s'ancrer dans la conception de l'existence d'une réalité naturelle objective dont on pourrait faire l'inventaire. Le terrain-à-inventorier renvoie dans ce contexte à la fois au lieu et au processus de la recension des éléments qui constitue cette nature-objet.

Questionner les postulats fondant ces inventaires terrain permet de mieux saisir le rôle de la SNAP-VO, des biologistes, des Gardiens et du terrain en lui-même dans l'émergence de la

conservation. D'abord, il convient de rappeler que le terrain ne préexiste jamais son élaboration par les chercheur.euses qui le crée, qu'ils soient anthropologues ou biologistes. Le terrain où se déroulent les inventaires ne correspond qu'à une parcelle de la surface que la SNAP-VO prévoit proposer comme extension pour l'aire protégée, parcelle dont la délimitation a été influencée par une série de considérations logistiques telles que l'accès et les infrastructures. Ensuite, le portrait écologique qui est produit par le travail d'inventaire a comme visée, si ce n'est l'exhaustivité de la biodiversité présente sur le terrain, la représentation fidèle de l'écologie dont on cherche à protéger la biodiversité. Toutefois, la représentation dépend de ce qui a été vu par l'équipe du terrain dans le laps de temps où ils ont été sur le terrain. Les aléas des saisons, des présences autres qu'humaines et des rencontres avec l'équipe terrain influencent en grande partie le portrait écologique qui découle de l'inventaire. Ce qui peut être représenté fidèlement, c'est l'expérience de terrain, *une* réalité écologique observée plus que *la* réalité écologique observable.

Le fait que le terrain intervienne comme outil de médiation entre un groupe d'humains et son environnement plutôt qu'il soit en lui-même un lieu faisant partie intégrante de cet environnement est ce qui a amené Bruno Latour à affirmer : « Décidément, on ne devrait jamais parler de "données", mais toujours d'"obtenues". » (2007 : 188) Dans ce geste d'obtention des données existe une latitude dans la manière de cadrer le portrait écologique brossé. Une latitude qui n'est pas antonyme à la rigueur scientifique sur laquelle se fonde la crédibilité de l'exercice, mais qui permet de conduire le travail de terrain, ainsi que le corpus de données-obtenues, en adéquation avec l'objectif plus large d'assurer la création d'un territoire de conservation dans ces espaces. À ce titre, la création de ce terrain à inventorier, enraciné dans un lieu et pour une durée précise, correspond à une pratique de territorialisation qui s'inscrit dans le processus plus large de la territorialisation à des fins de conservation. Ce qu'on cherche à obtenir sur le terrain, ce sont des arguments de conservation.

Petit récit de l'attractivité écologique ministérielle

La tactique établie pour orienter le terrain offre les lignes directrices pour déterminer ce qui sera inclus dans l'inventaire et ce qui en sera exclu. Ces arguments de conservation, qui se matérialisent sous la forme d'espèces autres qu'humaines, de processus écologiques, ou d'espaces renfermant un intérêt particulier, sont calqués en fonction des politiques du ministère de

l'Environnement, des intérêts qu'il manifeste pour accepter de protéger certaines parcelles naturelles.

Le premier argument de conservation formulé par la SNAP-VO est indissociable de la surface proposée pour l'extension de l'aire protégée. Se rattachant à l'importance de la connectivité écologique, c'est-à-dire de l'existence de corridors dits naturels pour faciliter les déplacements autres qu'humains dans l'espace, pour la biodiversité, l'extension à la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge propose la création d'un corridor écologique est-ouest. La valeur de l'argument tient dans la complémentarité de ce corridor est-ouest et des corridors nord-sud qui ont été créés autour de la Noire et de la Coulonge par la réserve de biodiversité projetée. Il est important, me dit Pierre dans la voiture en direction du lac Bryson, que les corridors écologiques permettent les déplacements sur tous les axes.

Le corridor qui constitue l'extension envisagée par la SNAP-VO s'inscrit également dans une démarche pour territorialiser la conservation en fonction des logiques hydrographiques. Toujours en prenant comme point de départ le prisme du bassin versant, le corridor de la SNAP-VO suivrait les quatre lacs qui opèrent la connexion hydrique entre la Noire et la Coulonge. Cette connexion aquatique, je n'en ai appris l'existence que lorsque j'ai traversé en canot la série de quatre lacs qui la composent. En se limitant à regarder le territoire à partir de la carte, on peut facilement se laisser convaincre que la Noire et la Coulonge coulent de manière parallèle, indépendante, et oublier l'interconnexion qui les compose.

La qualité de connexion de ces quatre lacs – le Forant, le Resolin, le Lynch et le Bryson – est difficile, voire impossible à percevoir à distance sur une carte, à Gatineau ou à Québec. La présence dans l'espace facilite grandement la reconnaissance des interconnexions écologiques et revêt une importance pour tendre vers des instruments de protection les mieux adaptés aux réalités de la biodiversité que l'on cherche à conserver. Pour les autres arguments de conservation, Maxime m'explique que les inventaires ont été divisés en deux séjours distincts d'une semaine pour conjuguer les deux approches différentes proposées par Pierre et par Mélanie. Comme les deux biologistes qui, je l'apprendrai, travaillent ensemble depuis plus d'une décennie, ont développé des expertises différentes, iels sont en mesure de contribuer à la formulation d'arguments complémentaires en faveur de la conservation. Je présente dans ce qui suit ces deux stratégies pour convaincre de conserver.

*

Nous marchons sur le bord du lac Bryson, à une cinquantaine de mètres de l'eau. Le sol est relativement dégagé, si on ignore les arbustes de bois d'orignal dont nous devons tenir les branches pour éviter qu'elles ne fouettent la personne qui marche derrière nous. Pierre nous a breffés sur quelques espèces que nous pourrions voir dans cette parcelle de forêt – surtout des plantes, mais également quelques espèces d'oiseaux. Parmi ces oiseaux, il y a la paruline du Canada, un petit oiseau qui possède un statut de protection et qui a l'habitude de vivre dans les forêts comme celles aux abords du lac Bryson. Je demande à Maxime de me rappeler le chant de la paruline, je n'arrive pas à bien les distinguer ni à m'en rappeler. Sur son téléphone, il ouvre l'application Merlin, une application qui catalogue les différentes espèces d'oiseaux ainsi que leurs caractéristiques principales (taille, habitats, habitudes de nidification et chants). Alors qu'il me fait jouer le chant, on a l'impression d'entendre un oiseau qui répond au téléphone dans la forêt. Maxime fait jouer le chant de Merlin à nouveau, dans ce qui est devenu une conversation entre un oiseau et une machine. L'oiseau, celui qui se trouve dans la forêt, répond à nouveau. Comme nous avons la confirmation qu'il est là, Maxime enregistre son chant, encore avec Merlin, en guise de preuve que nous avons bel et bien attesté sa présence sur le terrain. Un argument de plus pour la conservation, à la grande satisfaction de toute l'équipe.

Alors que nous sommes sur le chemin du retour, Pierre s'écrie « Oh! Oh! » Il s'accroupit aussitôt, je ne vois pas son visage, mais je peux sentir son excitation alors qu'il est recroquevillé en train d'examiner quelque chose. Nous nous approchons de lui, curieux de voir ce qu'il a découvert. Il pointe une petite fleur blanche aux pétales longue : « c'est une fleur d'amélanchier, mais je ne sais pas si c'est la rare. Il y en a une rare, et une commune. Il faut que je mesure. » La différence entre l'amélanchier rare et la commune est très faible, une question de quelques millimètres. Pierre nous explique que les pétales de l'amélanchier commun sont généralement d'une taille entre 1,6 centimètre et 1,9 centimètre et que celles de l'amélanchier rare (l'amélanchier *amabilis*) sont d'au moins 2 centimètres. Le jeu de l'identification et de l'inventaire est une affaire de minutie, d'attention au détail et de précision. La conservation se fonde en bonne partie sur cette minutie. Entre une plante rare et une plante commune, entre la possibilité de formuler ou non d'un argument de conservation, il n'y a que quelques millimètres auxquels il faut s'assurer de porter attention.

Pierre est reconnu à l'échelle de la province comme un expert en botanique. Son approche pour la conservation passe par l'identification d'espèces végétales qui possèdent un statut d'espèce menacée ou d'espèce rare. Chaque « espèce à statut » trouvée dans un habitat est un argument additionnel pour la conservation d'un territoire donné. Ces statuts, déterminés par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, déterminent la valeur de conservation des différentes espèces présentes sur le territoire inventorié. Ce faisant, le travail de Pierre consiste à faire une liste avant le début des inventaires terrain des espèces qu'il serait susceptible de trouver dans les endroits qu'il inventorie. Pour ce faire, il établit d'avance les zones où le terrain aura lieu, et évalue quelles espèces pourraient potentiellement s'y trouver en fonction de la période de l'année. Il travaille avec un document bureaucratique du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Environnement, le *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables*. Ce guide se veut être une ressource pour l'identification des espèces menacées ou vulnérables afin que des mesures de protection soient prises.

Ainsi, la conservation dépend en bonne partie de la capacité d'identifier de manière fiable des espèces menacées ou vulnérables, espèces envers lesquelles le gouvernement accorde une importance suffisante pour justifier la protection. Le plus d'espèces dans le genre sont identifiées, le plus les arguments de conservation risquent de faire pencher la balance vers l'extension de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge. Dans ce contexte, la conservation de la forêt est perçue comme une manière de préserver les habitats de ces espèces menacées ou vulnérables, augmentant ainsi les chances que les populations s'accroissent et qu'elles puissent être conservées.

*

« Érable rouge, 11,2. Bouleau jaune, 9,8. Érable rouge encore, 13,4. Hêtre, ah non celui-là est trop petit. » C'est à mon tour de prendre les mesures pour Mélanie. Je dois mesurer le diamètre des arbres qui se trouvent dans les parcelles déterminées par Mélanie et les lui transmettre pour qu'elle les note dans son carnet. Il faut recenser tous les arbres qui ont un diamètre supérieur à 9,8 centimètres, question de brosser le portrait de la forêt en donnant une idée des espèces d'arbres qui s'y trouvent et de la maturité des individus. Si durant les inventaires avec elle nous avons également fait attention à la présence de plantes rares et menacées, et même trouvé quatre individus d'une orchidée rare, l'approche de la biologiste se focalise sur la caractérisation des écosystèmes forestiers. Son argument principal pour la conservation est de nature climatique et met de l'avant

le rôle qu'ont les forêts pour stocker le carbone et ainsi réduire les effets des émissions de gaz à effets de serre.

Mélanie nous explique qu'elle est engagée dans un débat avec les expert.e.s de l'industrie forestière – chercheur.euses et professionnel.les – sur la question du stockage du carbone. Il existerait en effet un argument assez reconnu scientifiquement voulant que les forêts en régénération, c'est-à-dire des forêts qui tentent de repousser après avoir été coupées, captent plus de carbone que les forêts matures. Ce faisant, les pratiques de l'industrie forestière seraient optimales d'un point de vue climatique en ce que les coupes permettraient d'augmenter le stockage du carbone. Mélanie cherche à contrecarrer cet argument en invoquant que les forêts matures constituent des réserves plus importantes de carbone, et que ce carbone est relâché dans l'atmosphère une fois que les arbres sont coupés. Pour ce faire, elle combine par les inventaires la caractérisation des forêts, où elle identifie les espèces d'arbres et de plantes qui s'y trouvent, avec un échantillonnage des sols afin de déterminer la quantité de carbone qui s'y trouve. Son argument pour la conservation se pose frontalement pour la création de zones exclues des territoires de coupes et prévoit des bénéfices pour la biodiversité découlant de la préservation de ces habitats forestiers.

*

Dans les deux cas, la crédibilité des inventaires et des arguments qui en découlent se fonde sur l'expertise des biologistes, sur leur capacité de reconnaître et d'identifier les éléments naturels qui « valent la peine » d'être conservés. Ces arguments ne se fondent pas uniquement sur ce qui est observable sur le terrain, mais surtout sur ce qui a été vu et attesté par les équipes terrain. Qu'en est-il, dans tout cela, du « deuxième œil », des savoirs autochtones? Si je l'écris ainsi, c'est que le déroulement des inventaires terrain amène à croire que les savoirs autochtones jouent un rôle complémentaire à la science, qu'il est là, mais en second plan. La préoccupation pour l'équipe des inventaires est de déterminer comment les mobiliser, comment répondre au problème technique de faire dialoguer les deux ordres de savoirs durant l'exercice de terrain.

Dans les échanges entre les participants, les savoirs dits traditionnels et scientifiques se sont entremêlés, comme en témoigne par exemple l'histoire d'Angie qui raconte que son oncle a sorti un orignal de la forêt avec une corde fabriquée en bois d'orignal, suivie par les ajouts de Pierre sur pourquoi le bois d'orignal est à la fois souple et solide. À travers les discussions, les

partages en tout genre avaient pour effet de mettre en commun les expériences des un.e.s et des autres, permettant la coexistence des deux modes de savoirs. Ce fait s'est surtout manifesté chez moi, qui ne connaissais pas grand-chose ni à la biologie ni aux savoirs traditionnels que portaient les Gardiens, et qui ai pu témoigner de la manière dont les deux informaient la manière dont nous naviguions dans la forêt autour du lac Bryson. Toutefois, dès que l'attention était portée sur la conservation à proprement parler, dès qu'il était question de formuler des arguments, il semblait se créer un déséquilibre dans la mobilisation des ordres de savoirs. La catégorie d'arguments relevant des « sites culturels » est la plus évocatrice de ce fait.

Dans le but de s'assurer que les inventaires terrain puissent bénéficier également aux Gardiens de Kitigan Zibi, Pierre a demandé lors de notre réunion introductive si ces derniers avaient envie de prêter attention à certaines choses en particulier. Les Gardiens ont répondu que le fabricant de canots de leur communauté avait depuis quelques années de la difficulté à trouver des arbres qui lui permettraient de s'approvisionner en écorce et qu'ils aimeraient bien voir s'ils peuvent trouver dans les alentours du lac Bryson. C'est ainsi qu'à chaque fois que nous étions sur le terrain, nous faisons attention à l'état des bouleaux blancs et des thuyas pour voir si nous ne pouvions pas repérer des candidats idéaux. Angie et Frank nous ont expliqué ce qui était recherché : de grands arbres matures, qui ont poussé droit et avec le moins de nœuds possible dans les trois premiers mètres. « Les forestiers cherchent la même chose que nous, alors c'est pas toujours évident », a ajouté Frank.

À chaque fois que nous voyions un candidat potentiel, nous demandions à Angie s'il valait la peine de prendre la localisation en note. Lorsque c'était le cas, elle prenait un point GPS et une photo de l'arbre pour en conserver des traces pour plus tard. À un moment durant les inventaires, quelqu'un demanda : « est-ce que ça ça peut compter comme un argument pour le gouvernement? » Pierre explique que oui, que le gouvernement a une certaine sensibilité à assurer que les « activités autochtones » du territoire se poursuivent grâce à la conservation. Il dit que l'identification de « sites culturels » peut être un bon argument pour appuyer la demande de conservation d'un lieu. L'appellation, qui n'est pas la sienne, est un peu particulière. Elle a pour effet de figer à la fois le territoire visé par ce « site » et les pratiques ancestrales qui s'y exercent. On sent que la présence autochtone, les activités et les savoirs qu'elle porte et qu'elle permet sont résumés, essentialisés et mis dans la boîte d'une catégorie. Cet inconfort sera d'ailleurs soulevé

par Frank lors de notre réunion post-inventaires : « Cette idée de « site culturel », je n'aime pas ça. Ça donne l'impression qu'il n'y a que des petites parties du Territoire qui sont importantes pour nous, mais tout est important. Tout est connecté. Ça n'a pas trop de sens de protéger que des petits bouts du Territoire. »

Pierre et Maxime hochent de la tête, ils acquiescent et sont d'accord avec Frank. Pierre dit qu'il comprend, qu'il est lui aussi inconfortable avec l'appellation, mais que c'est le langage du ministère de l'Environnement, et qu'il faut s'y plier si on veut que les appels à la protection soient entendus : « Il faut jouer la *game*. »

Un cas d'amblyopie?

Le maillage du lien entre les lieux de vie à conserver et les lieux de pouvoir d'où conserver est n'est pas seulement constitué par le travail de terrain, mais également par le traitement et l'interprétation bureaucratiques de ces inventaires terrain. Une analyse des tenants du portrait écologique sur lequel se fonde la création de toute aire protégée ne peut dissocier sa production de l'interprétation qui en sera faite par l'organe administratif détenant le pouvoir de protection. En ce sens, la deuxième étape constitutive du regard de l'État consiste en une interprétation de la prise de contact avec les éléments de la biodiversité rendus intelligibles par le travail de terrain, c'est-à-dire en la production d'une image elle aussi intelligible depuis les efforts d'identification.

En poursuivant l'analogie entre savoir et regard, je demande ici dans quelle mesure la tentative d'intégrer les savoirs scientifiques et autochtones fait émerger un regard utilisant « une vision à deux yeux ». Je propose que le regard manifesté en matière de conservation se caractérise par une amblyopie, phénomène oculaire témoignant de la vision plus faible d'un œil par rapport à l'autre. La raison principale qui explique ce débalancement visuel est la nécessité pour les ONG de conservation de calquer le regard écologique sur le regard constitutif de l'État québécois afin que les appels à la protection puissent mener à la création ou à l'extension d'une aire protégée.

La teneur de l'intégration

Comme l'a affirmé Paul Nadasdy, les tenants de toute tentative d'intégration des savoirs ne se résument pas à leurs dimensions techniques, mais revêtent une forte charge politique (2005 :

220). En ce sens, les difficultés techno-scientifiques rencontrées dans la production d'arguments de conservation « provenant des deux yeux » s'avèrent indissociables des difficultés politiques liées à la réarticulation des rapports entre l'État et les nations autochtones. Les modalités d'intégration des savoirs autochtones et scientifiques renvoient à l'état de ces rapports entre le Québec et les peuples autochtones.

L'utilisation du terme « intégration » est hautement indicative de l'orientation souhaitée pour la mise en relation de ces deux systèmes de savoir. Elle peut être comprise de deux façons : la première renverrait à une intégration croisée où les savoirs autochtones influenceraient les savoirs scientifiques et vice-versa. Elle correspond à la vision se rapprochant du concept de vision à deux yeux. La seconde manière de comprendre l'intégration est de chercher à intégrer les modes de savoir autochtones dans les pratiques scientifiques dominantes afin d'en permettre la représentation dans le giron de la gestion territoriale étatique. Pour bien saisir le sens de la notion d'intégration dans le cas des inventaires terrain, il faut expliciter quels savoirs fondent les politiques du ministère de l'Environnement québécois en matière d'aire protégée.

La seule entrevue un peu plus formelle que j'ai réalisée au cours de mon terrain a été faite avec deux employées de la Direction des aires protégées du ministère de l'Environnement³⁰. Durant la conversation, tenue à distance par le biais de la plateforme Microsoft Teams, mes questionnements tournent surtout autour de la refonte de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Je demande ce qui, selon elles, a mené à cette mise à jour du cadre légal de la conservation et quelle est la vision de leur direction pour les années à venir. Elles me répondent qu'elles croient que la modification de la loi s'explique par la présence en 2021 d'une « fenêtre d'ouverture politique », un moment favorable à l'introduction de ce projet de loi à l'Assemblée nationale. Selon elles, ce projet de loi traduit une volonté de faire évoluer les pratiques gouvernementales en matière de conservation, afin d'assurer une plus grande connectivité du réseau d'aires protégées provincial, une meilleure représentativité de la biodiversité, un maintien des services écosystémiques et des retombées significatives pour les communautés locales. J'entends, à travers leurs réponses, des références indirectes à un bon nombre de concepts clés que l'on retrouve dans la littérature académique en matière de conservation. Ce constat m'amène à interroger la place de ce savoir

³⁰ Les dames ont préféré ne pas se faire attribuer de pseudonyme. L'une d'entre elles a spécifié que leurs pratiques organisationnelles préconisent de citer le ministère de l'Environnement pour toutes paroles rapportées de ses employé.e.s. Les employé.e.s du ministère sont donc la voix de ce dernier.

dans leur travail : « Sur quoi est-ce que vos politiques s'appuient? Est-ce que vous avez des contacts avec des scientifiques experts dans la conservation? Est-ce qu'il y a des experts qui travaillent au sein de votre équipe et qui agissent comme conseiller dans l'élaboration de vos politiques? »

Une des dames me répond : « Il n'y a personne qui occupe le rôle « d'expert » à proprement parler, mais on a tous une formation soit en biologie, soit en environnement... donc on est conscient de ces choses-là. On développe nos politiques en fonction de l'état des meilleures pratiques et ça fait partie de notre travail de se mettre à jour pour assurer que la conservation soit la plus efficace et qu'elle soit la plus bénéfique possible. »

Le mode de gestion adopté par le ministère de l'Environnement correspond à la « gestion basée sur la science » (*science-based management*), un principe de gouvernance énonçant l'importance d'appuyer les décisions politiques avec des données scientifiques (Youdelis 2017). Par la réponse de l'employée du ministère de l'Environnement, la primauté des sciences naturelles dans la fondation managériale de la direction des aires protégées est manifeste. Le terme même renvoie à la science comme le système de savoir reconnu *de facto* par le ministère de l'Environnement, l'autorité épistémique sur laquelle asseoir et par laquelle justifier l'exercice du pouvoir de l'État. Comme le fait valoir Tim Choy, cette expertise reconnue à la science occidentale se fonde sur sa capacité à produire à la fois du savoir à tendance universelle (sur l'environnement) et à tendance particularisante (sur l'état de la biodiversité dans le Pontiac) (2011 : 85).

À la lumière de ce constat, les propos de Paul Nadasdy permettent de repenser ces tentatives d'intégration des savoirs. Il affirme qu'il serait plus utile

« d'envisager l'intégration du [savoir écologique traditionnel autochtone] et de la science comme un processus qui étend les réseaux sociaux et conceptuels de la gestion des ressources basée sur la science au sein des communautés locales plutôt que de comprendre cette intégration comme faisant partie d'une tentative de fusionner deux systèmes épistémologiques distincts » (1999 : 12).

Comme cette forme d'intégration dépend de la capacité à représenter ce que Nadasdy appelle les « réalités locales », c'est-à-dire ici la manifestation des savoirs autochtones, elle est inextricable de l'exercice du pouvoir de l'État qui doit user d'outils d'intelligibilité afin de compléter la représentation essentielle à toute forme d'intégration (Nadasdy 1999 : 11). Pour assurer l'intelligibilité étatique des modes de savoir des Gardiens de Kitigan Zibi par exemple, il

aura fallu réduire toute la profondeur de la relation des Gardiens au territoire en une catégorie administrative, celle du « site culturel », et la richesse de la relation aux espèces non-humaines à la tâche de l'identification. Si ces relations ont pu se manifester plus authentiquement dans le cadre des inventaires, leur intelligibilité (et leur intégration) par l'État dépend de cette réduction. Pour être intégré, il faut que ces savoirs et la relation écologique qu'ils traduisent puissent être captés par l'État. Pour qu'ils puissent être captés, ils doivent être traduits dans son langage, son épistémologie et son mode de gestion pour être reconnus comme crédibles, traduction par laquelle les savoirs autochtones en viennent à être dénaturés.

Cette vision de l'intégration se distingue notamment de l'image du tissage, utilisée par la chercheuse en écologie environnementale anishinaabekwe Robin Wall Kimmerer dans *Braiding Sweetgrass*. Dans la préface de l'ouvrage, elle écrit :

« Je pourrais vous donner une tresse de foin d'odeur, aussi épaisse et brillante que la tresse qui pendait dans le dos de ma grand-mère. Mais ce n'est pas à moi de vous la donner, ni à vous de la prendre. *Wiingaashk* appartient à elle-même. Donc je vous offre, à sa place, le tressage d'histoires qui ont pour but de guérir notre relation avec le monde. Cette tresse est tissée à partir de trois brins : les modes de savoirs autochtones, le savoir scientifique et l'histoire d'une scientifique anishinabekwe qui tente de les rassembler au service de ce qui compte le plus. » (Kimmerer 2013 : x, traduction libre)

Par l'image de la tresse, Kimmerer évoque sa volonté de produire quelque chose de nouveau qui serait le fruit d'une interaction profonde entre les savoirs autochtones et scientifiques, interaction qui en est venue à constituer son parcours de vie et de recherche, et ce tout en conservant le caractère propre de chaque mode de connaissance. L'œuvre qui en est le produit met sur un pied d'égalité, croise et fait dialoguer en symbiose les apprentissages reçus par les deux manières de (sa)voir le monde.

Il y a, dans le tissage proposé par Kimmerer, une volonté de transformer les manières de percevoir le monde, volonté qui ne semble pas coller au projet étatique en matière de conservation. Plutôt que de chercher à transformer fondamentalement le rapport à l'environnement et aux territoires de l'État par l'intégration de nouveaux modes de savoir, il semble y avoir au contraire une volonté de parvenir à conserver les fondements des pratiques de gestion, et par extension les pratiques de conservation, malgré l'intégration des savoirs autochtones (Nadasdy 2005 : 216). Par-delà les promesses d'optimisation des logiques existantes qui sont attribuées aux peuples et aux

savoirs autochtones, il semble y avoir une incapacité ou un manque de volonté d'en reconnaître la richesse et les caractéristiques fondamentales.

Cette incommensurabilité est d'ailleurs perceptible dans la méthodologie nécessaire à la création d'aires protégées. Le rôle fondamental de l'inventaire dans la création de territoires de conservation permet de refléter les caractéristiques principales de la posture de l'État québécois en matière de protection de l'environnement. Je vois, dans le geste de l'inventaire, un parallèle avec le domaine commercial, où l'inventaire consiste en la recension des différents biens possédés par un commerce. Ce parallèle renvoie au geste d'objectivation de la nature inhérent aux dynamiques contemporaines de conservation exploré dans le chapitre 1. Ainsi, faire l'inventaire de la biodiversité renvoie à recenser les « objets naturels » (ces êtres autres qu'humains qui composent la nature-objet) que l'État a le droit et le pouvoir d'exploiter (et de conserver) parce qu'il possède le territoire sur lequel ces objets se trouvent. Ce rapport objectivant à la biodiversité et à l'altérité écologique amène Paul Nadasdy à parler dans son travail de l'évolution de la conservation étatique. Cette posture explique la convergence de l'économie et l'écologie qui donne lieu au jeu du pendule décrit par Nastassja Martin, ce qui amène Nadasdy à parler de manière interchangeable d'initiatives de « développement/conservation » (2005 : 217) et qui explique le rôle de l'État dans la (re)production d'un mode d'habiter colonial nord-américain.

L'asymétrie de la reconnaissance

L'idée de l'intégration émerge de la politique de reconnaissance qui en est venue à caractériser la posture de l'État canadien et québécois vis-à-vis des peuples autochtones. La posture de l'intégration cherche toutefois, à première vue à dépasser le paradigme de la reconnaissance critiqué parce qu'il renforce un rapport colonial entre l'État et les nations autochtones (Coulthard 2014 ; Alfred & Tomkins 2010). Il y a, dans la volonté d'intégrer les savoirs autochtones dans les processus de conservation, l'idée que l'intégration va au-delà de la simple reconnaissance par l'État. Le rapport d'intégration ne serait pas limité à la reconnaissance ou non des droits, des épistémologies et des visions du monde autochtones, mais reflèterait par la mobilisation de savoirs autochtones la volonté de modification des rapports. En ce sens, dans l'intégration réside l'espoir d'un pas encore plus significatif vers une éventuelle réconciliation.

Toutefois, la teneur de l'intégration reflétée dans le cas de l'extension de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge amène à remettre en cause les potentiels de réconciliation que renferme la création d'une aire protégée étatique. En plus de ne procéder que par reconnaissance partielle des savoirs écologiques autochtones, en modulant les savoirs de manière à les calquer au cadre scientifique et bureaucratique et en en excluant la forte majorité, les pratiques de conservation reproduisent une hiérarchie entre les deux systèmes de savoirs. Les savoirs autochtones ne sont reconnus que lorsqu'ils peuvent être traduits dans les termes du savoir scientifique dominant. Ce qui en découle, plutôt qu'un vecteur de réconciliation, est une nouvelle itération de rapports entre l'État et les peuples autochtones, médiés par la science, où s'opère une hiérarchie entre le savoir porté par l'État et ceux portés par les nations autochtones.

Comme cette réactualisation coloniale passe par le prisme du savoir, Paul Nadasdy propose de remettre en question cette notion même de « savoir ». Le geste d'intégration des savoirs autochtones par l'État est intimement rattaché à ce qu'il *reconnaît* comme étant du savoir (Nadasdy 2003 : 181). Là encore se manifeste la teneur politique du lien entre vision et savoir. L'État doit pouvoir voir à distance, le savoir dont il se dote doit donc produire une vue distanciée (objectivée) de l'environnement qu'il cherche à conserver. Cet impératif épistémique est incompatible avec les fondements mêmes des savoirs autochtones, qui se constituent depuis l'espace et en relation étroite avec les phénomènes et les êtres à (sa)voir.

Ces savoirs sont en ce sens indissociables des gestes de territorialisation qu'ils soutiennent. Si l'État québécois territorialise à partir d'une série de cartes surplombantes, c'est parce que l'exercice de ses fonctions d'occupation et de contrôle dépendent de la capacité à extérioriser et à objectiver les objets à contrôler. Comme le rapport autochtone aux êtres autres qu'humains déroge de ces logiques de contrôle, la territorialité qui émerge de leurs savoirs écologiques est inexorablement propre à ces manières de (sa)voir ce qui environne l'humain. Il semble difficile d'envisager une réelle participation autochtone aux projets de conservation sans « prendre acte de la territorialité autochtone » (Giroux 2020 : 32). Cette territorialité autochtone, dont les sources précédant de plusieurs millénaires la territorialité étatique québécoise, est le rappel que d'autres modes de relation à l'environnement sont à la fois possibles et avérés en sol « québécois ». Quand Frank nous partage son expérience des inventaires terrain, il explique qu'il est reconnaissant parce que les inventaires auront été une excellente occasion d'être sur le territoire, de sentir une

connexion avec les plantes, les arbres, les animaux et avec les ancêtres. La territorialité à laquelle il fait référence renvoie à un espace de connexions interspécifiques et intergénérationnelles, connexion depuis laquelle émerge la volonté et les pratiques de protection. L'impossibilité de reconnaître cette territorialité dans le cadre normatif de la conservation québécoise fait également miroiter certaines de ses caractéristiques fondamentales.

Conclusion

La manière dont l'État conserve est indissociable de la manière dont il voit ce(ux) qu'il y a à conserver, vision qui est elle-même inextricable de la manière dont l'État sait. Le fait de suivre une étape fondamentale à la création d'une aire protégée québécoise, la réalisation d'un portrait écologique par la tenue d'inventaires terrain, aura permis de mettre en lumière les intrications entre les savoirs et les pratiques de conservation. Le regard de l'État, lequel ne peut prendre vie sans la délégation de personnes qui interagissent avec l'espace à rendre intelligible, informe à la fois les savoirs qui sont nécessaires à la conservation et les pratiques qu'elle implique. En effet, la nécessité de devoir comprendre l'espace visé par l'agrandissement de la Réserve de biodiversité Noire-Coulange de l'extérieur et dans les termes du langage techno-scientifique a produit un savoir de l'espace axé sur l'identification d'espèces particulières étant caractérisées par leur rareté ou par la menace qui pèse sur elles et sur les services écologiques et culturels rendus par les écosystèmes. Ce savoir, exprimé sous la forme d'une série d'arguments de conservation, fonde les gestes de conservation basés sur la territorialisation à distance d'un régime onto-juridique qui rend illégale une série de comportements afin de protéger la biodiversité.

À travers la réalisation de cet exercice fondamental à la création d'une aire protégée, il existait un espoir de mettre en œuvre une forme de réconciliation entre allochtones et autochtones loin, du moins à première vue, du contexte politique et institutionnel. Toutefois, comme la tenue des inventaires l'a rappelé, la rencontre dans l'espace de deux ordres de savoir n'a pas suffi pour accomplir la volonté de développer une « vision à deux yeux » intégrant les savoirs autochtones et scientifiques. Même aux abords du lac Bryson, la nécessité de rendre l'écologie intelligible pour l'État a eu pour effet de réduire la teneur des savoirs autochtones manifestés, de les subordonner à la science et à la gestion administrative du territoire. En les dénaturant, jusqu'à les confiner à une catégorie d'argument, les savoirs autochtones ont dû être extraits des contextes culturels et

politiques desquels ils émergent. Malgré les espoirs, la « *game* » qu'il aura fallu jouer pour accroître la protection dans le Pontiac n'aura permis de démanteler la hiérarchie des savoirs en matière de conservation ou de favoriser des relations plus égalitaires avec les savoirs autochtones.

6. Conclusion : la perte

« Quelle est l'alternative? Et comment est-ce qu'on s'y rend? »

Robin Wall Kimmerer (2013 : 376, traduction libre)

Pendant que je flânais sur les réseaux sociaux durant l'écriture de cette conclusion, l'algorithme a présenté sur mon fil d'actualité cette publication commanditée de la part de la SNAP Québec, l'organisation sœur de la SNAP-VO³¹ :



Figure 6. Injonctions pour éteindre le feu. Source : SNAP Québec

³¹ La SNAP Québec est active dans l'ensemble du Québec sauf en Outaouais.

Le feu y est présenté comme symbole de la catastrophe, comme la manifestation des crises climatiques menaçant l'habitat de la « nature » (et le nôtre). La forêt en flammes est le lieu où se concrétisent ces crises, où leurs effets sont exprimés, vécus et ressentis. Le texte, positionné à l'avant-plan de l'image, comme s'il y avait été déposé, renvoie à la fois au diagnostic du problème qui cause le feu et aux solutions pour l'éteindre.

À plusieurs égards, cette image représente le contexte dans lequel cette thèse s'est déployée. D'abord, tout comme le portrait des arbres en flammes rappelle les feux du Pontiac de l'été 2023, il évoque le sentiment, généralisé dans les milieux écologistes et partagé par beaucoup des gens durant mon terrain, que le monde est en voie de brûler. Ensuite, le texte de l'image fait référence à la fois aux objectifs visés par le CREDDO et la SNAP-VO – éviter la perte de la biodiversité et la surexploitation – et aux moyens espérés pour y parvenir – s'attaquer aux facteurs politiques, économiques et sociaux de ces problèmes.

Cependant, un autre élément me renvoie à la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulange : la manière dont le texte est superposé à l'image de la forêt qui brûle, comme si les présences humaines – le diagnostic du problème et ses solutions – étaient un découpage rajouté par-dessus la trame de fond de la nature et pouvaient donc en être distinguées. Cet élément rappelle l'opération de découpage cartographique d'un espace et qui ne peut être conservé que depuis un territoire réduit à une surface (préexistant son découpage humain). Il rappelle également que l'idée même de nature est produite par ce geste figé, dans le cadre duquel les présences humaines sont extériorisées puis superposées au décor naturel. C'est ce geste d'objectivation de la nature qui, rappelle Nastassja Martin (2016), permet l'exploitation capitaliste que l'on connaît aujourd'hui. Les principes de gouvernance de l'État, basés sur la gestion des ressources, sur la nécessité d'avoir un regard « objectif » sur des espaces éloignés rendus intelligibles, y sont étroitement connectés.

Le constat peut sembler paradoxal à première vue, mais les facteurs qui entraînent la perte de la nature auxquels fait référence la SNAP Québec sont les mêmes qui la produisent. En ce sens, la proximité des principes écologiques de la protection administrative et des principes de l'extraction peut expliquer les difficultés rencontrées par le CREDDO et la SNAP-VO pour mettre en œuvre une écologie de la conservation différente et « meilleure ». En effet, cette thèse a exploré comment la nécessité pour les ONG de conservation de rendre les résultats de leurs activités de

planification intelligibles pour le ministère de l'Environnement du Québec a occasionné la reproduction de rapports objectivants aux espaces, aux personnes et aux savoirs mobilisé.e.s par la conservation.

À la lumière de ce qui précède, il est possible d'affirmer que le CREDDO et la SNAP-VO ont dû mobiliser des mécanismes de réduction pour rendre compte des interactions « planificatrices » avec ces espaces, ces personnes et ces savoirs afin d'assurer la reconnaissance de leur travail par le gouvernement provincial. Dans une certaine mesure, les activités de planification effectuées pour le projet Noire-Coulonge constituent une projection, une série d'images provenant d'une série d'êtres et de processus devenus objets dans la foulée ; une projection nécessaire pour réaliser et formaliser celle du gouvernement lorsqu'il a annoncé la création de la Réserve de biodiversité *projetée* Noire-Coulonge. La carte est une projection de l'espace à conserver, le tableau synthèse de la table d'harmonisation est une projection de la posture de « la communauté » impliquée dans le projet et les arguments de conservation sont une projection des autres qu'humains qui se trouvent dans l'espace à conserver.

La réalisation de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, et la conservation de manière plus générale opèrent donc par une série d'inclusions et d'exclusions. Le CREDDO et la SNAP-VO ont fait des choix, informés par la posture propre à l'État, sur les modalités de prise de forme de leur planification. Ce qui aura été exclu des rendus de cette planification demeure en relation étroite avec ce qui aura été inclus. En effet, le chapitre « Ceci (n'est) pas une aire protégée » a cherché à démontrer cette relation d'un point de vue territorial : l'initiative du CREDDO et la SNAP-VO cherchent à protéger un tissu écologique, mais la création d'une réserve suppose l'exclusion d'une partie des territoires qui le composent. Les espaces inclus dans la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge et ceux qui en sont exclus composent ensemble le tissu écologique qui donne vie à ces bassins versants. Ils sont également régis par un même mode d'habiter qui est en partie le résultat d'un processus continu de territorialisation par l'État, territorialisation dont la conservation n'est qu'un des modes d'expression. C'est d'ailleurs ce rattachement qui peut expliquer les difficultés rencontrées par le CREDDO et la SNAP-VO à faire de la conservation une alternative aux pratiques extractives dans le Pontiac.

Ce jeu d'inclusion et d'exclusion n'est pas que territorial, il est également intervenu dans le déploiement de la gestion de ce nouveau territoire de conservation en émergence. Le chapitre

« Les communautés de l'État » a évoqué comment le processus d'inclusion des communautés locale et autochtone dans la (co)gestion de l'aire protégée aura été indissociable d'une série d'exclusions. Par souci d'arriver à faire cadrer la conservation dans les structures administratives de l'État, le processus d'harmonisation mené par le CREDDO et la SNAP-VO aura exclu la pleine participation des personnes vivant dans le Pontiac et de Kitigan Zibi. En forçant ces groupes à se plier aux impératifs préétablis du projet, ils ont été mis face au choix de se ranger aux modalités existantes de conservation ou de se désinvestir du processus. Cette inclusion restreinte et restrictive aura exclu du processus de création de l'aire protégée le développement d'une réelle forme de cogestion basée sur une égalité des rapports entre les personnes impliquées.

C'est, il faut le rappeler, suivant cette même logique d'inclusion qu'auront été pensés les efforts de réconciliation espérés par le CREDDO et la SNAP-VO qui ont eu lieu en partie autour de la table d'harmonisation. En ce sens, cette dynamique d'inclusion et d'exclusion a également été évoquée dans le chapitre « La fabrique du regard » en ce qui a trait aux efforts de réconciliation survenus durant les inventaires d'espèces. La volonté de déployer une « vision à deux yeux » pour convaincre le ministère de l'Environnement d'agrandir les limites de la Réserve de biodiversité projetée Noire-Coulonge ouvrait une autre voie d'inclusion réconciliatoire à travers la participation des Gardiens de Kitigan Zibi. Cependant, en raison du besoin de rendre le terrain inventorié attractif aux yeux de l'État, les savoirs écologiques portés par les Gardiens (comme ceux portés par les biologistes allochtones) ont été réduits à une série d'arguments de nature bureaucratique. Ce geste de traduction a façonné l'inclusion des Gardiens et des savoirs autochtones par l'entremise d'une réduction, excluant de manière substantielle leur contribution potentielle à la conservation autour de la Noire et de la Coulonge – l'exclusion ici est le produit de modalités spécifiques d'inclusion.

J'aimerais proposer, en guise d'ouverture à cette thèse, une réflexion sur la place de l'exclusion dans la conservation. Plus qu'un effet corollaire inattendu, je considère que l'exclusion d'espaces, de personnes, de modes d'organisation politique et de savoirs par le processus de territorialisation est une condition fondamentale à la création d'une aire protégée.

La notion d'écologie du négatif (*negative ecology*) proposée par Colin Hoag permet de faire état du rôle essentiel de l'exclusion dans la création d'une aire protégée. En utilisant l'image du négatif d'une photographie pour traiter des éléments constitutifs d'une réalité socio-

environnementale, Hoag décrit les liens entre l'industrie de l'eau sud-africaine et les hauts plateaux du Lesotho. À partir de l'effacement apparent des réalités écologiques du Lesotho (et de leurs interconnexions aux réalités socio-politiques et économiques), Hoag expose simultanément leur production par les efforts pour contrer la pénurie d'eau en Afrique du Sud et leur rôle fondamental dans ces efforts d'approvisionnement (2022 : 122). Les hauts plateaux du Lesotho constituent l'écologie négative du paysage hydrique de l'Afrique du Sud : invisible au premier regard, mais essentielle à la composition de ce dernier. Je m'inspire de ce concept pour aborder non pas le rôle d'une région géographique invisibilisée dans des efforts d'industrialisation ailleurs, mais pour faire référence à l'invisibilisation sociale et écologique survenue dans des efforts de protection visant un même contexte géographique.

Hoag affirme que le fait de prêter attention aux éléments constitutants, mais négligés d'écosystèmes permet de prendre en compte des facteurs traditionnellement évacués des sciences environnementales telles que « la race, l'économie politique et l'histoire » et d'envisager ces facteurs comme des variables écologiques en elles-mêmes (2022 : 122). De ce point de vue, cette thèse semble avoir permis de dégager le négatif de l'écologie (morale et bureaucratique) de la conservation déployée par le CREDDO et la SNAP-VO autour des rivières Noire et Coulonge : les éléments exclus des activités de planification des ONG. Si le négatif d'une photo et la photo sont mutuellement constitutifs, les exclusions de la planification sont activement constitutives de la conservation. En ce sens, l'émergence d'une écologie de la conservation apparaît indissociable de son négatif, l'existence d'une écologie de la perte.

Cette écologie rend manifeste le rôle constitutif que la perte joue dans la conservation. La réduction d'un espace tridimensionnel à un territoire bidimensionnel, un processus essentiel au déploiement de la conservation, cause la perte à la fois de la capacité de s'engager activement dans l'espace et de faire de la conservation une action écologique plus directe. La conservation qui réduit les préoccupations de communautés locale et autochtone et leur participation politique à un tableau synthèse perd la possibilité de développer une gestion alternative et perd la richesse d'une pensée et une action politique du commun. La conservation qui réduit la diversité biologique d'un espace, le motif fondateur de son existence, en une liste d'espèces et en une série d'arguments perd la possibilité de s'engager directement avec ces existences qu'on espère protéger.

Le fait de devoir procéder par exclusion pour conserver permet d'expliquer, au moins en partie, les difficultés de faire de la conservation différemment (et mieux) : le CREDDO et la SNAP-VO semblent avoir perdu les moyens par lesquels un mode de conservation véritablement alternatif et renouvelé aurait pu être instauré. La conservation, subordonnée à la souveraineté de l'État et pratiquée depuis la gouverne de ce dernier, voit ses objectifs greffés à l'exercice plus large d'un pouvoir structurel sur des espaces et les formes de vies qu'ils abritent.

À de nombreux moments durant mon terrain, je me suis demandé « qu'est-ce qu'on conserve? ». Pour créer une aire protégée, qu'est-ce qui doit aussi être conservé? Un lieu, oui, mais aussi des pratiques, des façons de voir le monde, des manières de l'habiter et de s'y organiser politiquement. Pour procéder ainsi, il faut abandonner les alternatives à ces manières d'être avec l'environnement.

L'abandon ne se résume toutefois pas à ce qui a été perdu dans la conservation. Les termes de la conservation et de la perte qui l'accompagne ne sont pas fixes. L'abandon est aussi un geste, un choix, qui renferme une possibilité de transformation écologique. À propos de l'abolition de la police, Philippe Néméh-Nombré affirme qu'« abolir c'est créer » (cité dans Giroux 2023 : 154). Si abolir c'est construire, je pense qu'on pourrait affirmer qu'en matière d'action environnementale, abandonner c'est protéger. Il y a dans l'abandon un espoir de renouveau qui se cache, un nouvel horizon potentiel qui s'ouvre ; un espace-temps propice à cultiver des relations réciproques, mutuelles et basées sur le soin.

En ce sens, protéger l'environnement différemment impliquerait d'abandonner ce qui empêche de concrétiser les changements escomptés par le CREDDO et la SNAP-VO. Parmi les ouvertures envisagées dans le cadre de la création de la Réserve de biodiversité Noire-Coulonge, le contact avec un autre mode de territorialisation existant dans l'espace du Pontiac, une territorialisation autochtone, paraît offrir les espoirs les plus fertiles pour réimaginer les termes de la protection.

« La réconciliation entre les peuples autochtones et la Couronne requiert notre réconciliation collective avec la Terre », affirme le juriste ojibway John Borrows (2018 : 69, traduit dans Giroux 2020 : 136). À l'heure où un nombre croissant de personnes sont d'avis que la réconciliation avec la Terre requiert une plus grande « participation » autochtone dans les projets

de réconciliation écologique, il apparaît aussi de plus en plus manifeste que notre réconciliation collective avec les autres qu’humains requiert aussi une réconciliation entre l’État et les nations autochtones. Le futur des réalités écologiques et (dé)coloniales est, peut-être plus que jamais (mais probablement toujours autant), enchevêtré.

Si on souhaite que la lutte aux bouleversements bioclimatiques soit un vecteur d’émancipation pour les nations autochtones qui recèlent de savoirs écologiques plurimillénaires, il semble impératif de (re)mettre en cause les fondements actuels de la territorialisation de la conservation. Il est crucial de chercher à faire territoire autrement si on aspire à favoriser une « alliance plus vigoureuse des luttes autochtones et environnementales » (Giroux 2020 : 138), surtout alors que le même patron de territorialisation se révèle être au cœur de la poursuite de l’extraction sans vergogne, de la dépossession continue des terres autochtones et de la conservation de la nature.

Pour arriver à cette double réconciliation dont parle John Borrows, il faut la sortir de la reconnaissance, ou à tout le moins réévaluer ce qui est exclu des instances réconciliatoires. Le renversement des termes de la reconnaissance proposée par Pasternak incarne une voie d’émancipation qui dépasse le cadre académique, un vecteur propice à l’envisagement d’une coexistence écologique et politique entre allochtones et autochtones qui prend acte de la réalité coloniale et qui la transcende, s’ancrant dans les ordres juridictionnels plurimillénaires qui ont façonné le territoire aujourd’hui « québécois ». Sans ce renversement, il semble difficile d’imaginer le développement d’un rapport véritablement égalitaire entre l’État et les nations autochtones, un rapport qui reconnaît frontalement les étapes nécessaires à la constitution d’un tissage entre les onto-épistémologies autochtones et occidentales.

Pour arriver à une nouvelle forme de territorialisation plus soucieuse des vies humaines et autres qu’humaines, il importe de mettre à l’avant-plan le fait que ce ne sont pas que des éléments naturels qui sont à conserver dans la conservation, mais également des relations, des modes de relation, des manières d’être avec la Terre et sur la Terre. La double impasse rencontrée dans le Pontiac est aussi une double possibilité, celle de réenvisager les relations aux autres qu’humains et aux nations autochtones, dans les interstices du pouvoir de l’État et de ses tendances hégémoniques toujours faillibles.

Pour y parvenir, Leanne Simpson rappelle le chantier mené par les penseur.euses autochtones, qui cultivent une pensée qui

« ne se contente pas de trouver des façons de sortir de la pensée coloniale en validant les modes de vie ou les manières autres d'être au monde. Ultiment, la théorie autochtone vise à démanteler le colonialisme en même temps qu'elle construit une résurgence de la *mino bimaadiziwin*³². Et si tel était, collectivement, notre centre d'intérêt? » (Simpson 2018 [2011] : 38)

Simpson affirme que la théorie autochtone qui recense et fait valoir ces manières autochtones d'être au monde, de territorialiser, n'émerge pas qu'en opposition à la territorialisation coloniale. Elle émerge comme alternative, comme porteuse d'une bonne vie, comme la perte, l'exclusion de quelque chose au profit de l'inclusion et la conservation de quelque chose de mieux, de plus juste.

Pour Simpson, la question à poser n'est pas celle d'Audre Lorde, qui demande « si "les outils du maître peuvent défaire la maison du maître" », mais plutôt comment construire d'autres maisons (Simpson 2018 [2011] : 39). De manière corollaire, cette thèse a cherché en quelque sorte à suivre une instance où on tentait de rénover cette maison, de la rendre plus écolo, d'en faire une autre avec « les outils du maître ». Seulement, pour espérer construire autre chose, il semble impératif que le chantier soit mené par des gens qui confectionnent des outils qui n'appartiennent pas au maître.

J'espère avoir démontré, de la manière dont j'y ai été exposé, l'impasse collective qui survient quand on tente de faire autrement en empruntant les mêmes chemins, avec les mêmes outils, sur les mêmes territoires. Je repense à cette phrase de Maxime, sur la difficulté de trouver des solutions aux crises environnementales sans sortir du capitalisme. Elle me rappelle la boutade de Frédéric Jameson reprise par Yves Citton : « *la fin du monde semble plus facile à envisager que la fin du capitalisme* » (2018 : 62, italique de l'auteur). Peut-être que la fin du monde qu'on annonce, et que son embrasement semble confirmer, n'est que le début de la fin d'un monde, que d'autres mondes sont possibles.

³² L'expression fait référence à « l'art de vivre la bonne vie » (Simpson 2018 [2011] : 17).

Pour plusieurs, le feu est le symbole du cataclysme, de la destruction, mais aussi du renouveau. Si ce qu'on cherche à conserver se retrouve perdu en fin de compte, peut-être qu'il existe dans ses cendres l'espoir et la matière pour cultiver quelque chose de nouveau, de différent. Dans le sillage des flammes se trouve peut-être l'alternative recherchée, à faire jaillir et à protéger.

Bibliographie

- Abélès, Marc. 2007. « Foucault et l'anthropologie politique ». *Revue internationale des sciences sociales* 191 (1) : 67-75.
- Adams, William M. et Jon Hutton. 2007. « People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation ». *Conservation & Society* 5 (2) : 147-183. <https://www.jstor.org/stable/26392879>
- Aikenhead, Glen et Herman Michell. 2011. *Bridging Cultures. Indigenous and Scientific Ways of Knowing Nature*. Don Mills : Pearson Education.
- Alfred, Taiaiake. 2005. « Sovereignty ». Dans *Sovereignty Matters: Locations of Contestation and Possibility in Indigenous Struggles for Self-Determination*. Sous la direction de Joanne Barker, 33-50. Lincoln: University of Nebraska Press.
- Alfred, Taiaiake et Erin Tomkins. 2010. « The Politics of Recognition: A Colonial Groundhog. Discussion Paper Prepared for Chiefs of Ontario ». Toronto: Chiefs of Ontario.
- Babin, Aryane. 2015. *L'expropriation du territoire de Forillon. Les décisions politiques au détriment des citoyens*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Bartlett, Cheryl, Murdena Marshall et Albert Marshall. 2012. « Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing ». *Journal of Environmental Studies and Sciences* 2 : 331-340. <https://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8>.
- Basset, Thomas J. et Denis Gautier. 2014. « Territorialisation et pouvoir : la Political Ecology des territoires de conservation et de développement ». *EchoGéo* 29 : 1-9. <https://doi-org/10.4000/echogeo.14038>.
- Beaudoin, Jean-Michel, Luc Bouthillier et Guy Chiasson. 2015. « Growing deep roots: Increasing Aboriginal authority in contemporary forest governance arrangements ». *Land Use Policy* 49 : 287-295. [10.1016/j.landusepol.2015.08.004](https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.08.004).
- Bélisle, Annie Claude, Alice Wapachee et Hugo Asselin. 2021. « From landscape practices to ecosystem services: Landscape valuation in Indigenous contexts ». *Ecological Economics* 179 : 1-13. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2020.106858>.
- Berkes, Fikret et Iain J. Davidson-Hunt. 2006. « Biodiversity, traditional management systems, and cultural landscapes: examples from the boreal forest of Canada ». *International Social Science Journal* 58 (187) : 35-47. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2451.2006.00605.x>.
- Bhola, Nina, Helen Kilmek, Naomi Kingston, Neil D. Burgess, Arnout van Soesbergen, Colleen Corrigan, Jerry Harrison et Marcel T. J. Kok. 2021. « Perspectives on Area-Based Conservation and Its Meaning for Future Biodiversity Policy ». *Conservation Biology* 35 (1) : 168-178. <https://doi.org/10.1111/cobi.13509>.
- Buies, Arthur. 1889. *L'Outaouais supérieur*. Québec : C. Darveau.

- Carpenter, Carol. 2020. *Power in Conservation: Environmental Anthropology Beyond Political Ecology*. Abingdon : Routledge.
- Carr, Anna et Roger Wilkinson. 2005. « Beyond Participation: Boundary Organizations as a New Space for Farmers and Scientists to Interact ». *Society & Natural Resources* 18 (3) : 255-265. <https://doi.org/10.1080/08941920590908123>.
- Champagne-Côté, Rosalie, Jean-Michel Beaudoin, Louis Bélanger, Marc St-Onge, Hugo Asselin et Pauline Suffice. 2023. « Indigenous Leadership in Creating a Protected Area: The Akumunan Biodiversity Reserve (Canada) ». *Global Ecology and Conservation* 48 : 1-12. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2023.e02681>.
- Chakrabarty, Dipesh. 2008 (2e éd.). *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference – New Edition*. Princeton: Princeton University Press.
- Choy, Tim. 2011. *Ecologies of Comparison: An Ethnography of Endangerment in Hong Kong*. Durham & London : Duke University Press.
- Citton, Yves. 2018. « Raviver un souffle post-capitaliste ». *Multitudes* 70 (1) : 59-75. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2018-1-page-59.htm>
- Citton, Yves et Saskia Walentowitz. 2012. « Pour une écologie des lignes et des tissages ». *Revue des Livres* 4 : 28-39.
- Coulthard, Glen Sean. 2018 [2014]. *Peau rouge, masques blancs : Contre la politique coloniale de la reconnaissance*. Traduit par Arianne Des Rochers et Alex Gauthier. Montréal : Lux Éditeur.
- Çubukçu, Ayça. 2021. « After Seeing Like a State: The Imperialism of Epistemic Claims ». *Polity* 53 (3) : 492-497. <https://doi.org/10.1086/714548>.
- Darling, Samantha, Blane Harvey et Gordon M. Hickey. 2023. « From ‘stakeholders’ to rights holders: How approaches to impact assessment affect indigenous participation in the Yukon Territory, Canada ». *Environmental Impact Assessment Review* 99 (1) : 1-7. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2022.107025>.
- De Certeau, Michel. 1990. *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*. Paris : Gallimard.
- Devin, Sarah et Brendt Doberstein. 2004. « Traditional ecological knowledge in parks management: A Canadian perspective ». *Environments* 32 (1) : 47-69.
- Dinerstein, Emmanuel, C. Vynne, E. Sala, A.R. Joshi, S. Fernando, T. E. Lovejoy, J. Mayorga et al. 2019. « A Global Deal For Nature: Guiding principles, milestones, and targets ». *Science Advances* 5 (4) : 1-17. [DOI: 10.1126/sciadv.aaw2869](https://doi.org/10.1126/sciadv.aaw2869).
- Doyon, Sabrina et Ismael Vaccaro. 2019. « Repenser la conservation de la nature. Vers une anthropologie de l'engagement environnemental? ». *Anthropologie et Sociétés* 43 (3) : 9-29. <https://doi.org/10.7202/1070147ar>.
- Elden, Stuart. 2010. « Land, Terrain, Territory ». *Progress in Human Geography* 34 (6) : 799-817. <https://doi.org/10.1177/0309132510362603>.
- Elden, Stuart. 2013. *The Birth of Territory*. Chicago : The University of Chicago Press.

- Ferdinand, Malcom. 2019. *Une écologie décoloniale : penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Paris : Éditions Seuil.
- Fletcher, Robert. 2009. « Against Wilderness ». *Green Theory & Praxis The Journal of Ecopedagogy* 5 (1) : 169-179. <https://doi.org/10.3903/gtp.2009.1.12>.
- Giroux, Dalie. 2020. *L'oeil du maître. Figures de l'imaginaire colonial québécois*. Montréal : Mémoire d'encrier.
- Giroux, Dalie. 2023. *Une civilisation de feu*. Montréal : Mémoire d'encrier.
- Graeber, David et David Wengrow. [2022] 2021. *Au commencement était... Une nouvelle histoire de l'humanité*. Paris : Éditions Les Liens qui Libèrent.
- Guston, David H. 2001. « Boundary Organizations in Environmental Policy and Science: An Introduction ». *Science, Technology, & Human Values* 26 (4) : 399-408. <https://doi.org/10.1177/016224390102600401>.
- Hall, Ingrid. 2019. « Le « bien-vivre » (sumaq kawsay) et les pommes de terre paysannes : du délicat exercice de la diplomatie ontologique ». *Anthropologie et sociétés* 43 (3) : 217-244. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.7202/1070155ar>.
- Harley, J.B. 2002. *The New Nature of Maps. Essays in the History of Cartography*. Sous la direction de Paul Laxton. Baltimore : John Hopkins University Press.
- Heatherington, Tracy. 2010. *Wild Sardinia. Indigeneity & the Global Dreamtimes of Environmentalism*. Seattle : University of Washington Press.
- Hoag, Colin. 2022. *The Fluvial Imagination. On Lesotho's Water-Export Economy*. Berkley : University of California Press.
- Holmes, George. 2013. « Exploring the Relationship Between Local Support and the Success of Protected Areas ». *Conservation and Society* 11 (1) : 72-82. <https://doi.org/10.4103/0972-4923.110940>.
- Htoo, Man Han Chit, Bram Steenhuisen, and Bas Verschuuren. 2023. “Different Natures of Reality Inform Different Realities of Nature: What Karen Perceptions of Forest Reveal about Nature Conservation in Indigenous Contexts.” *Conservation & Society* 21(1): 28–37. <https://www.jstor.org/stable/27206657>.
- Ingold, Tim. 2011. *Being Alive. Essays of Movement, Knowledge and Description*. Londres : Routledge.
- Karieva, Peter et Michelle Marvier. 2012. « What Is Conservation Science? ». *BioScience* 62 (11) : 962-969. [10.1525/bio.2012.62.11.5](https://doi.org/10.1525/bio.2012.62.11.5).
- Karlson, Bengt G. 2018. « After Political Ecology: New Directions in the Anthropology of the Environment ». *Anthropology Today* 34 (2) : 22-24. <https://doi.org/10.1111/1467-8322.12422>.
- Kayahara, Gordon J. et Carly L. Armstrong. 2015. « Understanding First Nations rights and perspectives on the use of herbicides in forestry: A case study from northeastern Ontario ». *The Forestry Chronicle* 91 (2) : 126-140. <https://doi.org/10.5558/tfc2015-024>.

- Kimmerer, Robin Wall. 2013. *Braiding Sweetgrass*. Minneapolis : Milkweed Editions.
- Kitchin, Rob et Martin Dodge. 2007. « Rethinking maps ». *Progress in Human Geography* 31 (3) : 331-344. <https://doi.org/10.1177/0309132507077082>.
- Kitigan Zibi Anishinaabeg. « KZA Inherent Commitment to Protecting our Land and Waters – The Coulonge and Noire Rivers Protected Area Project ». Lettre présentée à *The Coulonge and Noire Rivers Protected Area Project Team*.
- Klausen, Jimmy Casas. 2021. « Seeing Too Much Like a State? ». *Polity* 53 (3) : 476-484. <https://doi.org/10.1086/714546>.
- Knox, Hannah. 2020. *Thinking Like a Climate. Governing a City in Times of Environmental Change*. Durham : Duke University Press.
- Kopnina, Helen. 2016. « Nobody Likes Dichotomies (But Sometimes You Need Them) ». *Anthropological Forum* 26 (4) : 415-429. <https://doi.org/10.1080/00664677.2016.1243515>.
- Korzybski, Alfred. 2015. *Une carte n'est pas le territoire : prolégomènes aux systèmes non aristotéliens et à la sémantique générale*. Paris : Éditions de l'éclat.
- Larsen, Peter Billie et Dan Brockington, dir. 2018. *The Anthropology of Conservation NGOs. Rethinking the Boundaries*. Londres : Palgrave Macmillan.
- Latour, Bruno. 2007. *Petites leçons de sociologie des sciences*. Paris : La Découverte.
- Lawrence, Bonita. 2012. *Fractured Homeland: Federal Recognition and Algonquin Identity in Ontario*. Vancouver : UBC Press.
- Lemos, Maria Carmen et Arun Agrawal. 2008. « Environmental Governance ». *Annual Review of Environment and Resources* 31 (1) : 297-325. [10.1146/annurev.energy.31.042605.135621](https://doi.org/10.1146/annurev.energy.31.042605.135621).
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, LQ 2002, C-61.01.
- Mabee, Holly Spiro et George Hoberg. 2006. « Equal Partners? Assessing Comanagement of Forest Resources in Clayoquot Sound ». *Society & Natural Resources* 19 (10) : 875-888. [10.1080/08941920600901668](https://doi.org/10.1080/08941920600901668).
- MacEachren, Alan M. 2004 [1995]. *How Maps Work. Representation, Visualization, Design*. New York : Guilford Publications.
- Martin, Nastassja. 2016. *Les âmes sauvages. Face à l'Occident, la résistance d'un peuple d'Alaska*. Paris : Éditions La Découverte.
- Mason, Courtney W., Anna Carr, Emalee Vandermale, Bill Snow et Lois Phillipp. 2022. « Rethinking the Role of Indigenous Knowledge in Sustainable Mountain Development and Protected Area Management in Canada and Aotearoa/New Zealand ». *Mountain Research and Development* 42 (4) : A1-A9. <https://bioone.org/doi/10.1659/mrd.2022.00016>.
- Masquelier, Bertrand. 2005. « Anthropologie sociale et analyse du discours ». *Langage et société* 114 (4) : 73-89.

- Massarella, Kate, Judith E. Krauss, Wilhelm Kiwango, and Robert Fletcher. 2022. “Exploring Convivial Conservation in Theory and Practice: Possibilities and Challenges for a Transformative Approach to Biodiversity Conservation.” *Conservation & Society* 20(2): 59–68. <https://www.jstor.org/stable/27143329>
- Mawyer, Alex et J. K. Jacka. 2018. “Sovereignty, Conservation, and Island Ecological Futures”. *Environmental Conservation* 45(3): 238–251.
- Maxwell, Sean L., Victor Cazalis, Nigel Dudley, Michael Hoffmann, Ana S. L. Rodrigues, Sue Stolton *et al.* 2020. « Area-based conservation in the twenty-first century ». *Nature* 586 : 217-227. <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2773-z>.
- Mermet, Laurent et Denis Salles. 2015. *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée?* Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Miller, Daniel C., Ivan R. Scales, and Michael B. Mascia (eds). 2023. *Conservation Social Science. Understanding People, Conserving Biodiversity*. Chichester: Wiley.
- Minteer, Ben A. et Thaddeus R. Miller. 2011. « The New Conservation Debate: Ethical Foundations, Strategic Trade-offs, and Policy Opportunities ». *Biological Conservation* 144 (3) : 945-947. [10.1016/j.biocon.2010.07.027](https://doi.org/10.1016/j.biocon.2010.07.027).
- Morissette, Anny. 2018. *La Lutte se poursuit en cachette : le pouvoir dans la marge des chefs et des leaders de la bande algonquine de Kitigan Zibi*. Québec : Septentrion.
- Murphy, Alexander B. 2012. « Entente Territoriale: Sack and Raffestin on Territoriality ». *Environment and Planning D: Society and Space* 30 (1) : 159-172. <https://doi.org/10.1068/d4911>.
- Nadasdy, Paul. 1999. « The politics of TEK: Power and the “integration” of knowledge ». *Arcic Anthropology* 36 (1/2) : 1-18.
- Nadasdy, Paul. 2003. *Hunters and Bureaucrats. Power, Knowledge, and Aboriginal-State Relations in the Southwest Yukon*. Vancouver : UBC Press.
- Nadasdy, Paul. 2005. « The Anti-politics of TEK: The Institutionalization of Co-management Discourse and Practice ». *Anthropologica* 47 (2) : 215-232.
- Nadasdy, Paul. 2006. « The Case of the Missing Sheep: Time, Space, and the Politics of ‘Trust’ in Co-Management Practice ». Dans *Traditional Ecological Knowledge and Natural Resource Management*. Sous la direction de Charles R. Menzies, 127-151. Lincoln: University of Nebraska Press.
- Ochieng, Amos, Niak Sian Koh et Stasja Koot. 2023. “Compatible with Conviviality? Exploring African Ecotourism and Sport Hunting for Transformative Conservation.” *Conservation & Society* 21(1): 38–47. <https://www.jstor.org/stable/27206658>.
- O’Mahony, Siobhán et Beth A. Bechky. 2008. « Boundary Organizations: Enabling Collaboration among Unexpected Allies ». *Administrative Science Quarterly* 53 (3) : 422-459. <https://doi.org/10.2189/asqu.53.3.422>.

- Panda, Biswambhar. 2007. « Top Down or Bottom Up? A Study of Grassroots NGOs' Approach ». *Journal of Health Management* 9 (2) : 257-273. <https://doi.org/10.1177/097206340700900207>.
- Pasternak, Shiri. 2017. *Grounded Authority: The Algonquins of Barrière Lake Against the State*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Pichierri, Angelo. 2002. « Concertation and local development ». *International Journal of Urban and Regional Research* 26 (4) : 689-706. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00411>.
- Sack, Robert David. 1986. *Human Territoriality: Its Theory and History*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sandlos, John. 2014. « National Parks in the Canadian North: Comanagement or Colonialism Revisited? ». Dans *Indigenous Peoples, National Parks, and Protected Areas: a New Paradigm Linking Conservation, Culture, and Rights*. Sous la direction de Stan Stevens, 133-149. Tucson : University of Arizona Press
- Savard, Rémi. 1981. *Le sol américain, propriété privée ou terre-mère... L'en-deçà et l'au-delà des conflits territoriaux entre autochtones et blancs au Canada*. Montréal : L'Hexagone.
- Scaramelli, Caterina. 2021. *How to Make a Wetland: Water and Moral Ecology in Turkey*. Redwood City : Stanford University Press.
- Scott, James C. 1998. *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven, London : Yale University Press.
- Scott, James C. 2021. « Further Reflections on *Seeing Like a State* ». *Polity* 55 (3) : 507-514. <https://doi.org/10.1086/714549>
- Shoreman-Ouimet, Eleanor et Helen Kopnina. 2015. « Reconciling Ecological and Social Justice to Promote Biodiversity Conservation ». *Biological Conservation* 184 : 320-326. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2015.01.030>.
- Simpson, Leanne R. 2004. « Anticolonial Strategies for the Recovery and Maintenance of Indigenous Knowledge ». *American Indian Quarterly* 28 (4) : 373-384. <https://www.jstor.org/stable/4138923>.
- Simpson, Leanne Betasamosake. 2018 [2011]. *Danser sur le dos de notre tortue. La nouvelle émergence des Nishnaabeg*. Traduit par Anne-Marie Régimbald. Montréal : Varia.
- Soule, Michael. 2013. « The "New Conservation" ». *Conservation Biology* 27 (5) : 895-897. <https://doi.org/10.1111/cobi.12147>.
- Smith, Nicholas Rush. 2021. « Seen Like a State ». *Polity* 53 (3) : 485-491. <https://doi.org/10.1086/714547>.
- Smith, Adrian, Mariano Fressoli, Dinesh Abrol, Elisa Arond et Adrian Ely. 2016. *Grassroots Innovation Movements*. Londres : Routledge.
- Smith, Adrian, Mariano Fressoli et Hernán Thomas. 2014. « Grassroots Innovation Movements: Challenges and Contributions ». *Journal of Cleaner Production* 63 : 114-124. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2012.12.025>

- Spak, Stella. 2005. « The Position of Indigenous Knowledge in Canadian Co-management Organizations ». *Anthropologica* 47 (2) : 233-246.
- Staples, Lee. 2016. *Roots to Power: A Manual for Grassroots Organizing*. Santa Barbara : Praeger.
- Stevenson, M. G. et Jessica Webb. 2003. « Just another stakeholder? First Nations and sustainable forest management in Canada's boreal forest ». Dans *Towards Sustainable Management of the Boreal Forest*. Sous la direction de Philip J. Burton, Christian Messier, Daniel W. Smith, and William L. Adamowicz, 65-112. Ottawa: NRC Research Press.
- Suchman, Lucille Alice. 2007. *Human-Machine Reconfigurations: Plans and Situated Actions*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Thomlinson, Eugene et Geoffrey Crouch. 2012. « Aboriginal peoples, Parks Canada, and protected spaces : a case study in co-management at Gwaii Haanas National Park Reserve ». *Annals of Leisure Research* 15 (1) : 69-86. <https://doi.org/10.1080/11745398.2012.670965>.
- Torczyner, Harry. 1977. *René Magritte : Signes et Images*. Paris : Draeger.
- Tsing, Anna Lowenhaupt. 2005. *Friction: An Ethnography of Global Connection*. Princeton : Princeton University Press.
- Tsing, Anna Lowenhaupt, Jennifer Deger, Alder Keleman Saxena et Feifei Zhou. 2024. *Field Guide to the Patchy Anthropocene*. Redwood City : Stanford.
- Vaccaro, Ismael, Oriol Beltran et Pierre Alexandre Paquet. 2013. « Political Ecology and Conservation Policies: Some Theoretical Genealogies ». *Journal of Political Ecology* 20 (1) : 255-272. <https://doi.org/10.2458/v20i1.21748>.
- Wagner, John R. 2012. « Water and the Commons Imaginary ». *Current Anthropology* 53 (5) : 617-641. <https://doi.org/10.1086/667622>.
- Walker, Peter A. 2005. « Political Ecology: Where Is the Ecology? ». *Progress in Human Geography* 29 (1) : 73-82. <https://doi.org/10.1191/0309132505ph530pr>.
- West, Paige, James Igoe et Dan Brockington. 2006. « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas ». *Annual Review of Anthropology* 35 : 251-277. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308>.
- Wyatt, Stephen, Martin Hebert, Jean-François Fortier, Edouard-Julien Blanchet et Nathalie Lewis. 2019. « Strategic approaches to Indigenous engagement in natural resource management: Use of collaboration and conflict to expand negotiating space by three Indigenous nations in Quebec, Canada ». *Canadian Journal of Forest Research* 49 (4) : 375-386. <https://doi.org/10.1139/cjfr-2018-0253>
- Youdelis, Megan. 2016. « The Post-Politicization of Participation in Neoliberal Conservation: Cases from Canada and Thailand ». Thèse de doctorat, York University.
- Youdelis, Megan, Roberta Nakoochee, Colin O'Neil, Elizabeth Lunstrum et Robin Roth. 2020. « "Wilderness" Revisited: Is Canadian Park Management Moving Beyond the "Wilderness" Ethic? ». *The Canadian Geographer* 64 (2) : 232-249. <https://doi.org/10.1111/cag.12600>.

- von Hardenberg, Wilko Graf, Matthew Kelly, Claudia Leal et Emily Wakild, dir. 2017. *The Nature State. Rethinking the History of Conservation*. Abingdon & New York: Routledge.
- Zabala, Aiora, Ignacio Palomo, Marta Múgica et Carlos Montes. 2024. « Challenges Beyond Reaching a 30% of Area Protection ». *npj Biodiversity* 3 (9) : 1-7. <https://doi.org/10.1038/s44185-024-00041-x>.
- Zhou, Feifei, Jennifer Deger et Alder Keleman Saxena. 2024. « What Makes a Patch? ». Dans *Field Guide to the Patchy Anthropocene*. Sous la direction de Anna Lowenhaupt Tsing, Jennifer Deger, Alder Keleman Saxena et Feifei Zhou, 35-46. Redwood City : Stanford.
- Zhou, Feifei, Jennifer Deger et Alder Keleman Saxena. 2024. « Mapping the Patch ». Dans *Field Guide to the Patchy Anthropocene*. Sous la direction de Anna Lowenhaupt Tsing, Jennifer Deger, Alder Keleman Saxena et Feifei Zhou, 47-60. Redwood City : Stanford.